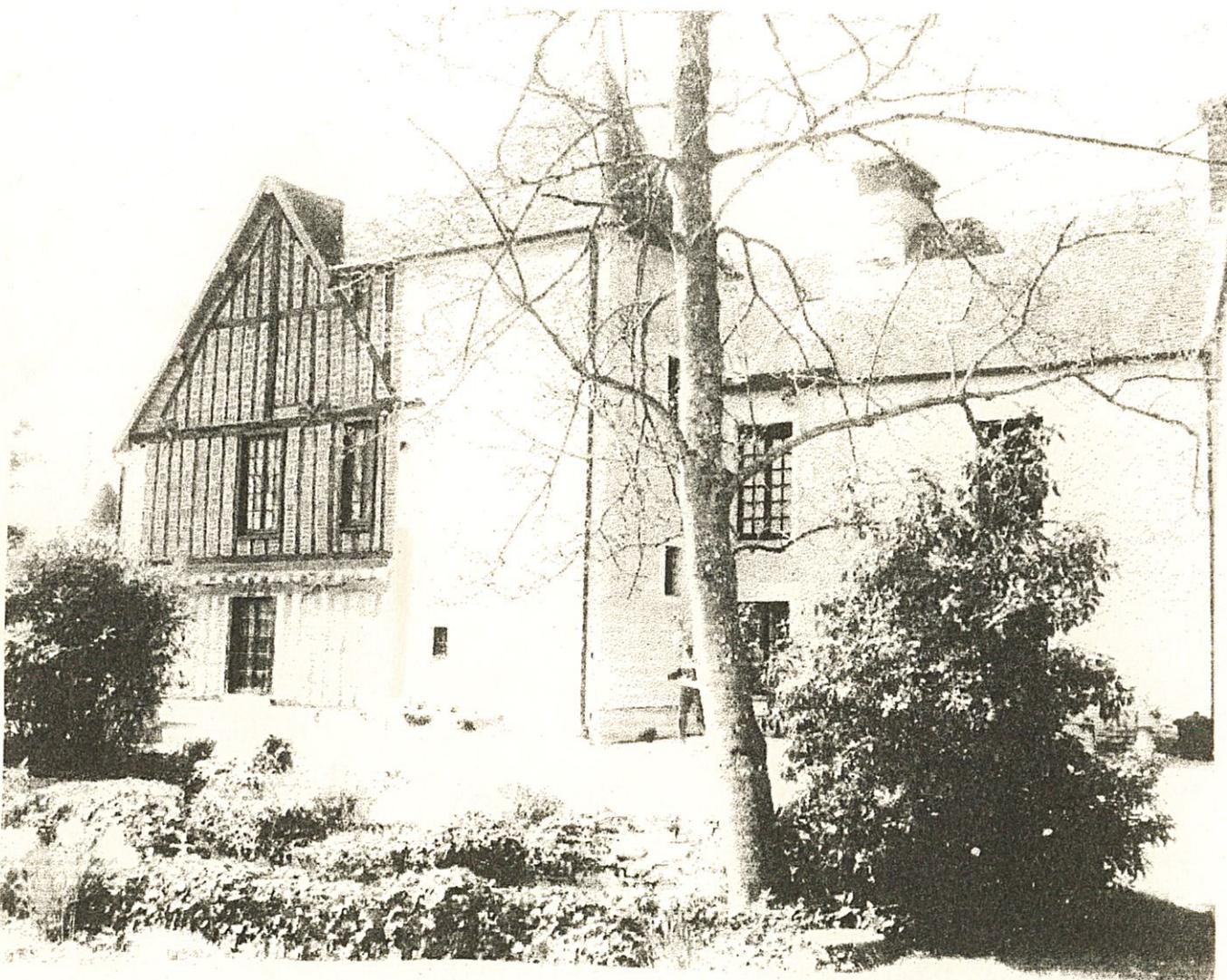


Histoire et Traditions Populaires



Le manoir de Berville

N° 111

septembre 2010

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot, 14170 L'Oudon

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot

14170 L'Oudon



Histoire et Traditions populaires

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot
14170 L'Oudon
Tel / Fax : 02 31 20 62 72

Mars 2010 – n° 109 – 37^e année

Responsables de publication :

Gérant Jack **Manevrier** – **Membres** : Almir **Bellier**, Dominique **Bordeaux**, Yvon et Arlette **Bouillé**, Eric **Bourgault**, Denise **Bourgault**, , Thierry et Paule **Bricon**, Stéphanie **Bricon**, José et Claude **Castel**, Florent et Mercé **Chaboissier**, Michel et Marie-France **Chanu**, Claire **Coeuret**, Yvette **Denis**, Pierre et Brigitte **Ferrand**, Jean-Pierre et Roselyne **Gallou**, Pierre et Christiane **Girard**, Jean et Marie **Godet**, Gérard et Chantal **Guillin**, Guy **Hardouin**, Marie-Thérèse **Hugot**, Daniel et Monique **Lalzel**, Bernard et Majo **Lecerf**, Colette **Léchenault**, Claude et Michèle **Lemaître**, Jacky et Danie **Manevrier**, Michel **Nigault**, Jacqueline **Pavy**, Odile **Plékan**, Céline **Soenen**, Olivier et Fabienne **Storez**, Jean et Françoise **Tramblais**, François et Colette **Wèbre**.

Abonnement simple : 15 Euros

Abonnement avec adhésion à l'Association : 20 € . L'adhésion valable pour toute la famille est nécessaire pour participer aux activités du Foyer à cause des assurances.

Dans la région du Foyer du Billot, de nombreux bulletins sont distribués par les membres du Conseil d'Administration, en cas d'envoi par la poste il convient d'ajouter 6 € pour les frais d'envoi.

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin étant généralement consacré à l'exposition annuelle.

Sommaire septembre 2010

<i>Calendrier – Randonnées RPVO</i>		p. 3
<i>Un arrêté municipal ... fécond</i>	Pierre Frémont	p. 5
<i>Quelques témoignages sur des métiers oubliés</i>	Montviette-Nature	p. 6
<i>Surnoms médiévaux de petits métiers en Normandie</i>	Dominique Fournier	p. 9
<i>Le casseur de pierres</i>	Pierre Coftier	p. 32
<i>Au temps des bateaux à vapeur et des petits trains dans le Calvados</i>	Philippe Bernouis	p. 45
<i>L'équipe de conduite d'une locomotive à vapeur : le mécanicien et le chauffeur</i>	Daniel Lalizel	p. 54
<i>Essai sur l'administration de la civitas lexoviorum Pendant la seconde moitié du 1^{er} siècle avant J.C</i>	Claude Lemaitre	p. 63

Calendrier

Randonnées pédestres Foyer : 3 et 17 octobre, 21 novembre : avec RPVO
décembre, janvier, février : Le troisième dimanche de chaque mois. Rendez-vous place du Billot 14 h.

Préparation de l'exposition : le troisième samedi de chaque mois à 14h30 (à partir du mois de novembre)

15 janvier 2011 à 16 h : Assemblée Générale

Programme de Randonnées et Patrimoine de la Viette et de L'oudon (RPVO)

Prochains rendez-vous :

dimanche 3 octobre, randonnée autour de Clarbec.

Rendez-vous à Saint-Pierre-sur-Dives, place des Halles à 9h30 précises pour co-voiturage ou à 10 h sur le parking de l'église de Clarbec pour 17 km. Apportez le pique-nique prévu à St Hymer. Retour en fin d'après-midi.

Dimanche 17 octobre : randonnée matinale **avec petit déjeuner aux tripes.** Départ à 7 h de la mairie de Saint-Georges-en-Auge – petit déjeuner à Berville retour pour midi (7 km à l'aller et 7 km au retour). **Réservation obligatoire** auprès de Catherine Payen au 02 31 20 50 93 ou gilles.payen@neuf.fr. Participation demandée.

Dimanche 21 novembre , randonnée à St Michel de Livet. Rendez-vous à a mairie de Saint-Michel de Livet à 14 h Départ pour 7 km pour un tout nouveau circuit.

Retrouvez l'ensemble du programme des randonnées sur www.rpvo.fr.

Michel Sady – Catherine Payen – Thérèse Dodeman – Fred Guais

Un arrêté municipal...fécond.

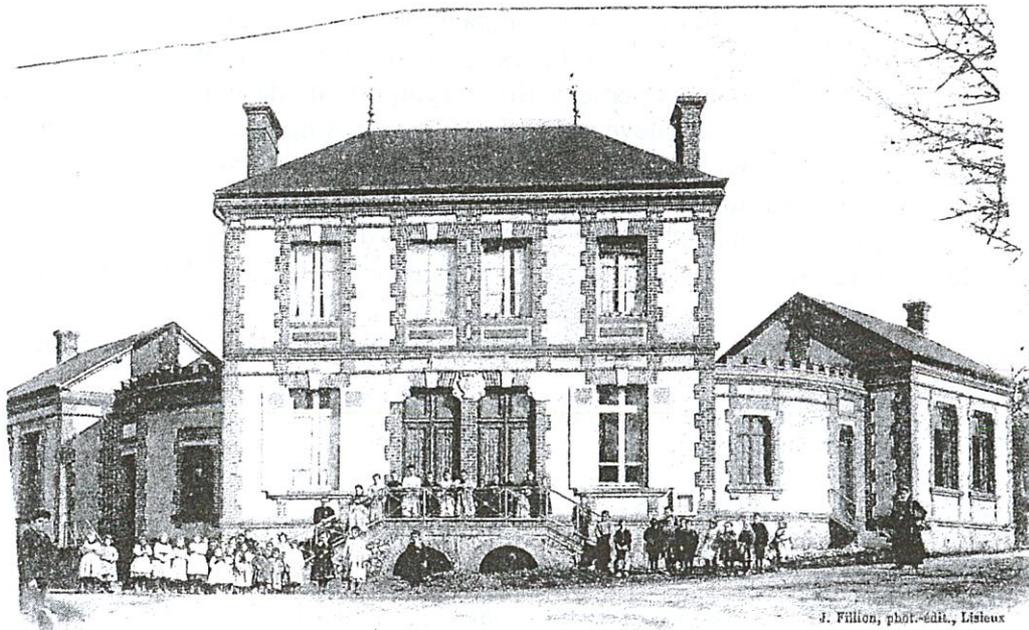
Pierre Frémont

Un conseil d'école de rentrée à Sainte-Marguerite-de-Viette, il y a déjà bien longtemps.

Etaient présents les enseignants et les Maires des communes qui composaient le regroupement pédagogique : Boissey, Castillon, Mittois, Montviette, Saint-Georges-Auge, Sainte-Marguerite-de-Viette et Vieux-Pont.

On annonça par commune l'effectif des enfants scolarisés. Boissey avait, cette année-là, un nombre de loupiots particulièrement musclé. Quand on donna le contingent de Saint-Georges-en-Auge réduit à deux ou trois drôles, Maurice Bisson, alors Maire de Boissey, avec sa façon habituelle s'exclama :

« Mais qu'est-ce qu'ils foutent ? Moi, à Boissey, j'ai interdit la pilule... !



Mairie et Écoles de Ste-Marguerite-de-Viette (Calvados)

Quelques témoignages sur des métiers oubliés

Recueillis par Montviette-Nature

Le cerclier

Le père Letellier était cerclier, il « reliait » les tonneaux avec de l'osier, il récupérait l'osier sur les mares, sur l'étang à Montviette.

Derrière la bouillierie, il y avait 5-6 osiers, coupés à un mètre. On les fendait, les mettait dans l'eau.

Mon père aussi était « cerclier ». Il a fait une « tonne » à Castillon, on peut la traverser monté à cheval.

Mon père faisait les cercles sur place.

Un tonneau de 1000 pots – un « ferré », (2000 l)

Il fallait couper du bois : merisier, frêne, bouleau pour les cercles.

On les ramenait et on faisait ça derrière l'étable.

Il fallait les « doler » à la plane ou à la hache, les coincer entre des piquets.

Il faut faire ça vert ou abattu de frais à cette saison, en mai - juin. La sève aide à les arrondir.

Liés par paquets de 6, mon père les donnait au tonnelier. Ensuite il fallait les lier à l'osier.

Les derniers ont été faits chez le Père Sorel, dans la cave à Montviette.

André Delaunay – Témoignage recueilli le 26 juin 2002

Les balletières à Montviette

Elles passaient dans les fermes et demandaient des poules crevées. Elles les faisaient cuire comme ça au bord du chemin. Leurs gamelles elles les portent sur le dos.

Aimée elle nous laissait ses papiers. Elle n'avait jamais de bonhomme et toujours des petiots. Adrienne, on lui a enlevé ses petiots. Il y avait aussi Jeanne et Albertine. Elles se retiraient dans le bois. Passaient dans les fermes avec des balais sur le dos.

Aimée a accouché sur un tas de cailloux sur le bord de la route. A 10 heures elle était là.

On les a toujours connues. A l'école on se moquait d'eux.

La Mère Varin, elle avait une maison en face du chalet. Louis Varin était le neveu à Adrienne.

Adrienne est allée en camp de concentration en Alsace. Son bonhomme a été fusillé là-bas.

André Delaunay 1999 à l'occasion de l'exposition 'Le bois, du sabot à la maison' et de la parution de l'ouvrage 'D'arbre en arbres'

Témoignage Montviette 1999

Mon père avait monter trois garennes pour attirer les lapins de la Gravelle. En 1940, il y avait 1500 à 2000 lapins à la Gravelle dans les trous dans le pré en dessous de chez nous. On les prenait à la poche et au collet.



Yves Lebreton 1999

J'étais charpentier à Livarot.

L'hiver à l'atelier, on fabriquait coffres, battoirs et tréteaux pour le lavoir.

Ils étaient stockés dans le grenier de la menuiserie. On en avait une réserve pour toute l'année.

Les gens venaient les acheter à la menuiserie directement.

Le battoir était fait en bois de hêtre, un bois qui ne tache pas ; le coffre en d'autres bois blancs le plus souvent en frêne. Certains coffres étaient en *orme*.

Attraper les sangsues

La mare aux sangsues, on ne la voyait presque pas ; elle était dans le sous-bois, à la limite de Tortisambert. Quand on allait faire de la fougère dans les bois, on ramenait des sangsues. Pour les récolter, on laissait à journée un cheval attaché à un piquet au milieu de la mare, les quatre pieds dans l'eau. On emmenait un cheval *fini*. Quand il sortait de là, il suffisait de dérocher les sangsues collées sur ses jambes.

On les portait chez le pharmacien à Livarot.

Quand il a fallu saigner mon père, on a relâché les sangsues dans la mare. Elles ont fait des petits.

Témoignages 1998 à l'occasion de l'étude sur les mares de Montviette.



Histoire et Traditions populaires
Foyer rural du Billot
14170 L'Oudon

Tel/fax 02 31 20 62 72

E.mail : j.maneuvrier@gmail.com

Dimanche 26 septembre 2010

« Sortie manoirs, à la découverte de l'architecture de la région du Billot »

Programme

9 h : Accueil au Foyer. Possibilité de visiter l'exposition : « Petits métiers oubliés du pays d'Auge ». (*dernière journée d'ouverture* »

9h30 : Départ en voitures individuelles. Il est toujours intéressant de se regrouper, autant que possible, pour éviter un convoi trop important sur nos petites routes.

9h45 : Visite du manoir de Berville

10h30 : Bergerie du Selbout à Saint-Martin-de-Fresnay

11 h : Manoir de la Cour Livet à Notre Dame de Fresnay

11 h 30 : Ferme de La Cour Livet : Visite de l'élevage d'oie. Apéritif et dégustation des produits préparés par Olivier et Fabienne Storez. Possibilité d'acheter foie gras et autres produits.

12h30 : Repas dans la Salle des Fêtes du Billot : Oeuf dur, tomates

Grillades cuisinés par François et Jean-Pierre

Frites préparées par Alain

Fromages de Traditions de Boissey de Serge

Glaces

15 h : manoir du Houlbec à Ecots

15 h 45 : Le domaine des Sources à Montviette

16h 30 : Retour au Foyer. Les adieux et verre de cidre

Bulletin d'inscription

Nom..... Prénom

Adresse :.....
.....

Participation : Adulte : 13 € - Enfant – 14 ans : 6 €

Nombre de personnes : Adultes.....Enfants :.....

ci-joint chèque d'un montant de à l'ordre du Foyer rural du Billot

SURNOMS MÉDIÉVAUX DE (PETITS) MÉTIERS EN NORMANDIE

1. — LE SURNOM MÉDIÉVAL.

Les surnoms individuels, ancêtres des noms de famille, commencent à apparaître en Normandie au début du 11^e siècle. On en distingue quatre grandes catégories : ceux qui indiquent la filiation, ou **patronymiques** (*filz de ..*); ceux qui indiquent l'origine géographique, ou **localisateurs spatiaux**; ceux qui indiquent la profession, la fonction ou le statut, ou **localisateurs sociaux**; et enfin ceux qui évoquent une caractéristique personnelle physique ou morale, les **sobriquets**. Les anthroponymes que nous allons étudier ici relèvent à la fois de la 3^e et de la 4^e catégorie : ce sont les surnoms composés évoquant une profession ou une activité.

1.1. — Le surnom composé.

On appelle surnom composé un sobriquet formé à l'époque médiévale par la combinaison de deux éléments ou plus. On distingue principalement les **composés nominaux** (nom + adjectif, nom + nom, préposition + nom...) et les **composés verbaux** (verbe + nom, verbe + adverbe...), mais il en existe une multitude de types, parfois très complexes¹. Les composés verbaux sont souvent pittoresques, et particulièrement adaptés à l'évocation d'une activité. Ils posent cependant un certain nombre de problèmes.

1.2. — Difficultés d'interprétation.

En effet, si la plupart de ces surnoms ont un sens littéral évident, ce à quoi ils font réellement allusion (ce que l'on appelle la *réalité référentielle*) est souvent plus difficile à cerner. Ainsi, un nom tel qu'*Esrachequaisne*, dont nous reparlerons dans un instant, signifie littéralement "arrache-chêne"; mais sa raison d'être est incertaine : il peut aussi bien s'agir d'un sobriquet donné à un homme de force peu commune, "capable d'arracher un chêne" (ou du moins présenté comme tel), qu'un surnom de bûcheron ou un défricheur.

Une autre difficulté provient de l'ambiguïté inhérente à certains noms. On sait que l'anthroponymie médiévale fourmille de surnoms paillards ou crûment descriptifs, dont la plupart ont été éliminés avec le temps. Dans certains cas, on peut hésiter entre une valeur littérale ou paillarde, l'équivoque étant généralement intentionnelle. Pour ne prendre qu'un seul exemple de ce type, le surnom *Lieve haste*, attesté au 13^e siècle vers Blonville-sur-Mer, signifie littéralement "lève broche (à rôti)" ou "lève rôti" : on a sans doute ici un nom de rôtisseur, voire de voleur de nourriture, mais un sens paillard du verbe *lever* n'est jamais exclu (il apparaît dans des noms tels que *Maulevant*, *Lievelate*, LANCELEVÉE, QUEULVÉE).

Enfin, certains de ces noms ne sont pas des composés anthroponymiques (c'est-à-dire créés

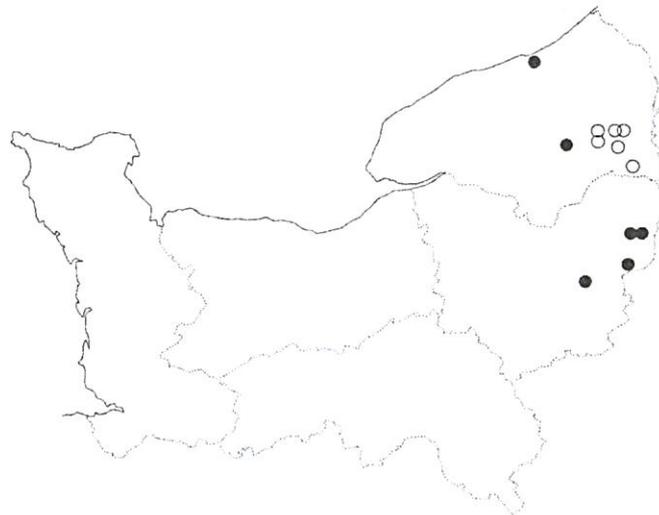
¹ Pour davantage de détails sur les différents types de composés attestés dans l'anthroponymie médiévale normande, voir DOMINIQUE FOURNIER, "Morphosyntaxe des anthroponymes en Normandie (11^e-14^e siècles) : l'exemple des NP composés", in *Mélanges d'Histoire de la Langue française, de Dialectologie et d'Onomastique offerts au Professeur Jacques Chaurand*, *Parlure* n° 7-10, Charleville-Mézières, 1995, p. 357-384.

lors de la formation du sobriquet), mais lexicaux (ils existent déjà dans la langue). Dans ce cas, ils peuvent avoir un sens assez différent de ce que leur forme laisserait suggérer : ainsi, un nom de famille tel que GAGNEPAIN ne désigne sans doute pas un tâcheron vivant de “petits boulots”, mais a toutes les chances de reposer sur l’ancien français *gaaigne-pain* “gantelet de tournoi; épée de tournoi”, et de désigner un amateur de tournois, de défis, de combattant en champ clos. *Car par li est gagnes li pains*, commente un auteur du 14^e siècle : le gantelet et l’épée de tournoi étaient en effet les “outils de travail” des combattants professionnels. Le sens moderne “gagne-pain” n’est attesté qu’à partir du 16^e siècle.

2. — LES MÉTIERS DE LA FORÊT.

Le bûcheron et le défricheur sont deux personnages fréquemment attestés dans l’anthroponymie médiévale : le 11^e siècle est en effet l’époque des grands défrichements, une activité intimement liée à la poussée démographique et au développement économique du temps. De fait, de nombreux surnoms médiévaux évoquent le fait d’abattre ou d’arracher les arbres. Mais, comme nous venons de le voir, la plupart d’entre eux est susceptible de recevoir plusieurs interprétations.

Ainsi, sur l’ancien français *abat chesne* ou l’ancien normand *abat quesne* “abat-chêne”, ont été formés les noms de *Herodes Abacchaisne* (1257) à Digosville [50]; *Bertran Abatquesne* ou *Abaquesne* (1549) à Valognes [50]; *ung boucher nommé Guillaume Baquesne* (1550) à Gouberville [50]. Ils paraissent sans ambiguïté, et sont à l’origine des noms de famille maintenant disparus de Normandie ABAQUESNE, ABATQUESNE, forme aphérétique BAQUESNE. Il n’en va pas de même pour un nom tel que *Willelmus Esrachequisne* (1252) à Bernerolles, sans doute près de Bayeux [14], issu de l’ancien normand *esrache quesne* “arrache-chêne”. Ce nom est généralement considéré comme un surnom expressif initialement donné à un homme fort, “capable d’arracher un chêne”. Cependant, on peut aussi envisager un surnom de défricheur, chargé d’essarter les nouvelles terres reprises à la forêt en arrachant les souches des chênes abattus. Ce type anthroponymique survit en Haute-Normandie dans les noms de famille ARRACHEQUESNE [76], ARACHEQUESNE [76, 27], centrés sur les cantons de Buchy et de Forges-les-Eaux [76].



○ = ARRACHEQUESNE; ● = ARACHEQUESNE
[données France Telecom 2010]

L’ancien français *boter* “frapper, renverser; heurter, pousser, repousser” entre dans la composition de plusieurs surnoms médiévaux descriptifs ou expressifs. On le rencontre dans les noms de *Silvester Botelande* (1203), littéralement “(re)pousse-lande”, surnom possible de défricheur ou de cultivateur, de *Colin Boutebosc* (1420) à Saint-Lô [50] et de *Guillelmus Boutebosc* (1422) “(re)pousse-bois”, “repousse-forêt”, surnom possible de défricheur, ou simplement “frappe-

bois”, surnom de bûcheron. De même, avec *bruiser* “briser”, citons BRISBOIS, de l’ancien français *bruisse bois* “brise-bois”; et avec *croler* “ébranler, frapper”, le quasi-synonyme CROUILLEBOIS, CROULLEBOIS < ancien français *crole bois* “ébranle-bois, frappe-bois”.

Sur le verbe *tailler* ont été formés plusieurs surnoms similaires, qui posent également divers problèmes. Combiné avec l’ancien français *bosc* et sa variante *bois*, on obtient un type “taille-bois”, que l’on peut tout d’abord considérer comme un surnom de bûcheron, de défricheur, etc. (notons cependant que le moyen français *taillebois* a aussi désigné une sorte de couteau) : voici donc *Rodulfus Talabosc* (~1070), *Rodulfus Taillebosc* (~1080/1083) à Caen [14]; *Tustinus Taillebois* (1198); *Ricardus Taillebois* (1249); *Robert Taillebost* (1418) à Falaise [14]; *Petrus Taillebois* (1418) à Bayeux [14]; *Johannes Tallebosc, armiger, juratus* (1419); *Radulphus Taillebosc* (1419); *Philippe Taillebosc* (1668) à Berville [14]. Ces noms sont à l’origine des patronymes normands TAILLEBOSQ (centré sur le Calvados) et TAILLEBOIS (Orne, Eure). Dans certains cas, on peut aussi avoir affaire à un nom d’origine : “de Taillebois” [61; aussi hameau et château à Litteau, 14] ou “de Taillebosq” (nom de deux moulins, l’un à Audrieu [14], l’autre à Tourville-sur-Odon, [14]), comme le montre la forme *Guido de Taillebois* (1277). Enfin, la forme dialectale dépalatalisée *talle*, correspondant à l’ancien français *taille*, apparaît dans certaines formes telles que *Talabosc* (~1070), *Tallebosc* (1419), et peut mettre sur la piste d’une confusion avec le type TALBOT, généralement expliqué par l’ancien français *talebot* “noir de fumée”, utilisé par les malfaiteurs pour se grimer : ainsi, *Radulfus Taleboth* (1247) à Drucourt [27], *Jacques Tallebot* (1418), maire de Falaise [14] ou encore *Johannes Tallebot* (1420) au bailliage de Caux [76] peuvent représenter des variantes graphiques de *Tallebosc*, et donc rattacher certains TALBOT au type “taille-bois”.

Le même problème se pose pour TALVAST [14...], variantes TALVA(S), TALLEGAS. Le nom de famille TALVAS est généralement rattaché à l’ancien français *talevas*, qui désignait un bouclier de bois destiné à protéger les fantassins des flèches ennemies; le *talevas* était aussi utilisé par les escrimeurs. Dans ce cas, c’est un surnom de soldat armé du *talevas*, le *talevassier*. À cette valeur correspondent par exemple les noms d’*Arnulfus Talvas* (1048), ou peut-être de *Tallevas* (1561) à Russy [14]. Cependant, si la graphie prépondérante -VAST est sincère, et si l’alternance phonétique -VAS(T) / -GAS correspond bien à un seul type anthroponymique, il faudrait alors voir dans ces noms l’ancien normand *talle vast*, variante francisée *talle gast* “taille-friche”, surnom de défricheur.

Un autre emploi du verbe *tailler* ou de sa forme dialectale normande se rencontre dans le patronyme TAILLEFESSE [14...] / TALEFAISSE [50]. Il est issu de l’ancien français *taille*, forme dialectale *tale*, et de *faisse* “bande, lien; fascine, fagot”, d’où un probable nom de fagotier. Le mot a également désigné un pieu, un bâton, ainsi qu’un champ en lanière, d’où peut-être d’autres possibilités (en particulier, un nom de défricheur, de cultivateur, etc.). Dans le même ordre d’idée, on notera les noms de *Goscelinus Trenchefoil* (1059/1066; 1144) à Jumièges [76] et de *Willelmus Trenchefoil* (1191/1198) à Saint-Vaast-Dieppedalle [76], issus de l’ancien français *trenche foil* “tranche-feuille”, “tranche-branche”, surnoms probables de bûcherons, d’élagueurs ou de fagotiers.

Avant de clore le chapitre des métiers du bois, un mot doit être dit du garde-forestier ou verdier, dont l’une des fonctions était d’indiquer les arbres à abattre en les marquant d’un signe particulier. Ce rôle est clairement évoqué par deux surnoms médiévaux, dont le premier est celui de *Rogerus Seigne Sauce* (~1205) ou *Seinesause* (f-12^e s., 1206) attesté vers Pont-de-l’Arche [27]. Il est issu de l’ancien français *seigne sauce* “marque-saule”². Le second, toujours représenté en Seine-Maritime par le patronyme rare MARCHEBOIS, correspond à l’ancien français *merche bois*, puis *marche bois*, variante *marche bosc* “marque bois”³; on en trouve une attestation ancienne dans le nom de *Marchebeau* (1553) à Valognes [50], mauvaise graphie pour *Marchebosc*.

² De l’ancien français *seignier* “marquer d’un signe; poinçonner” + *sauce* “saule”, variante de *sals, salz*.

³ De l’ancien français *merchier, marchier* “marquer”.

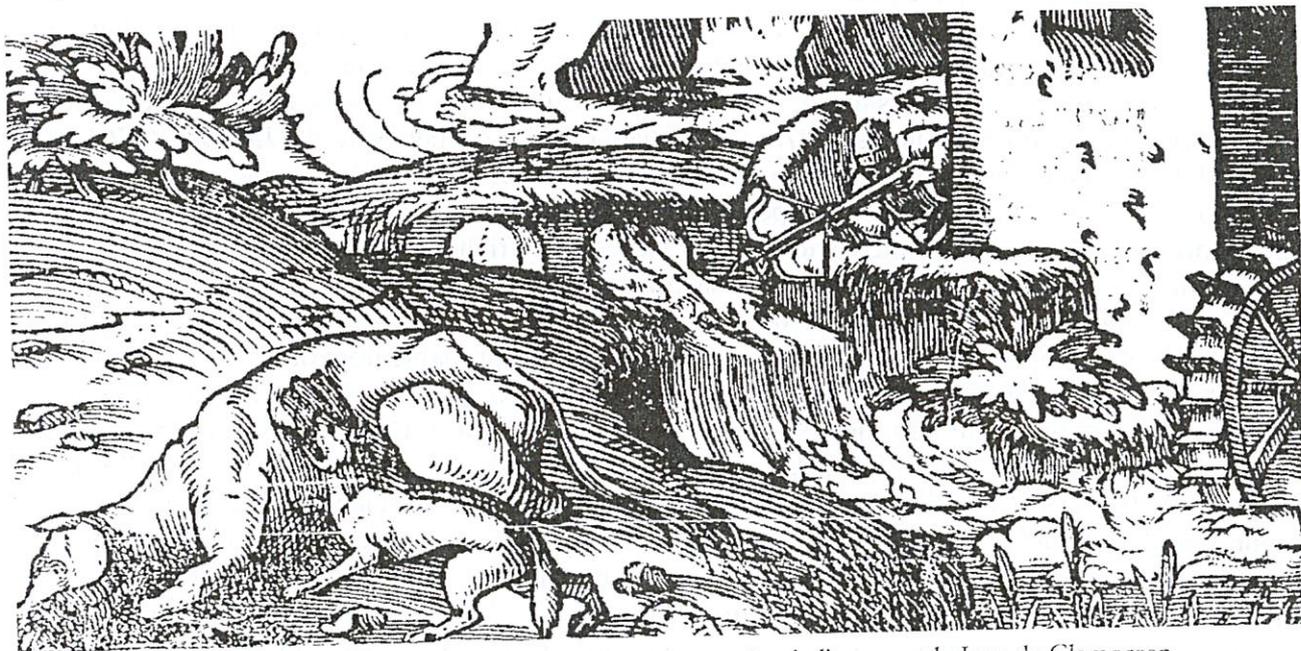
3. — CHASSE, PÊCHE ET TRADITIONS.

3.1. — La chasse.

La fonction de garde-chasse (à moins qu'il ne s'agisse d'un précurseur de la SPA) est évoquée par le nom de *Garrelievre* (1555) au Mesnil-au-Val [50], issu de l'ancien français *guare lievre*, *gare lievre* "protège-lièvre", lui-même formé sur le verbe *garir* "défendre, protéger".

La chasse n'est pas un métier à proprement parler, mais une activité occasionnelle, à l'origine de nombreux surnoms. Avec l'ancien français *berser* "tirer à l'arc; chasser à l'arc, cribler de flèches"⁴, voici tout d'abord l'antithèse du précédent, avec *ung nommé Besselièvre* (1553) à Brillevast [50]. Ce nom, qui représente une forme amuïe de l'Ouest de l'ancien français *berse lievre* "chasse-lièvre", survit dans le patronyme BESSELIÈVRE [50, 14...]. Beaucoup plus rare est le nom de famille CACHELIEVRE [50, 27], issu de l'ancien normand *cache lievre* "chasse lièvre" (ancien français *chace lievre*).

C'est incontestablement la chasse au loup qui a suscité le plus grand nombre de surnoms de ce type. Avec les mêmes verbes *catcher / chacier* "chasser" et *berser* "tirer ou chasser à l'arc", voici d'une part les patronymes CACHELEUX [76], CACHELOU [14], CHASSELOUP [76]. C'est ce même nom que représente la forme latinisée *Gislebertus Insequens lupum* (~1080), nom d'un témoin à Jumièges [76], littéralement "qui pourchasse le loup, qui traque le loup". Voici d'autre part les surnoms de *Willelmus Baiseloup* (1180), *Hugo Berseloue* (1246) à Soligny-la-Trappe [61] et *Gaufridus Berselou* (1268) à Caudebec-lès-Elbeuf [76], formés sur le verbe *berser*.



Chasseur de loup à l'arbalète, détail (illustration extraite de l'ouvrage de Jean de Clamorgan, *La chasse du loup nécessaire à la maison rustique*, Jaques du Puys, Libraire, Paris, 1574).

Plusieurs autres verbes sont employés pour évoquer les différentes activités liées à la chasse au loup. Ainsi, à l'usage de la pique correspond le nom de *Guillaume Picqueleut* (1291) à Rots [14], de l'ancien français *pique leu*, "pique-loup". La chasse au loup vivant, à l'aide de filets, a pu être à l'origine d'un patronyme tel que PINCELOUP [14], issu de l'ancien français *pince lou*, "prend-loup, attrape-loup" (voir les illustrations à la page suivante). D'autres actions relatives à la chasse sont à l'origine d'appellations plus métaphoriques, telles que POSLOUX [50, 14], qui représente sans

⁴ Mot d'origine discutée, parfois rapproché de *bers* "berceau", en supposant pour ce mot un sens non attesté de "cible en osier". Dans cette hypothèse, l'étymon en serait le gallo-roman *BERTIU, formé sur le radical gaulois *bertia-* "secouer", puis "bercer".



Chasse à la pique, détail (même source)



Chasse au filet, détail (même source)

doute une variante phonétique de l'ancien français *poile lou* "pèle-loup"; et le surnom de *Richard Tailleloue* [...], *serjan[t] nostre seignour le roy* (1288) au bailliage de Cotentin [50], "taille-loup". De même, on peut penser que l'action des rabatteurs, lors des battues, est évoquée dans les noms de HUCHELOUP [76, 27], de l'ancien français *huche lou* "crie-loup". Quant à CORNELOUP, de ancien français *corner* "sonner du cor", puis "appeler, crier", il doit signifier "sonne du cor [pour chasser] le loup" lors d'une chasse à courre, ou avoir la même valeur que le précédent (voir l'illustration à la page suivante).

Le verbe *corner* se rencontre dans deux autres composés, d'interprétation plus délicate. Le surnom de *Hue Corneprise* (1278) peut être interprété littéralement par "sonne du cor [pour annoncer] une prise", nom de chasseur, veneur, etc.; mais on pourrait aussi admettre "crie, clame [sa] réputation, [sa] valeur" (ancien français *prise*), surnom de vaniteux. Dans celui de *Robert de Cornegrue* (1480), évêque de Sées [61], la préposition *de* est sans doute une particule de courtoisie, et le surnom "corne-grue" pourrait éventuellement représenter un surnom de chasseur, mais il existe plusieurs autres explications possibles.

3.2. — La pêche.

La pêche est moins bien représentée dans l'anthroponymie médiévale. On notera cependant le nom du chevalier *Roger Pescheveron* (1203, 1216, 1233), *Peischeveron* (1213) ou *Pescheveiron* (1217, 1224), de l'ancien français *pesche veron* "pêche-vairon" (petit poisson de rivière). Il s'agit là d'un surnom (sans doute ironique) de pêcheur en rivière, mais rien ne dit que cette activité représente une profession. La pêche à la pique est suggérée par *Robertus Pikeseche* (1198), "pique-seiche"⁵, et peut-être de manière plus générale et symbolique par *Galfridus Pikemer* (1198), *Gaufridus Pikemer* (f-12^e s.) et *Gillebertus dictus Piquemer* (1269) à Ouville-la-Bien-Tournée [14].

3.3. — Les traditions.

Elles se perdent.

⁵ Cf. le nom anglais *John Prikehering* 1279 [DES 362a], "pique-hareng".

LA CHASSE DV LOVP.
Comme lon doit chasser les Loups avec les chiens
courans, & prendre à force. Chap. 7.



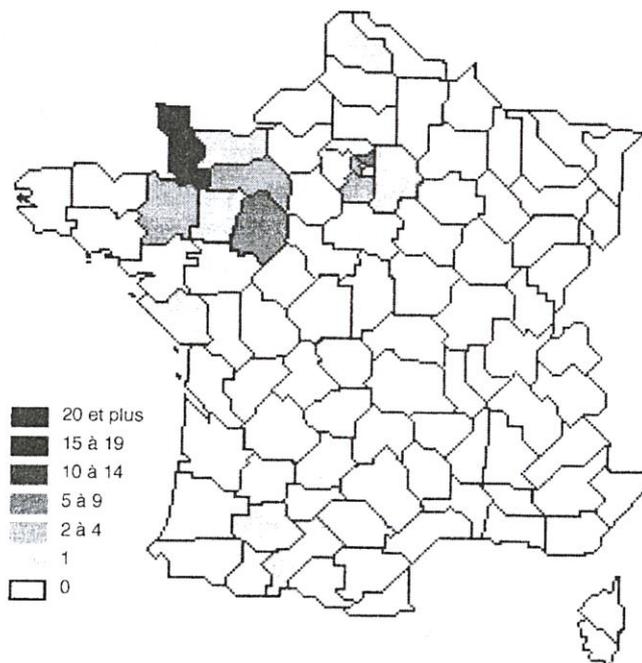
LE buisson fait, se retirera le veneur au lieu où l'assemblée au-
ra esté termee, & chacun de ceux qui auront esté en queste
avec les limiers fera son rapport: puis ayans tous prins leur re-
fection du matin, le plus souuent le long d'vnc haye ou buisson,

Chasseurs sonnans du cor lors d'une chasse à courre (même source)

4. — CULTURE, ÉLEVAGE.

Plusieurs surnoms médiévaux évoquent sans conteste des activités rurales, sans qu'il soit parfois possible de préciser si l'on a affaire à des noms d'ouvriers agricoles, de producteurs de denrées ou d'éleveurs d'animaux. Ainsi, celui de *Willelmus de Caukedroe* (1198) est issu de l'ancien normand *cauke droe* "foule-ivraie" (ancien normand *caukier* "fouler, piétiner"), et peut désigner un producteur de blé (la *droe* désignait une sorte d'ivraie qui gâte les blés). Avec le même verbe, citons *Jean Chaussefoin dit Bourguignon* (1684) à Lisieux [14], dont le nom survit dans CHAUSSEFOIN [27, 76]. Il représente l'ancien français *chalce foïn* "foule-foin". On pourrait considérer qu'ici, l'action de fouler est prise en mauvaise part pour stigmatiser la maladresse ou un certain manque de compétence (ou représenter un surnom ironique d'une profession). Ce nom serait alors à rapprocher de GATTEPAILLE [50, 76], GATEPAILLE [76], issu de l'ancien français *guaste paille* "gâte-paille", et de celui de *Willelmus Guaste maresc* (1198), de l'ancien français *guaste maresc* "gâte-marais", possible surnom de maraîcher (entre autres hypothèses).

D'autres surnoms sont moins ambigus, et font référence à une activité précise : ainsi, POILPRÉ [14, 61, 27...], POLPRÉ, PAULPREY [61] représentent *pele pré*, *poile pré* "pèle-pré, rase-pré", nom probable de faucheur. QUELAVOINE [14] est la variante dialectale normande dépalatalisée *cuele avoine* de l'ancien français *cueille avoine*, "récolte avoine", nom de producteur. Le nom de *Radulphus Trenchechol* (1236) à Moulins-la-Marche [61] est celui d'un producteur de choux (ancien français *trenche chol* "tranche-chou, coupe-chou"). Enfin, le curieux HANTRAYE [50, 61, 14] semble issu de *hante raie* "(qui) fréquente la raie (de labour); (qui) revient toujours au labour".



Localisation du NF HANTRAYE en France
[données France Telecom 1995]

Plusieurs noms en *Plante-* évoquent une culture particulière de manière assez précise. Le plus fréquent est PLANTEGENEST [14, 50, 27], PLANTEGENËT [14, 50], de sens évident. Cette plante légumineuse comporte plusieurs variétés autrefois cultivées à diverses fins : le genêt à balais (*Sarothamnus scoparius*), le genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), le genêt griot, aux vertus médicinales (*Genista purgans*), etc. La microtoponymie normande en atteste la culture jusqu'à une date assez tardive. Également assez bien attesté est le type PLANTEROSE [76, 27], PLANTROSE [61,

50...], nom probable de jardinier ⁶. Parmi les patronymes plus rares, mentionnons PLANTEFÈVE [27], autre nom de producteur ⁷, mais d'origine picarde et centré sur le département du Nord. Enfin, le cultivateur peu compétent, faisant des plantations en terre stérile ou mal exposée a sans doute suscité le nom de *Francois Plantefol* (1633) à Lisieux [14], toujours attesté, quoique très rarement, sous la forme PLANTEFOL [14, 76].

Parmi les quelques noms pouvant éventuellement se rapporter à l'élevage (ou à une activité associée), voici tout d'abord PARCHEMAL [50, 14], apparemment issu de l'ancien français *°parche mal* "parque mal" ⁸; nom possible d'éleveur ou de gardien de parc peu compétent. Le nom de *Rogerus Chachevel* (1245) à Soligny-la-Trappe [61] pourrait quant à lui représenter une forme partiellement francisée de l'ancien normand *cache veel* "chasse-veau", "mène-veau", sobriquet de bouvier. Quant à l'éleveur ou le marchand de bovins, il est surnommé *Ventleboef* (1198), "vend le bœuf", à moins qu'il ne s'agisse ici d'une allusion à une anecdote perdue. Citons également le rare patronyme PELOILLE [50, 14, 76], de l'ancien français *pele oelle* "épile-brebis, tond-brebis", qui doit représenter un nom d'éleveur ou de tondeur de moutons, ou encore de producteur de laine.

6. — L'ARTISANAT.

6.0. — La terre.

Voici de nouveau l'ancien normand *kaukier* "fouler, piétiner", partiellement francisé en *chaukier*, associé à la terre dans les noms de *Radulfus Calcaterram* (1138), *Radulfus Kalcaterram* (1157) à Jumièges [76] et *Robertus Chauketerre* (1198). On peut avoir là un surnom de terrassier ou de maçon (qui devaient effectivement piétiner un mélange d'argile, de paille, etc. pour confectionner la bauche, le pisé, le torchis, etc.), voire de potier (qui mélangeait ainsi diverses "terres à pots" argileuses pour obtenir le matériau souhaité). La variante *cauchier* est à l'origine du patronyme CAUCHEBRAIS, d'interprétation délicate. Il peut correspondre à l'ancien français *cauche brai*, *cauche braie*, qui peut aussi bien se traduire par "piétine-boue, piétine-fange" (surnom ironique d'un personnage habitant un endroit boueux) que par "presse-goudron, presse-résine". Dans ce dernier cas, il s'agirait du surnom d'un calfateur de coques de navires ⁹. On peut aussi considérer un surnom évoquant une habitude vestimentaire, issu de l'ancien normand *cauche braie* "chasse-braie, chausse-culotte".

6.1. — Le textile.

Dans le domaine de l'artisanat du textile, voici les fileurs : *Guillelmus dictus Fileseie* (1273) à Saint-Aubin-lès-Elbeuf [76], de l'ancien normand *file seie* "file-soie"; et *Nicholaus Filelin* (1198), de sens évident. *Willelmus Pikelin* (1198) représente "pique-lin", nom de couturier, de tailleur, etc. Le mauvais artisan est surnommé PIQUEMAL, à moins que ce nom n'ait une valeur paillardes toujours possible. Les noms de *Durandus Malpoint* (1130/1144) à Saint-Sanson-de-la-Roque [27] et *Rogerus Malpoint* (1198) peuvent quant à eux représenter l'ancien français *mal point* "pique mal, coud mal", *malpoint* "mauvaise situation", ou encore *mal point* "mauvais moment, mauvaise occasion", etc., d'où différentes possibilités. Ces noms sont perpétués par MAUPOINT [27, 76, 14].

Citons enfin, une fois n'est pas coutume, un intéressant nom de métier noté sous une forme latinisée dans le nom de *Safridus Guanbaisarius* (~1063/1066). Il correspond à un surnom

⁶ Passé en Angleterre à la suite de la Conquête, ce nom est à l'origine du patronyme anglais actuel PLANTEROSE, attesté dans le Warwickshire en 1221 : *Robert Planterose*, *Alice Planterose*, etc. [DES 354a].

⁷ Cf. le nom anglais *Ralph Plantebene* (1199) "plante-fève", attesté dans le Norfolk [DES 354a].

⁸ Le verbe non attesté *°parchier* < gallo-roman *°PARCARE* < *°PARRICARE* est postulé par son dérivé *parchiee* "mise en fourrière" ainsi que le mot *parchier* "garde-chasse".

⁹ Cf. le moyen anglais *cauke* "calfater, étouper" (anglais moderne *caulk*) < ancien normand *caukier* "presser", c'est-à-dire ici, forcer l'étoupe entre les planches de la coque, avant de l'enduire de poix, de résine ou de goudron.

médiéval °*Gambaisier*, *Guanbaisier* dérivé de l'ancien français de l'Ouest *gambais* "pourpoint rembourré qui se plaçait sous le haubert", issu du francique °*wambeis*. Ce nom de fabricant était également attesté en ancien français sous la forme *gambisor*.

6.2. — Le bois.

Le nom de *Robertus Parvus carpentarius* (1198), "petit charpentier", rappelle d'autres formations similaires, telles que PETIQUEUX "petit cuisinier" ou PETITBOULANGER, cités plus bas. Parmi les composés verbaux, nous trouvons tout d'abord, avec *guaster* "gâter", les patronymes GASTEBOIS [50, 27, 14...], GADEBOIS [76] et GADBOIS [50, 14...], "gâte-bois", représentant un surnom ironique de bûcheron, de charpentier ou de menuisier, etc.

Le verbe *peler* est associé à différents éléments, probablement pour évoquer un artisan confectionnant des objets en bois, tels que des lances de frêne ou de hêtre. On rencontre ainsi les rares PELBOIS [14], "pèle-bois", PELHAITRE, "pèle-hêtre" (variantes disparues PELHÊTRE, PELHESTRE), et les plus fréquents PELFRÊNE [76, 27...] ou PELFRESNE [76, 27...], "pèle-frêne" et PELHÂTE [14, 50...], de l'ancien français *pele haste* "pèle-lance", représenté au Moyen Âge par *Renaut Poilehaste* (1261/1266) à Pont-de-l'Arche [27]. Avec le verbe *percer*, voici encore PERCEBOIS [76, 27...], pour lequel il existe différentes explications, et avec *tourner*, le patronyme TOURNEBOISSET aujourd'hui disparu de Normandie. Ce dernier nom est probablement issu de l'ancien français *torne boissel* "tourne-boisseau", soit au sens de "fabrique boisseau", nom d'artisan, soit de "retourne boisseau", d'interprétation moins évidente (nom de mesureur, de vérificateur ?). On relève un hameau de ce nom à Garennes-sur-Eure [27], qui doit représenter la fixation toponymique du nom de famille.

6.3. — Le métal.

Le travail du métal, le commerce de métaux ou d'objets en métal sont tout d'abord évoqués par divers composés verbaux dont le second élément est *fer* : BRULFERT [27, 76], BRULEFERT [76], "brûle-fer", nom probable de forgeron; HUTFER, assez rare [27, 76], de l'ancien français *hurte fer* "heurte-fer" et TAILLEFER [76, 14, 27...], TAILFER [76], "taille-fer", "tranche-fer", autres noms de forgerons ou éventuellement de soldats. On trouve ce dernier nom attesté sous les formes *Gislebertus Taillefer* (1198), *Taillefer* (1219) à Coutances [50], *Guillaume Taillefer* (1409) à Rouen [76], *Richart Taillefer* (1418) à Falaise [14]; *Fulco Tallefer* (1210/1218; forme dialectale normande) à Lisieux [14]; *Thomas Tailliefer* (1684) à Lisieux [14], etc. CORNEFER(T) [76] doit être issu de l'ancien français *corne fer* "crie-fer; appelle-fer", et représenter un nom de ferrailleur ambulant, de même que PORTEFER [14], "porte-fer", à moins que ce surnom n'évoque un personnage portant une armure ou une arme en fer.

Les maréchaux ferrants sont présentés de manière généralement plus imagée : voici par exemple *Rivallonus Calcebof* (1142) à Rouen [76] et *Hugo de Chaucebuef* (1200) à Lisieux [14]; ces noms survivent sous la forme CHAUSSEBŒUF dans l'Avranchin. De même sens, voici encore FERREBŒUF, FERREBEUF [27], FERBŒUF [50], FERBOS [14, 76], relativement rares. Plusieurs autres surnoms semblent doucement ironiques, tels que *Ferrebouc* (1437) à Rouen [76] ou encore *Hugo Ferecoc* (1203). À ce dernier type correspondent les noms modernes FERCOQ [76, 27...], FERCOQ [14, 76], ainsi que FERLICOQ [76], FERLICOT [14, 76, 50...], FRÉLICOT [27, 76] "ferre le coq". C'est du moins l'explication traditionnelle¹⁰, qui semble confirmée par les attestations anciennes, ainsi que par quelques formations médiévales parallèles : *Ferrebouc* déjà cité, aussi attesté à Paris; *Andreas Ferrechat* (1127) à Nantes [44]; noter également le fief de *Ferecat* (1332) à Saint-Martin-le-Hébert [50], sans doute basé sur un anthroponyme. On peut néanmoins s'interroger sur la valeur

¹⁰ cf. DENF 405b s.v. *Ferlicoq*.

réelle de l'image : le maréchal s'exercerait-il sur le coq avant de passer à l'âne ¹¹ ?

L'ancien français *grain d'or* a désigné d'une part des pépites d'or pur trouvées à fleur de terre ou dans les rivières; d'autre part, le *grain* (ou *grain de fin*) était, chez les orfèvres, une petite mesure utilisée pour évaluer la pureté des métaux précieux, or et argent. Cette locution semble à l'origine du patronyme GRAINDOR [76, 27], possible surnom d'orfèvre ou de chercheur d'or. De même, l'ancien français *marc* a désigné un poids de métal précieux valant huit onces. On rencontre ce mot dans le surnom d'*Osmundus Asmars* (1198) "aux marcs", désignant sans doute un orfèvre, un argentier, un monnayeur, etc. Avec une valeur similaire, voici encore *Galterus Marca argenti*, *Walterus Marc de argent* (1198); *Nicholaus Marc d'argent* (1284); et *Nicolaus Marc d'argent* (1337) à Bosc-Bérenger et Royville [76]. C'est le nom d'une ancienne famille de Haute-Normandie dont l'un des membres, l'abbé Jean Marcdargent, commença au 14^e siècle la construction de l'église Saint-Ouen de Rouen. Il survit sous les formes MARCDARGENT et MARDARGENT [76, 27], cette dernière graphie notant la prononciation régulière du nom.

6.4. — La peau et le cuir.

Citons en premier lieu quelques noms à valeur générale, parfois susceptibles de diverses interprétations : avec le verbe *battre*, voici *Ricardus Bat lapel* (1203), de l'ancien français *bat la pel* "bat la peau"; surnom de tanneur (ou peut-être d'homme violent, voire de joueur de tambour), tout comme *Philippus Bapleste* (1418), qui doit représenter *bat pelete* "bat (la) petite peau". Avec le verbe *poindre* "piquer; coudre", voici *Durandus Point lapel* (1198) "pique la peau, coud la peau", surnom probable de cordonnier ou d'artisan travaillant le cuir. L'ancien normand *waster* "gâter" fournit encore le nom d'*Alanus Wasteheuse* (1184) ou *Wastehose* (1198), "gâte-botte, gâte-chausse", surnom ironique de cordonnier ou de chaussetier.

Plusieurs surnoms mentionnent, de manière explicite ou implicite, la peau d'un animal précis. Ainsi, celui de *Rogerus Gula martre* (~1050/1066), littéralement "gosier de martre", "gueule de martre", désigne un petit morceau de fourrure découpé dans la peau du gosier de la martre, et qui servait, assemblé avec d'autres, à orner les manteaux (particulièrement les collets). C'est donc là un surnom de fourreur, de confectionneur d'habits en fourrure. La qualité de la marchandise est différente chez *Rogier Pelecat* (1228); *Robertus Poilecat, latro* (1229), [un] larron qui a nom *Robert Pelecat* (~1260), non localisés, ainsi que *Gilles dit Pellecast* (1254) à Caen [14]. Ces noms sont issus de l'ancien normand *pele cat* "pèle-chat, dépiaute-chat", et ont sans doute été appliqués à des personnages faisant commerce de peaux de chats (quoiqu'un surnom d'avare ou de rapace ne soit pas à écarter). Ils correspondent aux actuels PELCAT [27, 14, 76...], PELCA [76, 50...] et PELCHAT [50, 14...]. Sans doute doit-on voir une allusion à la même activité dans les noms *Johan Cachecat* (1284) et *Watier Cachecat* (1290) à Eu [76], qui reposent sur l'ancien normand *cache cat* "chasse-chat". Les malheurs des pauvres félidés sont loins d'être terminés, car voici venir *Marie Lescoillecat* (1291) à Perriers-sur-Andelle [27], littéralement "l'écouille-chat" (ancien normand et français *escoiller, escoillier* "châtrer"), surnom de châtreur (ou châtreuse) de chats.

6.5. — Les céréales.

En ce qui concerne les meuniers, mentionnons tout d'abord un composé adjectival, *Roger Blancmonnier* (1287) à Urville-Bocage [50]. Il semble signifier "blanc meunier", peut-être d'après la poussière de farine, mais pourrait aussi représenter un *bland monnier*, où *bland* aurait le sens de "doux, pacifique", qualité assez rare chez les meuniers médiévaux pour être notée.

Parmi les composés verbaux, voici tout d'abord l'intévisible et ironique "gâte-grain",

¹¹ Cependant, le type FERCO(C)Q est bien attesté en Bretagne, centré sur les Côtes d'Armor, à côté de LE FERCOQ centré sur le Finistère. Il s'agit dans ce cas de l'ancien ou moyen breton *fer* "solide, vaillant" + un élément *coc* indiquant la parenté [NFB 109]. Les FERCOQ normands, quant à eux, sont massivement centrés sur la Seine-Maritime, ce qui suggère une origine locale, mais rien n'empêche un certain nombre d'entre eux de représenter des noms bretons.

représenté par *Radulfus Vastansgranum* (1088) à Jumièges [76] et *Jehan Vategrain* (1380) aux Andelys [27], noms issus de l'ancien normand *waste grain*. À ces surnoms s'opposent ceux de *Rogerus Sauvegrain* (~1370), chanoine à Évreux [27], et de *maistre Roger Saulvegrain* (1560), tabellion à Bayeux [14]. Ce sens littéral de "sauve-grain", c'est-à-dire "épargne-grain", "économise-grain", est susceptible de différentes interprétations : sobriquet suggérant l'économie, la prévoyance (voire l'avarice), ou encore surnom ironique de meunier. Il survit sous la forme SAUVEGRAIN [14, 50...]. Le composé phrastique *Qui na que moudre* (d-14^e s.) à Caen [14] évoque quant à lui un meunier proche de la faillite.

Plusieurs surnoms précisent la nature de la céréale traitée, d'où tout d'abord, toujours avec le verbe *gaster* "gâter", *Robertus Gasteble* (1234, 1235) à Saint-Ouen-de-Sècherouvre [61]. Ce nom est toujours attesté en Normandie, soit sous les formes normano-picardes WATTEBLED [76, 27, 14...] ¹², VATTÉBLED [76], soit sous les formes françaises GASTÉBLED [14, 76], GATEBLED, GATEBLÉ, forme assimilée GADBLEBLED [50]. L'avoine figure dans le nom de *Nicolas Bréavoine* (1637) à Lisieux [14], de l'ancien normand *breie avoine*, variante *brie avoine* "broie-avoine, moud-avoine". Ce nom survit dans BRÉAVOINE [14, 76...] et BRIAVOINE [27, 14]. La mouture de l'orge a bien sûr suscité les types VADELORGE [14, 27, 76] et GADELORGE [76, 27], respectivement issus de l'ancien normano-picard *waste l'orge* et de l'ancien français *guaste l'orge* "gâte l'orge". Plus objectifs sont PILORGE [50, 14, 61...], "pile-orge" et PIL(L)ORGET, PILLORGÉ [14, 27, 76...], "pile-orget". Enfin, avec une légumineuse et non plus une céréale, voici PILLEVESSE, PILVESSE [50, 14...], "pile-vesce", de sens évident, quoiqu'il faille bien sûr comprendre par *vesce* le grain de cette plante, *Vicia sativa* ou vesce commune, généralement utilisé pour nourrir la volaille. Mais la vesce broyée fournissait aussi une farine de qualité inférieure, dont on pouvait faire du pain. Nous avons d'ailleurs relevé à Pont-de-l'Arche [27] l'existence d'un *Gillebertus dictus Pain de vece* (1244), dont nous reparlerons un peu plus bas.

6.6. — Métiers de bouche.

Le cuisinier était le *queu* en ancien français, que l'on retrouve dans deux composés : PETITQUEUX [76] et LONQUEU [27], tous deux très rares. On a sans doute aussi affaire à un surnom de cuisinier ou de saucier avec celui de *Stephanus Tastesavor* (1256), littéralement "goûte-sauce, goûte-assaisonnement". Quelques appellations sont moins claires, à l'instar des noms de *Willelmus Blanchoilli* (1198) et de *maistre Pierre Blancbouilly* (1402), curé de Grand-Couronne [76]. Faut-il comprendre "lait bouilli, crème bouillie", "blanc (de volaille) bouilli" ? On rapprochera ce nom de celui d'*Osbertus Katboilli* (1198), issu de l'ancien normand *kat boilli* "chat bouilli". On peut éventuellement penser à un facétieux sobriquet de cuisinier, mais ceci ne reste qu'une hypothèse. Mentionnons également *Galterus Ullelievre* (1223) à Saint-Aubin-de-Courteraie [61]. Ce nom doit rentrer dans la même catégorie, et représenter un surnom ironique reposant sur l'ancien français *usle lievre* "brûle-lièvre".

L'une des tâches caractéristiques des cuisiniers volaillers étant de plumer leurs innocentes et aériennes victimes, plusieurs surnoms médiévaux les représentent ainsi, les doigts crispés sur le duvet. Plus exactement, c'est le verbe *peler* "arracher le poil" qui semble ici employé au sens de "plumer" ¹³ dans les noms de *Radulfus Peillecoq* (1198) et *Rogerus Pelecoc* (1234). Ils correspondent aujourd'hui aux rares patronymes PELCOQ, PELCOCQ, et du plus courant PELCOT [14, 27, 76...] dont la forme note la prononciation régionale régulière [kó] du mot *coq* (amuïssement de [k] final). On peut cependant aussi considérer qu'il s'agit d'un surnom expressif d'artisan utilisant la plume. Le même problème se pose pour le nom de PELLOIS [14, 61], PELLOIE [76], littéralement "pèle-oie", attesté à date ancienne sous la forme latinisée fautive *Willelmus Pillus de Anseriis*

¹² Nom de famille picard dont l'aire s'étend du Nord à la Seine-Maritime.

¹³ Mais le sens d'"arracher la peau" n'est pas exclu; il a existé deux verbes *peler*, "arracher le poil" et "dépiauter".

(1198)¹⁴, littéralement “poil d’oies”.

Plusieurs surnoms composés paraissent évoquer les rôtisseurs à la broche. Citons tout d’abord le patronyme FICHEPOIL [50, 61, 76...] sans doute issu de l’ancien français *fiche poil* “transperce-poulet”, “embroche-poulet”. Parmi les autres appellations, voici le sieur *Pinchehaste* (1251) à Guéron [14], représentant l’ancien normand *pinche haste* “pince-broche (à rôtir)”, “saisit-broche” ou “saisit-viande (rôtie)”, nom de rôtisseur, de gourmand, voire de voleur de nourriture. Avec le même élément *haste*, voici encore *Ricart Lieve haste* (1261/1266) vers Blonville-sur-Mer [14], dont le nom signifie “lève-broche (à rôtir)” ou “lève-rôti” : autre nom probable de rôtisseur ou de voleur, sans exclure un sens paillard toujours possible (équivoque sur le sens de “broche”).

D’autres surnoms encore semblent faire référence à la fabrication ou au commerce de boissons, sans exclure d’autres possibilités : ainsi, le nom d’*Henricus Espruegale* (1327) à Léry [76] représente peut-être une forme altérée (par métathèse ou cacographie) de l’ancien français *espurge ale* “purifie-bière”, “clarifie-bière”, possible nom de brasseur. Le patronyme récemment disparu † PANCHUQUET [14], issu de l’ancien normand *pend chuquet* “pend-billot”, est de valeur incertaine : *chuquet* est peut-être à prendre au sens de “pancarte de péage” (nom de percepteur de péage), ou encore “enseigne de cabaretier” (le billot suspendu au dessus de la porte d’un établissement indiquait en effet que l’on y vendait du vin au détail). Dans ce dernier cas, il s’agit d’un nom de tenancier de cabaret. De même, avec l’ancien français *baillier* “porter, livrer, donner”, voici *Gislebert Baillepot* (1203), littéralement “donne-pot; porte-pot”, éventuel surnom d’aubergiste ou de tavernier, quoiqu’un nom de cuisinier, d’aide ou de serviteur soit aussi envisageable. PODEVIN [76, 14, 61, 27...], variantes POTDEVIN [76, 61...], PODVIN [76...] paraît plus précis, mais un *pot de vin* peut aussi bien évoquer un tavernier ou un marchand de vin qu’un consommateur éclairé (nom de buveur, d’ivrogne, etc.). Les plus rares TATTEVIN [76, 50] et TASTEVIN [72] représentent quant à eux l’ancien français *taste vin* “goûte-vin”, nom de dégustateur, de vérificateur de vin (ou surnom ironique de buveur).

On ne sera pas étonné de constater que la fabrication et la vente de pain, aliment de base par excellence¹⁵, a suscité un très grand nombre de surnoms au Moyen Âge. L’ancien français *bolengier* “boulangier” entre en composition dans le patronyme PETITBOULANGER [14], pendant des types *Parvus Carpentarius* “petit charpentier” et PETIQUEUX “petit cuisinier” mentionnés plus haut. Parmi les inévitables surnoms péjoratifs ou ironiques, citons tout d’abord PÉTRIMAU [76, 27], issu de l’ancien français *pestrit mal* (forme vocalisée *mau*) “pétrit mal”. Les noms de *Ricardus Brieguerre* (1198) et *Willelmus Breieguerre* (1203) sont ambigus; ils représentent l’ancien normand *brie guerre*, *breie guerre*, qui peut se comprendre de plusieurs manières : d’une part “broie / pétrit beaucoup”, nom d’ouvrier textile (qui broie le lin ou le chanvre) ou de boulangier (qui pétrit la pâte). Mais l’adverbe *guerre* peut aussi avoir un sens négatif, et le surnom représenter alors l’ellipse de la locution (*qui ne*) *brie guerre* “qui ne broie / pétrit guère”, surnom péjoratif. Enfin, l’emploi du verbe *br(e)ier* peut simplement symboliser l’activité, l’effort, et le surnom suggérer le manque d’activité (éventuellement sexuelle) ou la paresse en général.

Plusieurs surnoms de boulangers sont formés avec le mot *pain* diversement qualifié. Avec l’ancien français *boen*, *boin*, *bon*, voici tout d’abord *Torgis Boen Pain* (1198) ou *Boenpain* (1230) à Ouistreham [14]; *Ricardus Bonus Panis* (1226) cité lors d’un jugement à Caen [14]; *Pierre Bonpain*, occupant une herbage dans les grosses herbes (1735) à Troarn [14], d’où les types actuels BOMPAIN et BONPAIN [14...], et dans l’ordre inverse les plus rares PAINBOUIN [27, 76], PAINBOIN, PAIMBOIN [27]. Avec *mal* “mauvais”, *Thomas Malpin* (1251) et *Guillelmus Maupin* (1269) à Sotteville-sous-le-Val [76] correspondent aux types MAUPIN [76, 27, 50, 14], MOPIN [76, 25...], MAUPAIN [14] et MAUPPIN [50]. Avec *blanc*, voici *maistre Guillaume Blancpain* (1360) à

¹⁴ On attend *Pilus Anseris* ou *Pilus de Anseris*, mauvaise traduction de *Peloie* analysé en “poil d’oie”.

¹⁵ On se souviendra (ou l’on apprendra, au choix) que le mot *pain* procède, par l’intermédiaire du gallo-roman °PANE, du latin *panis* < °pānis, qui ne signifiait d’abord que “nourriture”. Ce mot repose sur l’indo-européen °pās-t-ni-s, forme suffixée du radical °pās-, élargissement en -s de la racine °pā- < °paə- “protéger, nourrir”, également à l’origine du latin *pascere* “nourrir” auquel se rattachent les mots français *paître* et *pâturer*.

Criquetot-l'Esneval [76]; *Aubin de Breceye, dit Blancpain* ou simplement *Aubin Blancpain* (1439) à Saint-Lô [50], d'où BLANPAIN [76, 50, 27...], BLAMPAIN [76, 27, 14], BLANPIN [14, 27], et dans l'ordre inverse PAINBLANC [50, 76, 14, 61...], PAIMBLANC [50, 61, 14], PEIMBLANC [14, 50], etc. Avec l'ancien français *chalt, chaut* "chaud", forme dialectale normano-picarde *calt, caut*, voici encore *Michel Paincaust* (1426) ou *Paincaut* (1430) à Bayeux [14], d'où les types PAINCHAULT [76, 27, 50...], PAINCHAUD, PAINCHAUT, PAINCHAUX [14], variantes plus rares PANCHAUD [14, 76], PANCHAU [61, 76]. L'ordre inverse est fourni par CAUPAIN [76, 14], CAUPIN [27]. L'ancien français *parer* a eu plusieurs sens : "orner", "préparer", "enlever la croûte", d'où différentes valeurs possibles pour PAIMPARÉ [76, 27...], PAINPARAY, PAINPARÉ [76]. Enfin, avec l'adjectif *sec*, voici les tristes PAINSECQ [50] et PAINSEC [76, 61].

Le mot *pain* est plus rarement déterminé par un autre nom. Voici donc l'intéressant *Matheus Painedieu* (1276), *Peindieu, Panisdei* (1277) ou *Peindiu* (1285) à Alisay [27]. Ce surnom signifie littéralement "pain de Dieu", et a pu s'appliquer à un fabricant de pain sans levain (également appelé autrefois *pain à chanter*) pour faire des hosties, ou encore à un *hostier* (latin médiéval *hostiarius*), dont la charge est d'approvisionner un diocèse en hosties. Nous avons par ailleurs déjà évoqué *Gillebertus dictus Pain de vece* (1244) à Pont-de-l'Arche [27] : le pain de vesce était fait avec une farine de qualité inférieure, obtenue en broyant les graines de vesce, généralement utilisées pour nourrir la volaille; ce sobriquet peut désigner aussi bien le fabricant de ce type de pain que son consommateur, sans doute trop pauvre pour acheter le pain de farine de blé. Enfin, notons le composé verbal FEUILLEPAIN [76], de l'ancien français *feuille pain* "feuillète-pain", surnom de boulanger ou de pâtissier, fabricant de pain feuilleté.

Les boulangers et pâtissiers ont pu être évoqués avec d'autres mots, suivant leurs spécialités ou leurs défauts. L'ancien français *mie* "miette; mie" semble être à l'origine du nom de *Radulfus Molemie* (1198), "molle mie". Cependant, le mot *mie* était aussi un adverbe négatif, d'où la possibilité de voir en *mole* le verbe *moler* "mouler" : *se moler* a signifié "prendre sur soi, réussir", d'où peut-être le sens de "qui ne réussit pas" (avec éventuellement un sous-entendu paillard). Mais il a existé un second verbe *moler* "moudre", d'où "manger, mâcher", et aussi "rouer de coups", qui permettrait d'interpréter ce nom par "qui ne mange (ou mâche) pas", voire "qui ne frappe pas" (ce qui rejoint le sens précédent). Le surnom de *Willelmus Chauttortel* (1198) pose moins de problèmes : il représente l'ancien français *chaut tortel* "tourte chaude; pain chaud". Parmi les composés verbaux, voici tout d'abord *Radulfus Escornevatel* (1260/1261), de l'ancien normano-picard *escorne wastel* "écorne-gâteau", nom possible de (mauvais) pâtissier; mais le verbe *escorner* a aussi signifié "entamer", puis "priver de, dépouiller", d'où peut-être les valeurs de "mord-gâteau", "vole-gâteau", nom de consommateur éclairé ou de voleur. Le nom de *Nicollas Parvastel* (1553) à Quettehou [50] représente quant à lui *pare wastel* "prépare-gâteau", "orne-gâteau", nom de pâtissier. Le verbe *parer*, nous venons de le voir, a également signifié "enlever la croûte (du pain)", mais l'opération semble plus risquée lorsqu'il s'agit d'une pâtisserie. La fouace apparaît, sous sa forme normano-picarde *fouache*, dans le nom de *Richard Faitfouache* (1312) à Saint-Hymer [14].

Les bouchers sont également bien représentés dans l'onomastique médiévale. Voici tout d'abord *Galterus Char de boe* (1198) "chair de bœuf, viande de bœuf", de sens assez clair¹⁶. Sur le verbe *tuer* ont été formés les noms de *Hylaria Tueboef* (1198); *Gervasius Tuebou* (1198); *Robertus Tuebof* (1247) à Berville [14]; *Guillelmus Tuebeuf* (1257) à Cherbourg [50]; *Jehan Tuebeuf* (1414) à Bayeux [14]; ou encore *Bertaud Tuebuef* (1272), "tue-bœuf"¹⁷. Ils correspondent aujourd'hui à TUBŒUF, TUBEUF [76, 14, 27], TUEBŒUF [14], TUEBEUF [76]¹⁸. Ce type de nom est bien sûr à mettre en parallèle avec celui de *Radulfus Tuevaque* (12^e s.), "tue-vache", perpétué sous sa forme française par le patronyme TUVACHE [27, 76, 14...]. Le massacre de la bovine famille ne serait pas

¹⁶ On le rapprochera des anglais *Roger Piggesflesh* (1276) et *Reyner Piggesfles* (1319) à Londres [DES 351a], littéralement "chair de cochon", surnom de charcutier. Ce nom survit sous la forme PIGFLESH.

¹⁷ Cf. le surnom anglais de *Gilbert Killebole* (1327) "tue-taureau", relevé dans le Leicestershire [DES 264b].

¹⁸ Certains TUBEUF peuvent néanmoins représenter un nom de baptême médiéval issu du germanique *Tutbod, Teutbod* < *Theudbod*, combinaison des éléments *theud-* "peuple" et *-bod* "messenger".

complet sans le rare TUVÉE [76], issu de l'ancien français *tue veel* "tue-veau" dont *tue vée* représente l'une des prononciations dialectales normandes.

Tout n'est pas si clair avec le nom de *Robertus Escorchebeef* (1156/1159) à Domfront [61], qui semble pourtant bien représenter l'ancien français *escorche boef* "écorche-bœuf", nom d'écorcheur, d'ouvrier prélevant les peaux des bovins abattus. Mais la plupart des noms de ce type sont employés avec la préposition *de* : *Elyas de Escorcheboef* (1198); *Serlo de Escorchebof* (1182/1205) à Lassy [14]; *Radulphus d'Escorchebeuf* (1338 ?) dans la vicomté de Caen [14], etc. Ces derniers sont des surnoms évoquant l'origine géographique, "d'Écorchebœuf", nom de hameau à Lassy [14] et Anneville-sur-Scie [76]. Le deuxième surnom ci-dessus se rapporte sans ambiguïté au hameau de Lassy. Mais il est possible que le nom de ces hameaux représentent eux-mêmes la fixation toponymique d'un nom de personne, qui serait donc antérieur.

Inévitablement, le surnom péjoratif ou simplement ironique de boucher, charcutier ou simplement rôtiisseur est celui de *Gilebert Wastecar* (1203), issu de l'ancien normano-picard *waste car*, "gâte-chair", "gâte-viande". On le trouve aujourd'hui en Seine-Maritime (cantons de Clères et Buchy) et dans l'Eure sous la forme VADCAR, correspondant à une sonorisation irrégulière du [-t] de *waste*, analogique de noms tels que VADELORGE ou GADELORGE, mentionnés plus haut.



Localisation de VADCAR en Normandie
[données France Telecom 2010]

7. — LE COMMERCE.

Certains surnoms évoquent plus précisément l'achat ou la vente de marchandises, ou des professions (vérificateurs...) liées à ces activités. Passons rapidement sur BONMARCHAND [76, 27], de sens évident, que nous associerons à son confrère *Guillot Gaaigne bien* (1307) à Planquery [14], "gagne beaucoup; profite beaucoup". Ce surnom correspond aux actuels GANGNEBIEN [27] et GAGNEBIEN [14]. Dans le même registre, citons le caennais *Henri Acathefort* (1474), dont le nom représente l'ancien normano-picard *acate fort* "achète fort", c'est-à-dire "achète beaucoup" ou "achète cher". Il ne fera pas affaire avec *Roger Mallederrée* (1408), bourgeois de Rouen [76], de l'ancien français *male deree* "mauvaise marchandise; mauvais prix", ni avec les modernes MALDEREZ [76, 27, 14]. Enfin, le commerce du grain est à l'origine d'ACCADEBLED [14], issu d'*acate bled* "achète blé", nom de commerçant de grains. Ce dernier aura sur le dos le rare TATTEGRAIN [76], autrement dit *taste grain* "touche-grain" : nom d'examineur, de vérificateur.

8. — LES SERVICES.

Les prestations de service sont légion dans l'anthroponymie médiévale. Parmi les appellations à valeur générale, citons *Ricardus Pain et vin* (1198), dont le nom semble issu de la locution *être au pain et au vin de quelqu'un*, "être logé et nourri (chez son employeur)", possible surnom de domestique. Il correspond dans l'Ouest de la France au patronyme PAINETVIN, qui n'est plus attesté en Normandie où subsiste cependant la variante PAINVIN [76, 14...]. Quant à GOUGÉHONFROY, également disparu mais relevé dans l'Eure il y a encore quelques années, il est trop beau pour être passé sous silence : il s'agit d'un surnom composé issu de l'ancien ou du moyen français *gouge Honfroy* "serviteur / valet de Honfroy", ce dernier nom représentant celui du maître (l'accent aigu sur le E est adventice)¹⁹. Autre nom de l'Eure aujourd'hui disparu, OUVRELÆIL est de sens évident, et peut représenter un nom de guetteur ou de gardien.

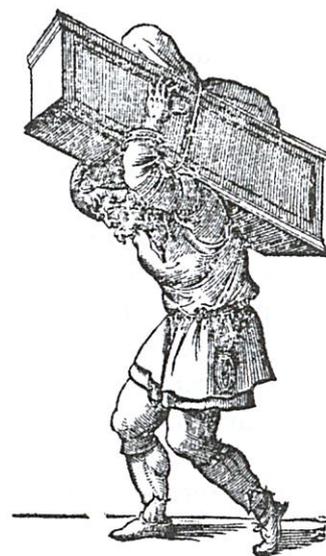
Le verbe *porter* a permis la formation de divers composés verbaux, mais ceux-ci ne sont pas toujours très évidents, mis à part les noms de *Michel Portefais*, *escuyer* (1418); *Ricardus Portifez* (1419); et *Jehan Porteffais* (1464), lieutenant du vicomte de Bayeux [14], qui reposent sur

l'ancien français *portefais* "portefaix", et correspondent à l'actuel PORTEFAIX [76, 27]. Par contre, celui de *Willelmus Portepain*, *clericus* (1175) à Coutances [50] peut évoquer un serviteur ou un marchand ambulant, tout comme celui de *Jehan Portevin* (1419) à Pont-de-l'Arche [27], qui peut être un surnom de marchand de vin ou d'échanson. Quant aux patronymes PORTEBOS, PORTEBOSQ [14] et PORTEBOIS [14, 76], ils représentent l'ancien français *porte bos*, *porte bois* "porte-bois" et ont désigné des porteurs de bois, des fagotiers, ou tout métier similaire.

Le transport est tout de même plus aisé avec un véhicule, et l'ancien normand *car a boef* "char à bœufs" est à l'origine de CARABŒUF, CARABEUF [14, 76...], nom de charretier, conducteur de char à bœufs. Sans doute a-t-on une allusion au même métier dans CHARGEBOEF [50], nom du nord-Cotentin issu de l'ancien français *charge buef* "charge-bœuf". L'objet du transport est évident dans le surnom de *Stephanus Char de Ble* (~1275) "char de blé, chariot de blé".

Toujours dans le domaine des transports, les passeurs d'eau semblent aussi avoir laissé leur marque. Le rare PASSEBON [14] paraît issu de l'ancien français *passé bon* "passe bien". Le nom de *Laurent Passemer* (1198), *Rogier Passemer* (1261/1266) à Cottévrard [76] et *Remondus Passemer* (1284) doit représenter un surnom de marin effectuant régulièrement une traversée, "passe-mer", ou simplement de personnage ayant un domaine ou des attaches outre-Manche. Plus mystérieux sont ceux de *Goscelinus Torneleve* (1198) = *torne l'ève* "tourne l'eau" et de *Robertus Balague* (1270) = *bat l'ague* "bat l'eau", possibles surnoms de rameurs, passeurs ou bateliers, voire de moulins à eau. On rapprochera le type *Balague* du nom de *Johan Batmare* (1284) à Eu [76], "bat-mare", où *mare* pourrait désigner de manière plus générale une étendue d'eau. Un nom moins ambigu est celui de *Robertus Chief de Barge* (1198) et *ung nommé Chedebarge* (1555), *Guillaume Chef de Barge* (1558) ou *Quiédebarge* (1562) à Bretteville [50], "chef de barge" (barque, bac, bateau à fond plat), surnom de batelier, de marinier, de passeur, etc.

Les soins du corps ont dû être prodigués par LAVECHEF et LELAVECHEF [50...], dont les noms paraissent représenter *lave chief* "lave-tête", formation parallèle à *lavedent* "eau dentifrice" ou



¹⁹ Ce type de formation anthroponymique, "serviteur de X", est peu fréquent en France mais beaucoup plus courant dans les langues germaniques : cf. les noms anglais HARRIMAN, HARRYMAN "serviteur de Henry", WATERMAN "serviteur de Walter"; allemand ANNENMANN "serviteur d'Anne", etc.

lavemain “bassin où l’on se lave les mains”. On peut supposer ici un surnom de barbier ou de coiffeur. Il a son pendant exact dans le patronyme italien LAVACAPI. Quant à *Guillelmus Brochcomele* (1274) à Notre-Dame-du-Vaudreuil [27], il semble correspondre à l’ancien français *broche comele*, formé de *brochier* “piquer (pour séparer les cheveux)”²⁰ et de °*comele*, diminutif non attesté de *come* “chevelure” (le mot a aussi signifié “crinière”, d’où un possible nom de palfrenier). Plus mystérieux encore est le nom de *Gaufridus Brustesalz* (1094) aux Préaux [27] et *Willelmus Brustesause* (1150/1200), témoin à Jumièges [76], qui repose sur l’ancien français *bruste salz*, *bruste sauce* “broute-saule”, “mange-saule”. Ce surnom peu clair pourrait évoquer de manière ironique la pauvreté, l’avarice ou le manque de nourriture. Mais on sait que l’utilisation d’écorce de saule en tant qu’analgésique était connue au Moyen Âge, et peut-être a-t-on ici une allusion à cette pratique : surnom d’apothicaire, d’herboriste, ou de consommateur de ce médicament ? Pour en terminer avec l’hygiène, voici *Elliot Videbren* (1440) à Saint-Côme-du-Mont [50], de l’ancien français *vuide bren* “vide-excréments”, surnom de vidangeur ou de préposé aux latrines.

Dans un tout autre genre, le métier de soldat et plus particulièrement d’archer est évoqué par le nom de *Ricardus Trat saiete* (1198) “tire-flèche”, formé de ancien français *traire* “tirer”, en particulier “tirer à l’arc”, et de *saiete* “flèche; pointe de flèche” (du latin *sagitta*). On lui associera son confrère caennais *Traitmal* (12^e s.) “tire mal”, surnom de mauvais archer, ou sobriquet à valeur paillard. Peut-être faut-il également ranger parmi les surnoms de soldats celui de *Johannes Tranchemontaygne* (1357), écuyer du comte de Juaye-Mondaye [14], à moins que cette appellation de “tranche-montagne” ne suggère un possible sobriquet de vantard. HUEGUERRE [76...] est issu de l’ancien français *hue guerre* “crie-guerre”, “appelle-guerre” : nom possible de personnage belliqueux, ou encore de crieur public chargé de proclamer l’état de guerre, et donc de convoquer l’arrière-ban du seigneur, c’est-à-dire les vassaux qui lui devaient le service armé en temps de guerre.

Autre éventuel nom de personnage public (écrivain public, greffier... ?), celui de *Thomas Alapenne* (1302, 1307), clerc de la baillie de Caen [14], littéralement “à la plume”, de l’ancien français *pene* “plume”, et en particulier “plume pour écrire”. Quant à celui de *Rogerus Wastelai* (1198), il semble issu de l’ancien normand *waste lai* “gâte-lai”, “gâte-poème”, surnom de trouvère, de poète, etc. On pourra l’associer avec le sieur *Cornefol* (1269) “joue de la cabrette” (de l’ancien français *fol*), nom possible de musicien (entre autres explications). LHOMMEDIEU [76] doit représenter *l’ome dieu* “l’homme-Dieu, le Christ”, et correspondre à un nom d’acteur de Passion jouant le rôle du Christ. Deux composés verbaux en *-dieu* sont plus incertains : CONCEDIEU [27, 76] est peut-être issu de l’ancien français *conce dieu* “pare-Dieu, arrange-Dieu” (nom de bedeau, de sacristain, de préposé à la décoration de l’église, de l’autel ?). De même, GOISEDIEU [61] pourrait être issu de °*goise dieu* “chante-Dieu”²¹, nom possible de chantre d’église.

9. — LA PHYNANCE, SA POMPE ET SES ŒUVRES.

L’argent et les noms de monnaies sont à l’origine d’un grand nombre de surnoms médiévaux pouvant évoquer les métiers de changeur, banquier, prêteur sur gages, financier, ouvrier monnayeur, ou encore un personnage fortuné. Les monnaies figurant parfois sur les enseignes de maison, certains noms peuvent aussi avoir cette valeur, et désigner le lieu d’habitation. Enfin, dans le cas de sommes d’argent précises, on peut avoir affaire à l’évocation d’une rente sur une terre ou une maison, une redevance, un revenu, un salaire, voire une anecdote personnelle aujourd’hui perdue.

L’ancien français *bel argent*, au sens de “bon argent” ou de “beaucoup d’argent”, est à l’origine du nom de *Johannes Belargent* (1420), marchand de Caen [14], et de l’actuel patronyme BELLARGENT [14, 76...]. Le rare ROUGEMAILLE [14] semble issu de l’ancien français *roge maaille* “rouge maille”, petite monnaie de cuivre valant en principe un demi-denier (la plus faible valeur

²⁰ Ce sens particulier de *brochier* “piquer” est postulé d’après *brochete* “pointe pour séparer les cheveux”.

²¹ L’ancien français °*goiser* “chanter” est postulé par son dérivé *degoiser*, de même sens (dérivé verbal de *gosier*).

monétaire de l'époque), mais de valeur variable, et qui, comme le *denier* et le *sou*, a symbolisé l'argent en général. On a peut-être ici affaire à un surnom possible d'avare ou d'indigent, d'après l'accent mis par l'adjectif *rouge* (couleur du cuivre) sur le peu de valeur de la pièce (cf. les locutions française *ne pas avoir un rouge liard*, américaine *not to have a red cent* "ne pas avoir le sou", anglaise *not to be worth a brass farthing* "ne pas valoir un liard de bronze", etc. Le mot *denier*, quant à lui, a aussi désigné une monnaie de cuivre de valeur très variable (douze deniers faisaient un sol, et vingt sols une livre). Il a finalement pris la valeur générale de "monnaie, argent", et apparaît dans le nom de *Phelippe As deniers* (1261/1266), "aux deniers" à Beaumont-le-Roger [27], ainsi que dans le patronyme TROISDENIERS, naguère attesté dans l'Eure. Le *sol* ou *sou* figure dans quatre noms haut-normands : QUATRESOUS [76, 27]; CINQSOUS [76, 27]; *Nicolas Belymare, dit Vint sols* (1420) à Harfleur [76]; et *Richard Cent solz* (1555) à Russy [14]. Avec *Jehan Dix livres* (1384), lieutenant du vicomte de Bayeux [14], nous commençons à atteindre des sommes importantes.



sol de Louis XV

Le *parisis* était, de manière générale, une monnaie frappée à Paris; le sou et la livre parisis valaient au Moyen Âge un quart de plus que le sou ou la livre tournois (frappés à Tours). Voici donc l'heureux *Ricardus Asparises* (1253/1254) "aux parisis" à Lisieux [14]. Quant à l'*escu*, il a désigné



écu de Louis XII

plusieurs types de pièces dont des monnaies d'or ornées de l'écu de France (mais il a également existé des écus d'argent). Le rare CHINTESCU [14] doit représenter une forme populaire palatalisée (ou dissimulée) de l'ancien normand *chinc escus* "cinq écus". Nous terminerons cette section avec l'*esterlin*²², denier d'argent d'origine anglaise, qui pourrait être représenté par le nom de *Colin Aux estelins* (1380) des Andelys [27], si l'on a bien affaire à une forme amuïe d'*esterlin* (chute de [r] devant consonne). Mais ce

surnom pourrait aussi reposer sur l'ancien français *estellin* "fourrure étoilée", d'où un possible surnom de fourreur ou de porteur de cette fourrure. Par contre, le doute n'est plus permis pour *Geroudus As iii esterlens* (1206/1207) ou *Ad iii esterlens* (~1218/~1241) "aux trois esterlins" à Dieppe [76].

10. — AUX MARCHES DE LA SOCIÉTÉ (ET DU PALAIS DE JUSTICE).

De nombreux autres surnoms évoquent des métiers ou des activités tantôt situés aux marches de la société, et tantôt franchement au dehors. Parmi les premiers, TIRELOQUE [50] semble représenter l'ancien français *tire loque* "tire-chiffon", nom probable de chiffonnier, de marchand de loques, à moins qu'il ne s'agisse de *tire loc* "tire loquet", surnom de gardien.

Le monde inquiétant des mendiants vrais et faux, des escrocs et des voleurs de tout poil est particulièrement bien représenté. Il est parfois difficile de distinguer nettement les catégories. Ainsi le patronyme MALANDRIN [76...] doit reposer sur le moyen français *malandre* "ulcère, pustule, plaie", et, en tant qu'adjectif, "qui a des crevasses". L'existence du dérivé °*malendreur* "mendiant lépreux" (attesté en 1362 par le latin médiéval *malandresus*) pourrait suggérer une telle activité. Le mot *malandrin* "bandit, voleur", dont le sens est dérivé du précédent, est un peu plus tardif, mais ne peut être absolument écarté²³. Le rare MAUBORGNE [50, 27] correspond à l'ancien français *mal borgne* "mauvais borgne", à prendre peut-être au sens de "mendiant contrefaisant un borgne", plutôt qu'au sens littéral.

²² L'ancien français *esterlin* correspond pour la forme et le sens au moyen anglais *sterling*, terme généralement expliqué par l'ancien anglais théorique °*steorling* "pièce à l'étoile", d'après une marque portée par certains deniers normands de l'époque; il représente un dérivé nominal en *-ling* de l'ancien anglais *storra* "étoile" (cf. anglais *star*).

²³ Le moyen français *malandre* est issu du bas-latin *malandria* "pustules, abcès sur le cou des bêtes de somme", que l'on rattache de manière très hypothétique au grec *melandruon* "cœur de chêne". Le mot *malandrin* "bandit" est quant à lui emprunté à l'italien *malandrino*, de même étymologie.

Parmi les voleurs, voici tout d'abord PINCEPOCHE [76, 14, 61], autrement dit "vole-bourse", nom de pickpocket médiéval. Plusieurs surnom évoquant des voleurs de sacs ou de grain peuvent en outre faire allusion de manière ironique à la profession de meunier, ou de façon plus générale à un personnage peu scrupuleux. Ainsi GRATESAC [27], GRATSAC [50] représentent *grate sac*, sans doute au sens de "vole-sac". On leur associera le nom de frère Robert *Toulorge* (1556), cordelier à Bayeux [14], de l'ancien français *tole orge* "vole-orge". Ce nom est perpétué par TOULORGE [50, 14, 27, 76] et le plus rare TOURLORGE [50], de forme altérée. Dans la même catégorie, voici encore VIDEGRAIN [50, 14], de l'ancien français *vide grain* "enlève-grain". Marie-Thérèse Morlet²⁴ n'y voit que le nom d'un ouvrier qui "décharge le grain", mais on peut tout aussi bien envisager ici un nom similaire aux précédents.

Les voleurs de paille et de foin sont aussi bien attestés. Ils sont représentés par *Onfroi Brilleforre* (1221), dont le nom est probablement issu de l'ancien français *brille forre* "vole-paille, vole-foin"²⁵, ainsi que PRENVEILLE [50, 14, 76], de l'ancien normand *prend veille* "prend-foin" : le mot *veille*, qui a désigné un gros tas de foin²⁶, est toujours en usage dans le sud de la Manche et l'ouest de l'Orne; sa forme la plus courante actuellement est le diminutif *veillotte* et ses variantes phonétiques. On retrouve ce terme dans le patronyme ROBVEILLE [61, 14, 50, 76], variante plus rare ROBEVEILLE [61], apparemment formé sur l'ancien français *rober* "voler, dérober", mais aussi "piller" et "violer", d'où plusieurs possibilités, selon l'interprétation du second élément : "vole-foin", voire "vole-vieille, pille-vieille" (ce nom appartiendrait alors au type anthroponymique constitué d'un verbe évoquant la violence suivi d'un objet désignant une personne faible, inoffensive ou inférieure). Le sens de "violer" est également envisageable, étant donné l'existence bien attestée de ce type anthroponymique²⁷. L'ambiguïté est d'un autre ordre dans le nom des rares TIREFOIN [27] et TIRFOIN [76] "tire-foin" (nom possible de faneur, d'ouvrier agricole,) ou "vole-foin".

BRAQUEHAIS [76, 14...] est un nom du nord de la France, nettement centré sur la Seine-Maritime. Il a pour variante le plus rare BRAQUEHAYE, majoritaire dans le Calvados. Ce nom semble représenter l'ancien normano-picard *braque haye* "brise-haie, brise-clôture"²⁸, pour lequel différentes interprétations sont possibles : nom de voleur, de personnage mal intentionné, etc.

L'enfer du jeu a suscité quelques surnoms particuliers. Ainsi PINCHEDEZ, PINCHEDÉ, PINCEDEZ, PINSDEZ, tous restreints à la Seine-Maritime, procèdent de l'ancien normano-picard *pinche dé(s)* et de l'ancien français *pinche dé(s)* "saisit-dé(s)", et dénotent un joueur de dés invétéré. Il en va de même pour la série HOCHEDÉZ [76, 27...], HOCHEDÉ [76] et HUCHEDÉ [50], HUGEDÉ [15, 76, 27...]. Les premiers sont certainement issus de l'ancien français *hoche dez* "secoue les dés; joue aux dés", au singulier *hoche dé*. On considère généralement les formes en HU- comme des simples variantes phonétiques²⁹, mais on pourrait également avoir affaire au verbe *huchier* "appeler, faire venir; proclamer", d'où pour ces patronymes le sens de "qui réclame des dés", ou "qui annonce (les points) aux dés". Il s'agit de toutes façons de surnoms de joueurs de dés. On retrouve peut-être l'ancien français *hochier* "secouer, lancer", et en particulier "jouer à pile ou face", dans le nom de HAUCHEMAILLE [76, 50], où *maille* désigne une petite pièce de monnaie (d'où un surnom possible de joueur). Cependant, l'absence en Normandie d'attestations anciennes en HOCHÉ- pour ce nom pose un problème. On rencontre par contre ceux de *Pasquetus*

²⁴ Marie-Thérèse Morlet, *Dictionnaire Étymologique des Noms de Famille*, Perrin, Paris, 1991, p. 963b.

²⁵ L'ancien français *briller* a signifié littéralement "prendre au collet, braconner".

²⁶ L'ancien normand *veille* est une variante régionale de *vieille* "vieille femme", métaphore d'après la forme : le tas de foin ou de gerbes est également appelé *bonne femme* en Normandie.

²⁷ Ainsi, *Jehan Fout Vieille* et *Guillaume Fout Vielle* (1292) "fout-vieille" [PPB 45, 115], tous deux attestés à Paris.

²⁸ L'ancien normano-picard *braquer* correspond à un emprunt tardif au germanique, probablement le moyen-haut-allemand *brechen* "briser" < germanique **brekan* (cf. anglais *to break*, allemand *brechen*) peut-être contaminé par le moyen français *braquer* "tourner".

²⁹ Marie-Thérèse Morlet, *op. cit.*, p. 522b.

*Haussemal*³⁰ 1538 et de *Robert Hauchemal, espronnier* (1684) à Lisieux [14], qui suggèrent un surnom de forme phonétique normande *hauche mal* = ancien français *hauce mail* “hausse-mail”, c’est-à-dire “lève la masse d’armes (ou le marteau)”, surnom de soldat, de guerrier (ou de forgeron), voire tout simplement “hausse mal, lève mal”, surnom stigmatisant peut-être un affligeant manque de virilité.

Les références à la prostitution sont rares et peu explicites dans l’anthroponymie, et l’interprétation des deux exemples qui suivent n’est pas assurée. Citons tout d’abord le nom de *Jehanne la Gentilfame* (1371), veuve de Bayeux qui se livrait probablement à ce petit métier. On aurait alors affaire à un surnom ironique issu de l’ancien français *gentil fame* “noble femme, noble dame”, appartenant à la série de noms féminins évoquant la noblesse, et appliqués au Moyen Âge aux dames de petite vertu en tant que sobriquets. On ne peut cependant pas exclure la féminisation du nom de famille *Gentilhomme* (nom possible de l’époux décédé).

Le second exemple est le patronyme actuel TIRAPU [50, 14], qui semble composé du verbe *tirer* et d’un second élément mal défini. Peut-être faut-il comprendre ici *tire à put* “tire (ou pousse) à la débauche”³¹, ou *tire °aput*, (dérivé déverbal possible du verbe *aputir* “débaucher une femme”) : on aurait alors un surnom de souteneur médiéval; mais ceci est purement hypothétique.

11. — CONCLUSION.

Ce survol des surnoms médiévaux relatifs aux métiers, petits et grands, est évidemment loin d’être complet. Nous avons délibérément laissé de côté un certain nombre d’activités, dont certaines ont déjà été étudiées par ailleurs³². Néanmoins, il est possible de tirer de cette étude quelques points de conclusion.

En premier lieu, on ne peut qu’être frappé par la multiplicité des formes attestées à date ancienne. Cette richesse onomastique, qui est celle de l’époque médiévale, est allée en s’amenuisant au fil des siècles, les lois statistiques causant régulièrement l’élimination des noms les plus rares. D’autres surnoms, jugés grossiers ou équivoques, ont été volontairement abandonnés.

Une seconde caractéristique à mettre en avant est celle de la constante ambiguïté de ces formes, où les doubles sens sont légion. D’où la difficulté d’assigner une valeur claire et univoque à des noms qui, pour certains d’entre eux du moins, n’étaient pas censés en avoir.

Enfin, il est nécessaire de souligner également la récurrence, dans ces types de noms, des sobriquets ironiques ou à valeur négative, dont le nombre est bien plus important que les surnoms “positifs”. C’est évidemment le travers des individus que les sobriquets notent en premier lieu, que ce soit dans leurs métiers ou leur façon d’être. Et c’est cette constante ironie, cette distanciation goguenarde vis à vis d’une réalité souvent pénible ou monotone, qui donne un cachet particulier à l’anthroponymie médiévale, que l’on ne retrouve aujourd’hui qu’à travers les sobriquets informels.

Dominique FOURNIER

³⁰ Ce joyeux luron avait reçu à cette date une amende de l’Official de Lisieux *quia carnaliter cognovisset et impregnavit Joannam filiam Joannis Riviere*, “pour avoir connu charnellement et imprégné Jeanne, la fille de Jean Rivière”.

³¹ De l’ancien français *put* “sale, infect; débauché, de mauvaise vie”.

³² Voir en particulier Dominique Fournier, “Les références à la justice dans la toponymie et l’anthroponymie normandes”, in *Bulletin de la Société historique de Lisieux* n° 61 (décembre 2006), p. 32-80.

LISTE ALPHABÉTIQUE ET SOURCES DES SURNOMS MÉDIÉVAUX CITÉS

- ABACCHAISNE : Herodes *Abacchaisne* 1257 CCC 143 § 38 [Digosville, 50].
- ABAQUESNE → ABATQUESNE.
- ABATQUESNE : Bertran *Abatquesne*, Bertran *Abaquesne* 1549 JSG I 3, 35 [Valognes, 50].
- ACATHEFORT : Henri *Acathefort* 1474 PSP [Caen, 14].
- ALAPENNE : Thomas *Alapenne* 1302 ECAN I 33 § 371, Thomas *Alapenne*, clerq 1307 ANMA 726 § XVI [baillie de Caen, 14].
- AS DENIERS : Phelippe *As deniers* 1261/1266 RDBR 79 [Beaumont-le-Roger, 27].
- ASMARS : Osmundus *Asmars* 1198 MR II 75b.
- ASPARISES : Ricardus *Asparises* 1253/1254 LXM 109 § LXIX [Lisieux, 14].
- AS TROIS ESTERLENS : Geroudus *As iii esterlens* 1206/1207 CNo 23b § 132, Geroudus *ad Mosterlens* [lire *ad iii esterlens*] ~1218/~1241 RRSA [Dieppe, 76].
- AUX ESTELINS : Colin *Aux estelins* 1380 RLA [Les Andelys, 27].
- BAILLEPOT : Gislebert *Baillepot* 1203 MR II 90b.
- BAISELOUP : Willelmus *Baiseloup* 1180 MR I 32b.
- BALAGUE : Robertus *Balague* 1270 CCNO.
- BALLACHE : Iohan *Ballache* 1296 LRE 86 [Eu, 76].
- BALLE HACHE : Hosber *Balle hache* s.d. (f-12^e s.) CBP 25 § XXV [Pont-de-l'Arche (?), 27].
- BAPLESTE : Philippus *Bapleste* 1418 RNF.
- BAT LA PEL : Ricardus *Bat lapel* 1203 MR II 101a.
- BATMARE : Iohan *Batmare* 1284 LRE 43 [Eu, 76].
- BAQUESNE : ung boucher nommé Guillaume *Baquesne* 1550 JSG I 97 [Gouberville, 50].
- BATMARE : Iohan *Batmare* 1284 LRE 43 [Eu, arr. de Dieppe, S; "bat mare", obscur, mais cf. le précédent].
- BELARGENT : Johannes *Belargent*, de villa nostra de Cadomo, mercator 1420 RNF [Caen, 14].
- BERSELOU : terra Gaufridi *Berselou* 1268 CBP 274 § CCLXIX [Caudebec-lès-Elbeuf, 76].
- BERSELOUE : Hugo *Berseloue* 1246 CNDT [Soligny-la-Trappe, 61].
- BESSELIÈVRE : ung nommé *Besselièvre* 1553 JSG II 19 [Brillevast, 50].
- BLANCOILLI : Willelmus *Blancoilli* 1198 MR II 12a.
- BLANBOULLY : maistre Pierre *Blancbouilly* 1402 ECHN.
- BLANCMONNIER : Roger *Blancmonnier* 1287 CCC 274 § 145 [Urville-Bocage, 50].
- BLANCPAIN : maistre Guillaume *Blancpain* 1360 ECHN [Criquetot-l'Esneval, 76]; Aubin de Brecey, dit *Blancpain* 1439 CSL 16, Aubin *Blancpain* 1439 CSL 18 [Saint-Lô, 50].
- BOEN PAIN : Torgis *Boen pain* 1198 MR II 19a, Torgis *Boenpain* 1230 SMC I 422 [Ouistreham, 14].
- BONPAIN : Pierre *Bonpain*, occupant une herbage dans les grosses herbes 1735 RTT [Troarn, 14].
- BONUS PANIS : Ricardus *Bonus panis* 1226 RJE 99 § 390 [jugement à Caen, 14].
- BOTELANDE : Silvester *Botelande* 1203 MR II 91b.
- BOUTEBOSC : Colin *Boutebosc* 1420 RNF [Saint-Lô, 50]; Willelmus *Boutebosc* 1422 RNF.
- BRÉAVOINE : Nicolas *Bréavoine* 1637 LCEL [Lisieux, 14].
- BREIEGUERRE : Willelmus *Breieguerre* 1203 MR II 83a.
- BRIEGUERRE : Ricardus *Brieguerre* 1198 MR II 6b.
- BRILLEFORRE : Onfroi *Brilleforre* 1221 CCCN.
- BROCHOMELE : Willelmo *Brochomele* 1274 CBP 291 § CCLXXXV [Notre-Dame-du-Vaudreuil, 27].
- BRUSTESALZ. — Gaufridus *Brustesalz* 1094 CAP 106 § A111 [Les Préaux, 27].
- BRUSTESAUSE : Willelmo *Brustesause* 1150/1200 CAJ II 155 § CXCVI [témoin à Jumièges (?), 76].
- CACHECAT : Iohan *Cachecat* 1284 LRE 43 [Eu, 76]; Watier *Cachecat* 1290 LRE 61 [Eu, 76].
- CALCATERRAM : Radulf[us] *Calcaterram* 1138 CAJ I 161 § LXI, Radulf[us] *Kalcaterram* 1157 CAJ I 193 § LXXXVIII [Jumièges, 76].
- CALCEBOF : Rivallonus *Calcebof* 1142 CCMC [Rouen, 76].
- CAUKEDROE (DE -) : Willelmus *de Caukedroe* 1198 MR II 20b.
- CENT SOLZ : Richard *Cent solz* 1555 JSG II 185 [Russy, 14].
- CHACHEVEL : [dat.] Rogero *Chachevel* 1245 CNDT 496 § VIII [Soligny-la-Trappe, 61].
- CHAR DE BLE : Stephanus *Char de ble* ~1275 CNo 343b § 1229.
- CHAR DE BOE : Galterus *Char de boe* 1198 MR II 31b.
- CHAUCHEBUF (DE -) : Hugo *de Chaucebuf* 1200 LXM 73 § X [Lisieux, 14].
- CHAUKETERRE : Robertus *Chauketerre* 1198 MR II 77a.
- CHAUSSEFOIN : Jean *Chaussefoin* dit Bourguignon 1684 RTL [Lisieux, 14].
- CHAUTORTTEL : Willelmus *Chautorttel* 1198 MR II 21a.
- CHEDEBARGE : ung nommé *Chedebarge* 1555 JSG II 239, Guillaume *Chef de barge* 1558 JSG II 469, Guillaume *Quèdebarge* 1562 JSG II 818 [Bretteville, 50].
- CHEF DE BARCE → CHEDEBARGE.
- CHIEF DE BARCE : Robertus *Chief de barge* 1198 MR II 73a.
- CORNEFOL : *Cornefol* 1269 CNo 174b 767.
- CORNEGRUE (DE -) : Robert *de Cornegrue* 1480 RHF [évêque de Sées, 61].
- CORNEPRISE : Hue *Corneprise* 1278 CNo 230b § 928.
- DIX LIVRES : Jehan *Dix livres* 1384 BL [Bayeux, 14].
- ESCORCHEBEEF : Robert[us] *Escorchebeef* 1156/1159 RAH2 I 210 [Domfront, 61].
- ESCORCHEBEUF (D' -) : Radulphus *d'Escorchebeuf* 1338 (?) ANCC 191 § 96 [vicomté de Caen, 14].
- ESCORCHEBOEF (DE -) : Elyas *de Escorcheboef* 1198 MR II 55a.
- ESCORCHEBOF (DE -) : Serlo *de Escorchebof* 1182/1205 LNEB I 151 § CXXIV [Lassy, 14].
- ESCORNEVATEL : Radulfus *EscornevateL* 1260/1261 CNo 132a § 653.
- ESPRUEGAL : Henricus *Espruegale* 1327 CBP 380 § CCCLVIII [Léry, 76].
- ESRACHEQUAISNE : Willelmus *Esrachequaisne* 1252 LNEB II 106 § CCCLXXXIII [Bernerolles, lieu non identifié, sans doute près de Bayeux, 14].
- FAITFOUACHE : Richard *Faitfouache* 1312 CGB [Saint-Hymer, 14].
- FÉRECOE : Hugo *Ferecoe* 1203 MR II 99b.
- FERREBOUC : *Ferrebouc* 1437 CMS II 101 § CXCVI [Rouen, 76].
- FILELIN : Nicholaus *Filelin* 1198 MR II 19a.
- FILESEIE : Willelmo dicto *Fileseie* 1273 CBP 289 § CCLXXXIII [Saint-Aubin-lès-Elbeuf, 76].
- GAGNE BIEN : Guillot *Gaigne bien* 1307 ANMA 722 § XVI [Planquery, 14].
- GARRELIEVRE : 1555 JSG II 151 [Le Mesnil-au-Val, 50].
- GASTEBLE : Robertus *GastebLe* 1234 CNDT 46 § LXV, Robertus *GastebLe* de Sicco Robore 1235 CNDT 45 § LXIV [Saint-Ouen-de-Sècherouvre, 61].
- GENTIFAME (LA) : Jehanne *la Gentifame* 1371 BL [Bayeux, 14].

- GUANBAISARIUS : [acc.] terram Safridi *Guanbaisarii* ~1063/1066 RADN 423 § 222 [Mézidon (?), 14].
- GUASTE MARESC : Willelmus *Guaste maresc* 1198 MR II 55b.
- GULA MARTRE : Rogerus *Gula martre* ~1050/1066 RADN.
- HACHEENCOL : Gillo *Hacheencol* 1198 MR II 11a.
- HAUCHEMAL : Robert *Hauchemal*, espronnier 1684 RTL [Lisieux, 14].
- HAUSSEMAL : Pasquetus *Haussemal* 1538 HEL [Lisieux, 14].
- INSEQUENS LUPUM : Gislebertus *Insequens lupum* ~1080 CAJ I 109 § XXXII-xii [Jumièges, 76].
- KALCATERRAM → CALCATERRAM.
- KATBOILLI : Osbertus *Katboilli* 1198 MR II 37a.
- LA GENTILFAME → GENTILFAME (LA).
- LESCOILLECAT : Marie *Lescoillecat* 1291 LJSO f° 22 r° [Perriers-sur-Andelle, 27].
- LIEVE HASTE : Ricart *Lieve haste* 1261/1266 RDBR 192.
- MALLEDERRÉE : Roger *Mallederrée* 1408 ECHN [Rouen, 76].
- MALPIN : Thoma *Malpin* 1251 CBP 195 § CXC [Sotteville-sous-le-Val, 76].
- MALPOINT : Rogerus *Malpoint* 1198 MR II 73a.
- MALPOINT : unum hospitem [...], nomine Durandum *Malpoint* 1130/1144 CAP 39 § A32 [Saint-Sanson-de-la-Roque (?), 27].
- MARCA ARGENTI → MARC DE ARGENT.
- MARC D'ARGENT : Nicholaus *Marc d'argent* 1284 CNo 265b § 1026; Nicolaus *Marc d'argent* 1337 PDR [Bosc-Bérenger, Royville, 76].
- MARC DE ARGENT : Galterus *Marc argenti* 1198 MR II 10, Walterus *Marc de argent* 1198 MR II 6.
- MARCHEBEAU : *Marchebeau* 1553 JSG II 48 [Valognes, 50].
- MAUPIN : Guillemus *Maupin*, de parrochia de Sotevilla juxta Pontem Arche 1269 CBP 279 § CCLXXIII [Sotteville-sous-le-Val, 76].
- MOLEMIE : Radulfus *Molemie* 1198 MR II.
- PAINCAUST : Michel *Paincaust* 1426 BL 290, Michel *Paincaust* 1430 BL 154 [Bayeux, 14].
- PAINCAUT → PAINCAUST.
- PAIN DE VECE : [abl.] Gilleberto dicto *Pain de vece* 1244 CBP 132 § CXXXII [Pont-de-l'Arche, 27].
- PAINDIEU : Matheus *Paindieu* 1276 CBP 300-301 § CCXCV, Matheus dictus *Peindieu* 1277 CBP 303 § CCXCVII, Matheus dictus *Panisdei* [...], de parrochia de Aliseyo 1277 CBP 304 § CCXCVIII, Matheo dicto *Peindiu* 1285 CBP 341 § CCCXXIX [Alisay, 27].
- PAIN ET VIN : Ricardus *Pain et Vin* 1198 MR II.
- PARVASTEL : Nicollas *Parnastel* [lire *Parvastel*], tonnelier de Quetehou 1553 JSG II 44, un nommé *Parvastel* 1555 JSG II 238 [Quetehou, 50].
- PARVUS CARPENTARIUS : Robertus *Parvus carpentarius* 1198 MR II 55b.
- PASSEMER : Laurent *Passemer* 1198 MR II 4; Rogier *Passem[er]* 1261/1266 RDBR 60 [Cottévrard, 76]; Remondus *Passemer* 1284 CNo 197b § 846.
- PEILLECOQ : Radulfus *Peillecoq* 1198 MR II 44a.
- PESCHEVERON → PESCHEVERON.
- PELECAT : Rogier *Peletat* [lire *Pelecat*] 1228 RJE [jugement à Rouen, 76]; Robertus *Poilecat*, latro 1229 CNo, [un] larron qui a nom Robert *Pelecat* ~1260 CNo 136a § 664.
- PELECOC : Rogerus *Pelecoc* 1234 RJE [jugement à Rouen, 76].
- PELECAST : Gilles dit *Pellecast* 1254 ECAN [Caen, 14].
- PESCHEVEIRON → PESCHEVEIRON.
- PESCHEVEIRON : Roger *Pescheveron* 1203 CNo 14a § 73, Rogerus *Peischeveron* 1213 APA [jugement à Rouen, 76], Rogero *Pescheveron* 1213/1214 CNo 37a § 230, Rogerus *Pescheveron*, miles 1216 CNo 14a § 73, Rogerus *Pescheveiron* 1217 CT [jugement à Falaise, 14], Rogerus *Pescheveiron*, miles 1224 CNo 14a § 73, Rogerus *Pescheveron*, miles 1233 CNo 14a § 73.
- PICQUELEUT : Guillaume *Picqueleut* 1291 LJSO [Rots, 14].
- PIKELIN : Willelmus *Pikelin* 1198 MR II 55b.
- PIKEMER : Galfridus *Pikemer* 1198 MR II, Gaufridus *Pikener* [lire *Pikemer*] f-12e s. PAG.
- PIKESICHE : Robertus *Pikesiche* 1198 MR II 69a.
- PILLUS DE ANSERIIS : Willelmus *Pillus de Anseriis* 1198 MR II 17b.
- PINCHEHASTE : *Pinchehaste* 1251 LNEB II 161 § CCCXXIX [Guéron, 14].
- PIQUEMER : Gillebertus dictus *Piquemer* 1269 PAG [Ouville-Ja-Bien-Tournée, 14].
- PLANTEFOL : Francois *Plantefol* 1633 TLX [Lisieux, 14].
- POLECAT → PELECAT.
- POILEHASTE : Renaut *Poilehaste* 1261/1266 RDBR 244 [Pont-de-l'Arche, 27].
- POINT LA PEL : Durandus *Point lapel* 1198 MR II 29b.
- PORTEFAIS : Michel *Portefais*, escuyer 1418 RNF.
- PORTEFFAIS : Jehan *Porteffais* 1464 BL [Bayeux, 14].
- PORTEPAIN : Willelmo *Portepain*, cleric[o] 1175 CCC 181 § 65 [Coutances, 50].
- PORTEVIN : Jehan *Portevin* 1419 RNF [Pont-de-l'Arche, 27].
- PORTIEFZ : Ricardus *Portiefz*, armiger, juratus 1419 RNF.
- QUIÉDEBARGE → CHEDEBARGE.
- QUI N'A QUE MOUDRE : *Qui na que moudre* d-14^e s. ACO [Caen, 14].
- SAULVEGRAIN : Maistre Roger *Saulvegrain* 1560 JSG II 611 [Bayeux, 14].
- SAUVEGRAIN : Rogerius *Sauvegrain* ~1370 PDE [Évreux, 27].
- SEIGNE SAUCE : Rogerus *Seigne sauce*, mil[es] ~1205 CNo 21b § 120.
- SEINESAUSE : Rogero *Seinesause* s.d. (f-12^e s.) CBP 22 § XXI, Rogerus *Seinesause* 1206 CBP 37 § XXXIX [vers Pont-de-l'Arche, arr. des Andelys, 27].
- TAILLEBOIS : Tustinus *Taillebois* 1198 MR II; Ricardus *Taillebois* 1249 CNo 80b § 480; Petrus *Taillebois* 1418 RNF [Bayeux, 14].
- TAILLEBOIS (DE -) : Guidone *de Taillebois*, milite 1277 CNo 213a § 898.
- TAILLEBOSC : Radulphus *Taillebosc* 1419 RNF; Philippe *Taillebosc* 1668 RPB [Berville, 14].
- TAILLEBOST : Robert *Taillebost* 1418 RNF [Falaise, 14].
- TAILLELOUE : Richard *Tailleloue* [...], serjan[t] nostre seigneur le roy 1288 CCC 387 § 248 [bailliage de Cotentin, 50].
- TAILLEFER : Gislebertus *Taillefer* 1198 MR II 14a; filius *Taillefer* 1219 RJE 67 § 260 [Coutances, 50]; Guillaume *Taillefer*, viconte desdictes euez [pêcheries sur la Seine] 1409 ANDG 254 § XXXIV [Rouen, 76]; Richart *Taillefer* 1418 RNF [Falaise, 14].
- TAILLEFER : Thomas *Taillefer*, couvreur 1684 RTL [Lisieux, 14].
- TALABOSC : Rodulfus *Talabosc* ~1070 AGC, Rodulfus *Taillebosc* ~1080/1083 AGC [Caen, 14].
- TALEBOTH : Radulfus *Taleboth* [...], de Drouecorth 1247 QN [Drucourt, 27].
- TALLEBOSC : Johannes *Tallebosc*, armiger, juratus 1419 RNF.
- TALLEBOT : Jacques *Tallebot* 1418 RNF [Falaise, 14]; Johannes *Tallebot* 1420 RNF [bailliage de Caux, 76].
- TALLEFER : Fulco *Tallefer* 1210/1218 LXM 78 § XIX [Lisieux, 14].
- TALLEVAS : *Tallevas* 1561 JSG II 684 [Russy, 14].
- TALVAS : Arnulfus *Talvas* 1048 RADN.
- TASTESAVOR : Stephanus *Tastesavor* 1256 CNo 98a § 539.

- TORNELEVE : Goscelinus *Torneleve* 1198 MR II.
 TOULORGE : frère Robert *Toulorge*, cordelier de Bayeux 1556 JSG II 316 [Bayeux, 14].
 TRANCHEMONTAYGNE : Johannes *Tranchemontaygne*, scutifer comitis de Juay 1357 RNF [Juaye-Mondaye, 14].
 TRAITMAL : *Traitmal* 12^e s. ACO [Caen, 14].
 TRATSAIETE : Ricardus *Trat saiete* 1198 MR II.
 TRENCHOL : [abl.] Radulpho *Trenchechol* 1236 CNDT 353 § II, [Moulins-la-Marche, 61].
 TRENCHFOIL : [abl.] Goscelino *Trenchefoil* 1059/1066 RADN 409 § 217; Goscelinus *Trenchefoil* 1144 CAJ I 168 § LXVII [Jumièges, 76]; Willelmus *Trenchefoil* 1191/1198 CAJ II 110 § CLXII [Saint-Vaast-Dieppedalle, 76].
 TUEBEUF : Guillelmus *Tuebeuf* 1257 CCC 143 § 38 [Cherbourg, 50]; Jehan *Tuebeuf* 1414 BL [Bayeux, 14].
 TUEBOEF : Hylaria *Tueboef* 1198 MR II.
 TUEBOF : Robertus *Tuebof* 1247 CBER [Berville, 14].
 TUEBOU : Gervasius *Tuebou* 1198 MR II.
 TUEBUEF : Bertaud *Tuebuef* 1272 CNo 341a § 1222.
 TUEVAQUE : Radulfus *Tuevaque* 12^e s. ANMA.
 ULLELEVRE : [gén.] Galteri *Ullelievre* 1223 CNDT 39 § LIV [Saint-Aubin-de-Courteraie, 61].
 VASTANSGRANUM : Radulfus *Vastansgranum* 1088 CAJ I 119 § XXXVII [Jumièges, 76].
 VATEGRAIN : Jehan *Vategrain* 1380 RLA [Les Andelys, 27].
 VENTLEBOEF : *Ventleboef* 1198 MR II 72b.
 VIDEBREN : Elliot *Videbren* 1440 BL [Saint-Côme-du-Mont, 50].
 VINT SOLS : Nicolas Belymare, dit *Vint sols* 1420 RNF [Harfleur, 76].
 WASTECAR : Gilebert *Wastecar* 1203 MR II.
 WASTEHEUSE : Alanus *Wasteheuse* 1184 MR II 109a, Alanus *Wastehose* 1198 MR II 8a.
 WASTEHOSE → WASTEHEUSE.
 WASTELAI : Rogerus *Wastelai* 1198 MR II.

SOURCES

- ACO : Laurence Jean-Marie, "Anthroponymie caennaise et origine géographique des caennais (XI^e-milieu du XIV^e siècle)", in *Annales de Normandie* n° 1 (mars 1998), p. 33-65.
 ADC : Archives départementales du Calvados.
 ADSM : Archives départementales de Seine-Maritime.
 AGC : Lucien Musset, *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la Reine Mathilde pour les abbayes caennaises*, MSAN XXXVII, Caen, 1967.
 ANCC : Léopold Delisle, *les Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois (1328-1350)*, Rouen, Le Brument, 1871.
 ANDG : Charles Bréard, *L'Abbaye de Notre-Dame de Grestain de l'ordre de Saint-Benoît à l'ancien diocèse de Lisieux*, A. Lestringant, Rouen, 1904.
 ANMA : Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Âge*, éd. A. Hérissey, Évreux, 1851.
 APA : *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, cité in RJE.
 ARC : archives communales.
 BL : François Neveux, *Bayeux et Lisieux. Villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Âge*, Éditions du Lys, Caen, 1996.
 CAJ : Jules-Joseph Vernier, *Chartes de l'Abbaye de Jumièges (v. 825 à 1204) conservées aux archives de la Seine-Inférieure*, t. I (v. 825 à 1169) et II (1179 à 1204), Société de l'histoire de Normandie, A. Lestringant, Rouen / Auguste Picard, Paris, 1916.
 CAP : Dominique Rouet, *Le Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, collection de documents inédits sur l'histoire de France, Section d'histoire et philologie des civilisations médiévales, série on-8°, vol. 34, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2005.
 CBER : Berville [en de St-Pierre-sur-Dives, C], chartes diverses, 13^e s. [ADC H7062-H7065].
 CBP : J. Andrieux, *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Port de l'ordre de cîteaux au diocèse d'Évreux*, impr. Auguste Hérissey, Évreux, 1862.
 CCC : Julie Fontanel, *Le cartulaire du chapitre cathédral de Coutances*, Archives départementales de la Manche, Saint-Lô, 2003.
 CCMC : Chartes citées in Arsène Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, Paris, Champion, 1967.
 CCNO : Chartes citées in Léopold Delisle, CNo.
 CMS : Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, Firmin-Didot, Paris, t. 1, 1879; t. 2, 1883.
 CNDT : Comte de Charencey, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, Alençon, 1889.
 CNo : Léopold Delisle, *le Cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, MSAN XVI (2^e série, 6^e vol.), Paris, 1852.
 CSL : E. Lepingard, "Le Cartulaire de l'Église Notre-Dame de Saint-Lô", 1437, in *Notices, Mémoires et Documents*, t. 17, p. 1-48, 1899.
 ECAN : Léchaudé d'Anisy, *Extrait des chartes et autres actes normands ou anglo-normands, qui se trouvent dans les archives du Calvados*, MSAN VII (t. 1), Caen, 1834 et VIII (t. 2), Caen, 1835.
 ECHN : Charles de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute Normandie dans les derniers temps du Moyen Âge*, Rouen, 1865.
 HEL : Henri de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, t. I et II, Lisieux, 1873, réimpression Le Portulan, Luneray, 1971.
 JSG : Eugène Robillard de Beaurepaire et le Comte Auguste de Blangy, *Le Journal du Sire de Gouberville*, MSAN XXXI, Caen, 1892, et XXXII, Caen, 1895; rééd. Les Éditions des Champs, Bricquebosq, 1993-1994.
 LCEL : le Marquis Henri de Frondeville, "Documents ayant trait à la Levée d'une Contribution extraordinaire sur la Ville de Lisieux en 1637", in *Études Lexoviennes* III, 1928, p. 241-256.
 LJSO : *Livre des Jurés de Saint-Ouen de Rouen*, 1291 [ADSM 7H17].
 LNEB : abbé V. Bourrienne, *Antiquus Cartularius Ecclesie Baiocensis (Livre Noir)*; Société de l'histoire de Normandie, Rouen, A. Lestringant, Paris, Auguste Picard, t. 1, 1902, t. 2, 1903.
 LRE : abbé A. Legris, *Le Livre Rouge d'Eu (1151-1454)*, Société de l'histoire de Normandie, A. Lestringant, Rouen, Auguste Picard, Paris, 1911.
 LXM : Olivier Buon, *Lisieux du début du XIII^e s. au milieu du XIV^e s. Notes d'histoire urbaine*, Caen, 1993 [mémoire de maîtrise dactylographié].
 MSAN : *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.
 PAG : Christophe Maneuvrier, *Les possessions de l'abbaye de Grestain dans la vallée de la Dives (XI^e-XIV^e)*, in BSHL n° 35, juin 1996, p. 28-35.

- PDE : Pouillé du Diocèse d'Évreux, ~1370, in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903, p. 179-199.
- PDR : Pouillé du Diocèse de Rouen, 1337, in Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903, p. 1-73.
- PSP : Georges Huard, *La paroisse et l'église Saint-Pierre de Caen des origines au milieu du XVI^e siècle*, MSAN vol. XXXV, Rouen / Paris, 1923.
- QN : Léopold Delisle, *Rerum gallicarum et franciscarum scriptores, Querimonia Normannorum, anno 1247* (enquêtes sur l'administration de Saint Louis), in Recueil des Historiens de la France t. XXIV (1^{ère} partie), Paris, 1904.
- RADN : Marie Fauroux, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, MSAN XXXVI, Caen, 1961.
- RAH2 : Léopold Delisle, *Recueil des actes de Henri II*, revu et publié par Élie Berger, Imprimerie Nationale, Paris, t. I, 1916, t. II, 1920.
- RDBR : Joseph Reese Strayer, *The royal domain in the baillage of Rouen*, Princeton, Princeton University Press, 1936.
- RHF : Pierre-Gilles Langevin, prêtre, *Recherches Historiques sur Falaise*, Falaise [?], 1814, rééd. Éditions du Bastion, 1987.
- RJE : Léopold Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII^e siècle*, Paris, 1864.
- RLA : Étienne Deville, *Le registre de la léproserie d'Andeli en 1380*, Imprimerie de l'Eure, Évreux, 1910.
- RNF : *Rôles Normands et Français et autres pièces tirées des archives de Londres par Bréquigny en 1764, 1765 et 1766*, MSAN XXIII (3^e série, 3^e volume), 1^{re} partie, Paris, 1858.
- RPB : Registre paroissial de Berville [cn de St-Pierre-sur-Dives, C], 1668-1669 [ARC].
- RRSA : John Walmsley, "Un rouleau de rentes de Saint-Amand de Rouen (vers 1220-1240)", in *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 13, 1^{er} semestre 2000, p. 143-174.
- RTL : Rôle de Taille de Lisieux, 1684.
- RTT : Rôle de Taille de Troarn, 1735 [ADC 2C 1357], document publié dans Michel Bouvet, "Troarn, étude de démographie historique (XVII^e - XVIII^e siècles)", in Michel Bouvet et Pierre Marie Bourdin, *A travers la Normandie des XVII^e et XVIII^e siècles*, Caen, 1968, p. 155-164 [Cahier des Annales de Normandie n° 6].
- TLX : Tabellionage de Lisieux, C, 15^e-17^e siècles [ADC 7E241].



Le casseur de pierres

Pierre Coftier

Le voyageur qui observe une ville porte son regard sur la pierre dans son usage architectural, en apprécie l'esthétique, mais ne va pas spontanément baisser les yeux sur sa plus modeste utilisation, en dalles, bordures ou pavés.

Pourtant, en faisant reculer la poussière et la boue, le revêtement des rues, des trottoirs et des cours a amélioré le confort de circulation comme l'hygiène de nos cités, tout en révélant, à l'état pur, la beauté d'une roche.

Dans l'immense parcours qui va de la formation géologique jusqu'au matériau de construction et à l'empierrement des routes, une minuscule étape est constituée par le travail des hommes, extraction, taille, transport. Ce travail reste dans l'ombre.

Depuis l'antiquité, les artistes ont montré les métiers, généralement inspirés par des thèmes religieux ou mythologiques, le forgeron, le charpentier, le maçon. Au XIX^e siècle, l'industrie devient une source d'inspiration et la figure de l'ouvrier surgit dans l'art comme sur la scène sociale. Parmi les plus humbles, le carrier et le casseur de pierre n'apparaissent pas... jusqu'à Courbet.

L'école du laid

Gustave Courbet réalise en 1849 *Les Casseurs de pierres*, montrant dans toute leur simplicité deux ouvriers rencontrés sur un chemin de Franche-Comté. Cette œuvre intervient après la révolution de 1848 qui influence le peintre de façon déterminante. Proudhon, théoricien du socialisme naissant, voit dans ce tableau la première « *peinture socialiste* » quand une partie de la presse se déchaîne contre « *l'école du laid* ».

Dans l'œuvre originale (1,59 x 2,59 m.) disparue en 1945 lors des bombardements de Dresde, les personnages sont grandeur nature ce qui accentue le réalisme de la scène. Plusieurs versions subsistent, études préparatoires de petit format dont les différences permettent de comprendre les intentions du peintre.

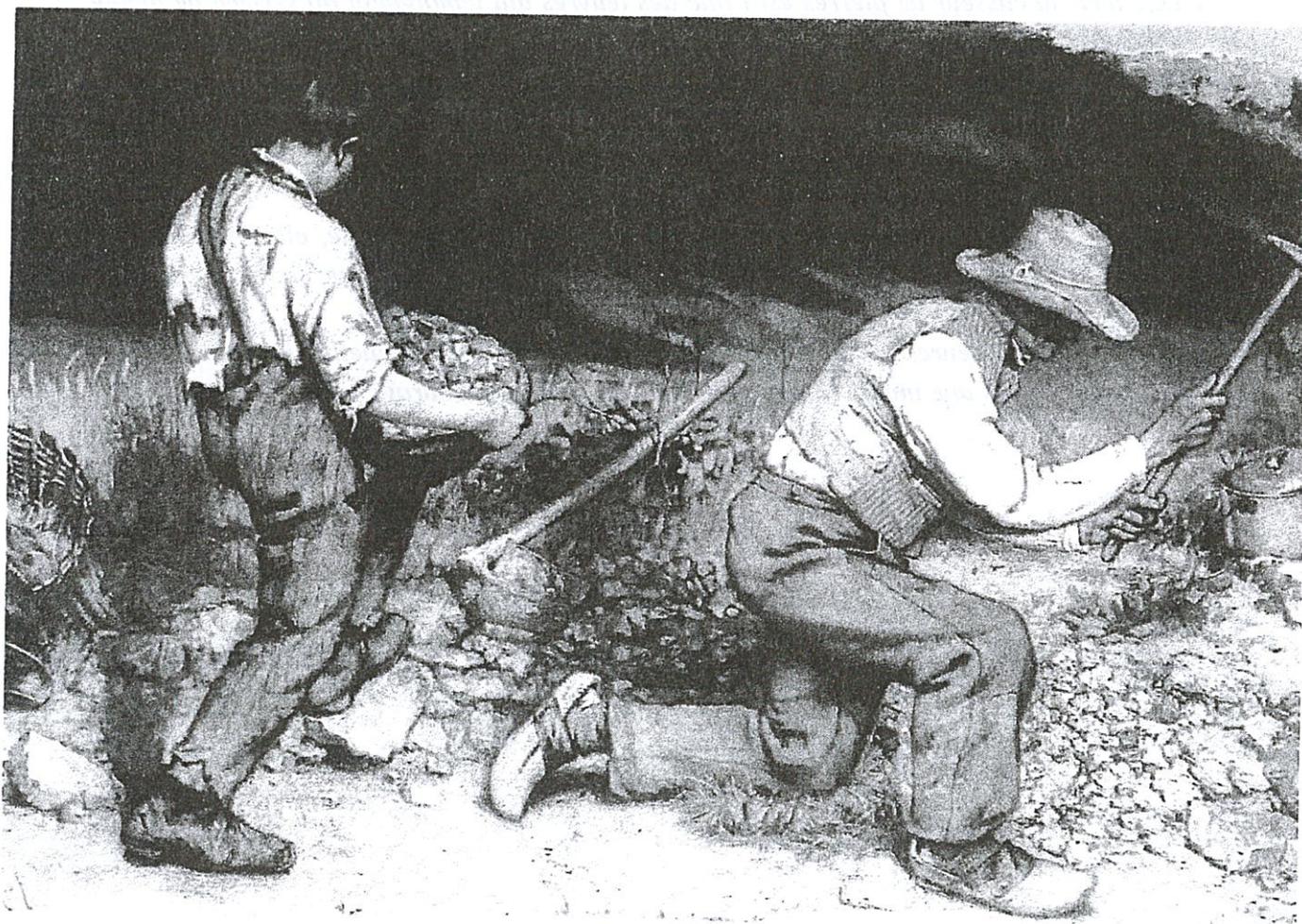
L'élément minéral domine le paysage. La végétation rare et sèche, un fragment de ciel bleu, suggèrent la chaleur d'une journée d'été ; de la fin d'une longue journée de travail comme en témoignent les ombres allongées, la présence de la gamelle.

Les personnages représentent deux âges. L'homme, coussin de paille sous le genou, légèrement penché en avant, est presque immobile, à l'exception du mouvement des bras.

Geste mille fois répété dont le résultat apparaît sous la forme de la pierre concassée. La pénibilité est suggérée, tandis que, pour le jeune garçon, c'est l'effort et la pesanteur de la matière qui sont montrés, par le mouvement de tout le corps, le tassement des épaules, les jambes ployées, l'appui du panier chargé sur le genou.

Les vêtements présentent des traces d'accrocs et de rapiéçage, sans être pour autant constituer les guenilles de mendiants. La scène ne vise pas à susciter la pitié. Ce sont des habits usagés, choisis pour ce genre de travail, comme ce gilet aux couleurs chatoyantes que le casseur de pierres a pu porter les jours de fête.

Les deux ouvriers ne nous regardent pas, leur visage est caché. C'est le travail qui est montré, sa déshumanisation, peut-on penser. L'impression est confirmée par Proudhon : « voilà bien l'homme mécanique ou mécanisé, dans la désolation que lui font notre civilisation splendide et notre incomparable industrie »¹.



¹ Pierre-Joseph Proudhon. *Du principe de l'art et de sa destination sociale*, Edition Garnier-frères, Paris, 1865, p.240.

Un autre peintre fait figure d'exception à la fin du XIX^e siècle pour avoir abondamment utilisé l'image du casseur de pierre. Mais, malgré l'originalité du sujet, Georges Seurat n'est pas animé par une intention sociale. L'image ne semble rien dire sur l'homme ou la femme au travail qui apparaissent comme un élément du paysage, intéressant l'artiste par le mouvement, la lumière, la couleur.

Le déjeuner du casseur de pierres

Toujours dans le domaine de l'art, deux œuvres de peintres normands permettent de se rapprocher de la réalité des travailleurs de la pierre.

La première est une « scène champêtre » conservée par le Conseil régional bas-normand, peinte par Guillaume Fouace en 1885 et intitulée *Le déjeuner du casseur de pierres*.

Une gravure représentant ce tableau fait la une d'un magazine, *Le Magasin pittoresque*, pour illustrer un article rédigé en hommage à Guillaume Fouace décédé en 1895 et qui « eut été un admirable peintre des simples » :

« Le déjeuner du casseur de pierres est l'une des œuvres qui témoignent au service de quelle simplicité de cœur il mettait la décision et l'habileté de son pinceau. Le casseur de pierres, oubliant ses fatigues de la matinée et le repas qui doit lui rendre ses forces, s'absorbe dans la contemplation de sa fille.

Occupée à son tricot, l'enfant est une petite figure de sagesse appliquée, où rien n'est omis de ce qui la caractérise dans la réalité.

Naïve, attentive à consacrer tout loisir au travail, tranquille et recueillie, elle représente la paix dans la pauvreté : et pour son père elle est l'image du bonheur que la vie a mis à sa portée, comme compensation aux pénibles labeurs de tous les jours.

On sent que tout à l'heure, quand sa fillette s'en retournera avec l'écuelle vide, elle laissera au casseur de pierres une impression de joie qui se traduira en courage et bonne humeur. »²

² J. Le Fustec, *Le Magasin pittoresque*, 15 juin 1895.



Le déjeuner du casseur de pierres – Fouace 1885

A la même époque, près de Cherbourg, dans les mêmes lieux qui inspirèrent Guillaume Fouace, un universitaire décrit un tout autre monde.³

« Les carrières de grès des environs de Cherbourg produisent annuellement plus de 100 000 tonnes de pierres cassées [...] Les pierres cassées sont en majeure partie expédiées en Angleterre ; elles forment, pour le poids, les $\frac{3}{4}$ des exportations de Cherbourg à l'étranger. Ces carrières occupent un millier d'ouvriers qui forment une population bien distincte des campagnards ou des ouvriers de l'arsenal de Cherbourg.

Le carrier habite des maisons en planche, petites, étroites, noires, sales, mal aérées, de véritables taudis. Il y vit dans la misère et dans le vice, à l'écart de la population sédentaire, différant d'elle par ses us et coutumes, et considéré par elle comme un étranger, ne s'alliant jamais à elle. De père en fils, le carrier, le casseur de cailloux, ne connaît que ce métier. Il travaille dix ou douze heures par jour, se repose le dimanche et trop souvent le lundi. Le matin, après le café noir du déjeuner, père, mère, enfants, même les fillettes de plus de treize ans, partent pour la carrière. »

Entre l'attendrissante « scène champêtre » par Fouace et l'évocation du travail des enfants dans les carrières par Raoul de Felice, la réalité doit être à mi-chemin. Un simple regard s'attardant sur la composition du tableau de Guillaume Fouace distingue aisément deux parties. L'homme déjeune, assis sur les blocs de roche qu'il extrait à l'aide du lourd pic montré sa droite. La fillette tricote, assise sur la pierre concassée, une massette repose à ses pieds. Cet outil léger fixé sur un long manche flexible est bien celui que maniaient alors fréquemment les femmes et les enfants affectés à cette tâche simple mais fastidieuse.

Huttes de carriers à May-sur-Orne

Le Musée de Normandie possède quant à lui un tableau daté de 1878 et qui représente une scène mystérieuse dans laquelle un personnage se dirige vers des huttes de branchage.

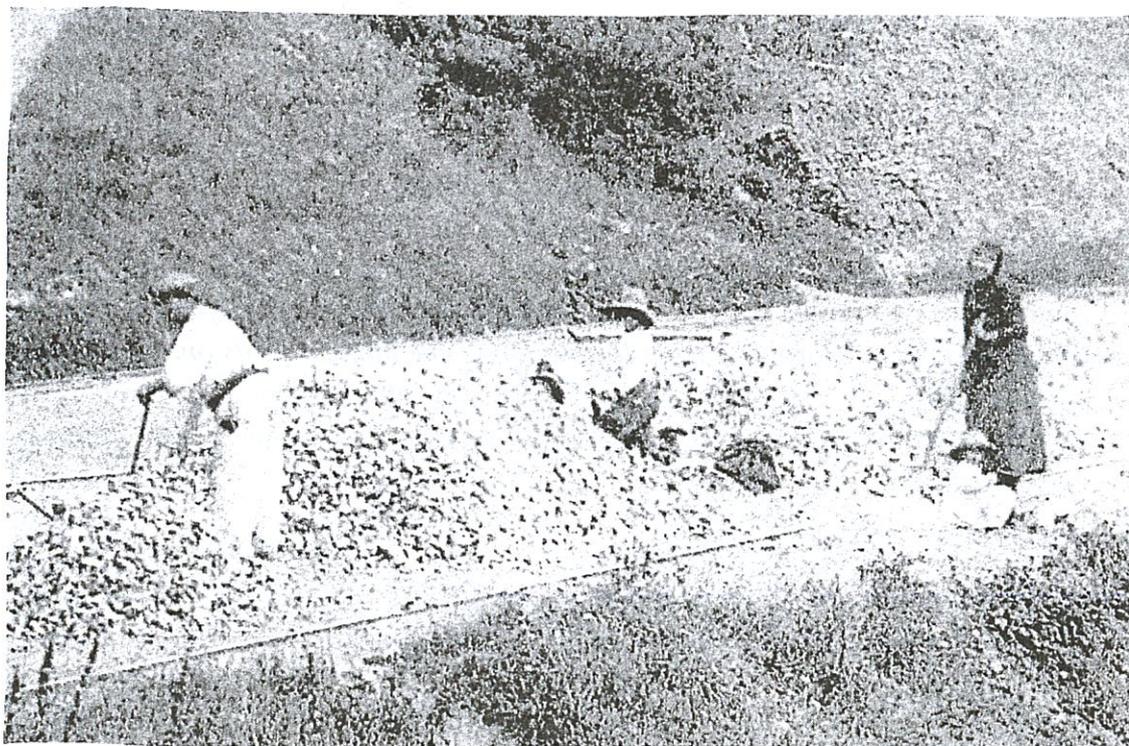


³ Raoul De Félice, *La Basse-Normandie, étude de géographie régionale*, imp. Coueslant, 1907, p. 426-427.

L'homme peint par Xénophon Hellouin est un carrier équipé de la lourde pince destinée à détacher les blocs de pierre. Les huttes sont les abris qui protègent des intempéries et du soleil les ouvriers, casseurs de pierre et tailleurs de pavé, dans le grand centre de production que constituent au XIX^e siècle May-sur-Orne et Feuguerolles, à quelques kilomètres au sud de Caen.

Des photographies permettent de confronter le regard de l'artiste avec le réel des carrières de cette région.

Le détail d'une carte postale du début du XX^e siècle révèle les mêmes huttes dans l'immense tranchée des carrières de May. Un autre document montre au concassage un homme, une femme, un enfant. Ces ouvriers peuvent être employés par un entrepreneur, ici les Carrières de l'Ouest qui possèdent alors de nombreux chantiers dans la région (200 ouvriers à May, 200 à Perrières, mais aussi dans la Manche, l'Orne, en Bretagne, etc). Mais la présence des trois personnages est aussi l'évocation de l'entreprise familiale telle qu'elle s'était organisée de façon singulière vers la fin du XVIII^e siècle. A May comme à Feuguerolles, les habitants pouvaient obtenir une petite concession dans les terrains communaux baptisés « la Bruyère » sur les deux rives de l'Orne. Se creusèrent ainsi de nombreuses petites carrières où l'homme extrayait le grès et taillait le pavé, quand femmes et enfants concassaient la pierre pour les routes et le chemin de fer.



L'Echo des carrières

La taille du pavé peut se pratiquer assis sur le sol mais se fait généralement debout, face à un petit tonneau rempli de déchets d'extraction, ce qui atténue l'onde de choc et évite d'éclater la pierre. L'outil utilisé est une massette d'environ 2,5 Kg. Quelques gestes précis qui supposent une bonne connaissance de la roche, un gabarit qui permet de vérifier la dimension, et les pavés sont mis en tas pour être chargés à destination des villes essentiellement dans la région. Outre les risques propres aux carrières, explosions, chute de blocs, le tailleur de pavés est sujet à des troubles physiques (muscles, tendons, squelette) et menacé par la silicose due à l'inhalation des poussières. Au début du XX^e siècle, il peut utiliser des lunettes grillagées afin d'éviter les éclats dans les yeux.

Un instituteur décrit, en 1894, cette population qui constitue l'élément dominant dans les communes où s'exploite le grès. *« Rien d'intéressant comme une visite aux grandes carrières où vous apparaissent des gouffres, des ravins, des escarpements, des blocs énormes ; et, au milieu de ce chaos, des ouvriers intrépides, sans crainte du danger, qui arrachent le grès, qui le sortent de la carrière, qui chargent les mines avec la dangereuse dynamite et font sauter des quartiers de roche considérables dont les débris sont parfois projetés bien loin. Et au milieu de tout cela, tantôt sous des abris, tantôt en plein air, des ouvriers sont assis sur le sol qui taillent les gros pavés carrés pour les rues de nos cités. Puis, voici les femmes et les enfants qui cassent les cailloux, ils sont armés de la masse, à genoux sur des coussins de paille, en face de leur monceau qui s'augmente chaque jour »*⁴.

Les petits carriers sont généralement des ruraux, il n'est pas aisé de faire la part dans leur existence entre le travail de la roche et les autres activités. La proportion demeure fluctuante, en fonction des saisons, des bonnes ou mauvaises récoltes, des aléas du marché.

L'entrepreneur qui les embauchera sera confronté à ce phénomène ; *« au moment des travaux des champs, au temps des récoltes, le nombre diminue : la saison des foins, des blés, des avoines donnant des prix rémunérateurs, apporte un peu de bien-être au foyer de l'ouvrier »*.

1. Autre source d'étonnement pour l'instituteur de May, *« un agréable orchestre »* composé en majorité de carriers. *« N'ont-ils pas, ces braves gens, pour se délecter et donner un cours honorable à leurs loisirs, fondé une fanfare qu'ils ont appelée de son vrai nom : L'Echo des carrières »*. Il donne l'explication du nom de cette fanfare qui anime toutes les fêtes villageoises des alentours. *« Malgré ce dur labeur, l'ouvrier est toujours alerte et gai, bon compagnon, envoyant les refrains et les chansons aux échos des carrières, et les panaches de fumée de sa pipe aux quatre vents. Et, la tâche du jour achevée, le soir venu, le carrier, après son modeste repas, se rend à la fanfare, et là, pendant une heure ou deux, il oublie, au milieu de l'harmonie des instruments de musique et la gaieté des camarades, qu'il a pioché pendant douze heures, quelquefois pendant quinze. »*

⁴ Le Béhot, *Notice sur May-sur-Orne*, 1894, pp. 22, 23.



Jules Madeleine, 1938, photographie

Photographie collection Maurice Madeleine



Un agréable orchestre composé en majorité de carriers appelé : « l'Echo des Carrières »

Plus encore que le grès, le granit se prête à la taille du fait de son caractère homogène, compact et résistant. La région viroise est naturellement l'autre centre d'exploitation important pour le pavé en Normandie mais aussi pour la pierre concassée.

2. Carrière de granit de Montjoie (Manche). Détail de carte postale, début XX^e siècle.

Le travail s'y présente sous un aspect industriel au XIX^e siècle, mais également sous la forme du travail indépendant du cultivateur qui débite sur les gros blocs affleurant dans ses champs, les « bœufs », pour vendre sa production à des entrepreneurs. Hommes aussi bien que femmes et enfants travaillent au concassage pour les routes comme pour les voies de chemin de fer.

Partout où la roche s'y prête, y compris en Pays d'Auge, la Normandie résonne des coups de massette portés par des milliers d'ouvriers de tous âges, occasionnels ou de métier.



La disparition et l'oubli

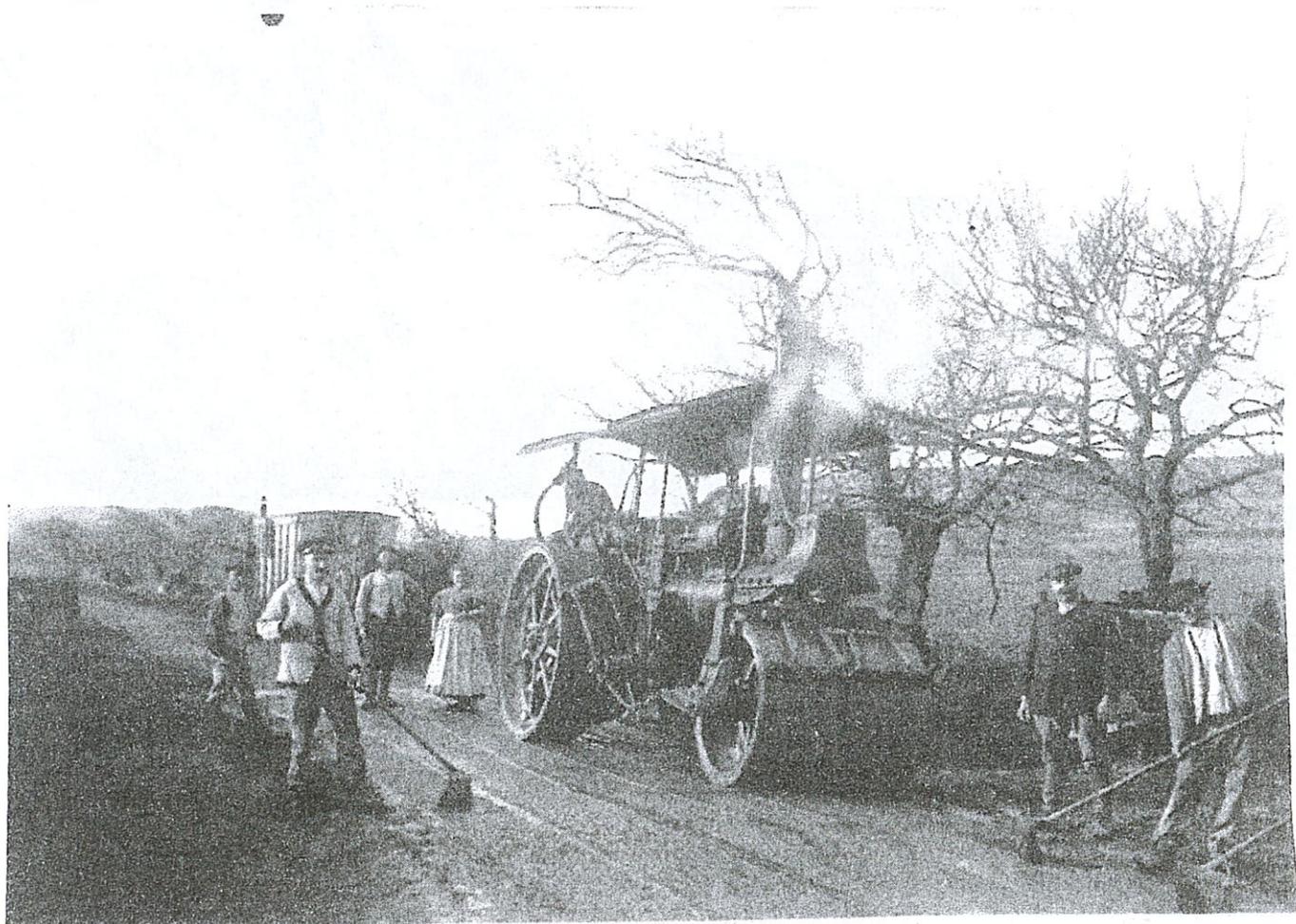
3. Chantier sur une route, photographie de l'abbé Dubosq, début XX^e siècle.

Lorsque l'abbé Dubosq photographie un chantier sur une route du Bessin au début du XX^e siècle, il ne montre pas de casseurs de pierre. C'est surtout un engin qui l'impressionne, le rouleau compresseur qui compacte la pierre concassée sous forme de macadam. L'image témoigne de la principale cause du déclin des petits carriers. Ils sont dans l'incapacité de satisfaire l'immense besoin en matériaux pour les routes et pour le chemin de fer. Les carrières s'industrialisent et le concassage mécanique remplace le travail de la massette.

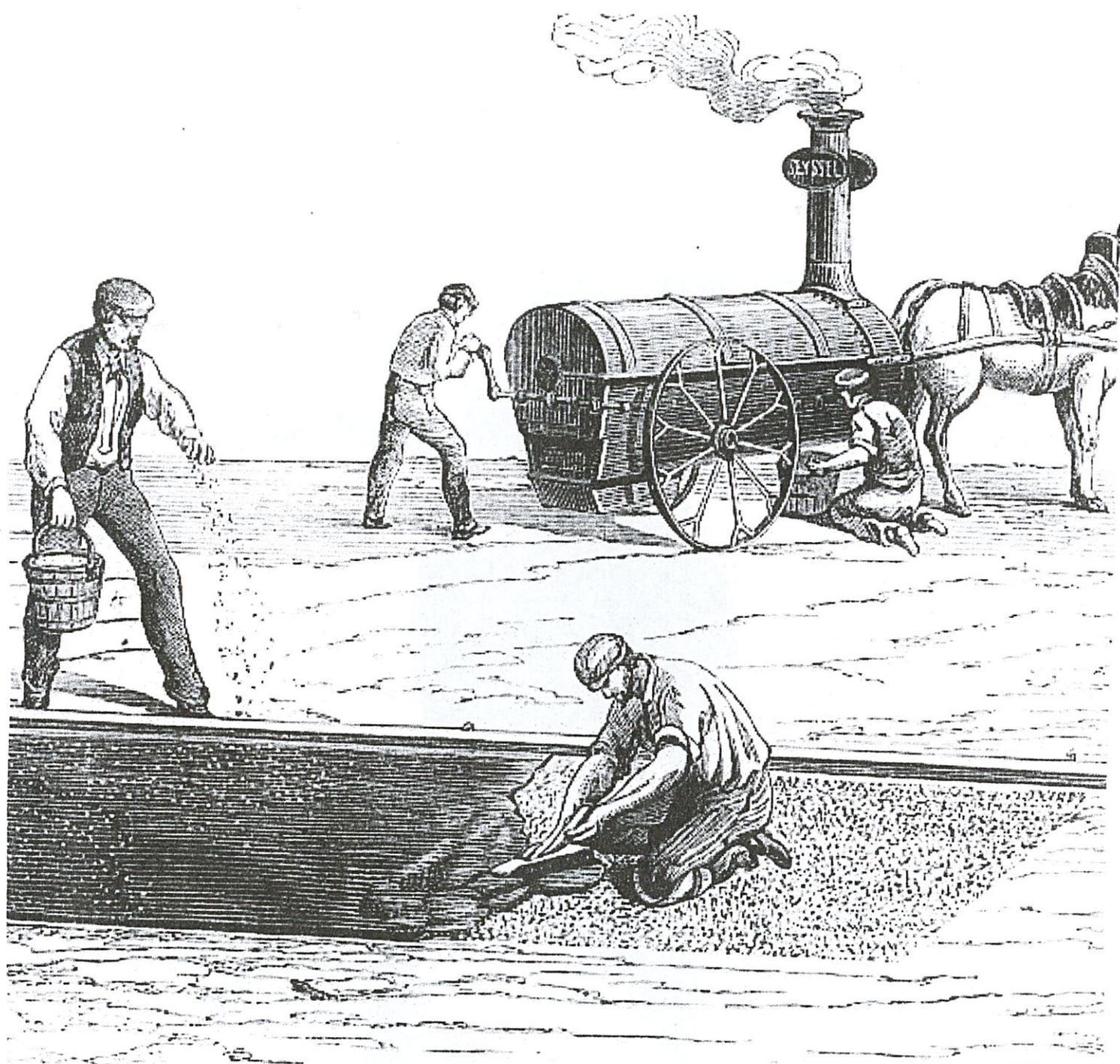
Parallèlement, de nouveaux matériaux ont vu le jour qui vont accompagner l'extraordinaire expansion d'un mode de déplacement révolutionnaire : l'automobile. L'asphalte, roche calcaire imprégnée de bitume, permet de réaliser des revêtements imperméables, à la fois souples et résistants, et de « revêtir les chaussées de ce tapis élastique sur lequel les voitures semblent glisser plutôt que rouler »⁵.

4. Revêtement en asphalte. Louis Figuier, *Les merveilles de l'industrie*.

Les vieux métiers disparaissent progressivement, les savoir-faire, les outils tombent dans l'oubli avec la multitude d'hommes et de femmes dont le travail avait permis d'améliorer la vie des cités et de faciliter les communications.



⁵ Louis Figuier, *Les merveilles de l'industrie*, tome 3, 1873-1877, p.633.



Revêtement en asphalte. Louis Figuier. *Les merveilles de l'industrie*

5. La casseuse de pierres. Carte postale début XX^e s. Poème d'Henri Hermice, Vire.
Si le hasard m'avait fait reine,
J'aurais carrosse, aussi valets,
J'aurais pu, noble souveraine,
Voir ainsi le monde à mes pieds.
Mais, il a fait tout le contraire
Et n'ose plus rien espérer ;
Le mieux est de m'en satisfaire
Après tout, chacun son métier.



Au temps des bateaux à vapeur et des petits trains

dans le Calvados

Philippe Bernouis

Le service du patrimoine du Conseil Général du Calvados a présenté cet été, au château de Bénouville près de Caen, une exposition sur les transports en commun aux XIXe et XXe siècles dans le Calvados : « Laissez transporter ! ». Placée sous le signe des innovations découlant des révolutions industrielles successives (charbon et moteur à vapeur, pétrole et moteur à explosion), cette exposition nous fait découvrir les bateaux à vapeur traversiers de l'Estuaire de la Seine, les locomotives à vapeur sur voie étroite Decauville et autocars de tous poils qui sillonnaient nos campagnes et voguaient près de nos côtes. Ces nouveaux moyens accélèrent considérablement les transports. Souvenons nous par exemple qu'au temps des diligences, il fallait au mieux 25 heures (7 km/h) pour se rendre de Paris à Lisieux, alors que, sur ce même trajet, le train ne mettait plus que 5 h 30 à ses débuts en 1855 et seulement 1 h 39, un siècle plus tard.

Les bateaux du Havre

Avant même la fondation du Havre au début du XVIe siècle, des barques traversaient la Seine. Ainsi, des donations et des exceptions de droit de passage de l'estuaire entre Honfleur et Harfleur sont mentionnées depuis le XIIe siècle. Le franchissement de l'estuaire à l'aide de ces « passagers » à voile perdura jusqu'en 1875. Mais dès la première moitié du XIXe siècle, ces embarcations traditionnelles furent peu à peu remplacées par les modernes bateaux à vapeur, d'abord à roues latérales, puis à hélices vers la fin du XIXe siècle.

Trois lignes maritimes principales dans notre département furent alors desservies par ces vapeurs : Le Havre – Honfleur, Le Havre - Trouville-Deauville et Le Havre - Caen. Les « *bateaux du Havre* »,

comme on les nommait à l'époque, étaient de fait des petits paquebots côtiers très prisés des Havrais et des Calvadosiens. Pendant près de 120 ans, ils assurèrent quotidiennement le transport des voyageurs et des marchandises, et aussi des dépêches à partir des années 1850.

A la voile, il fallait, entre 2 et 6 heures pour faire la traversée entre Le Havre et Honfleur. Avec le « *Triton* », premier bateau à vapeur desservant Honfleur dès 1820, il ne fallait déjà plus qu'une heure ½. Les améliorations techniques apportées dans les années qui suivirent, permirent de raccourcir le temps de trajet jusqu'à seulement 20 minutes.

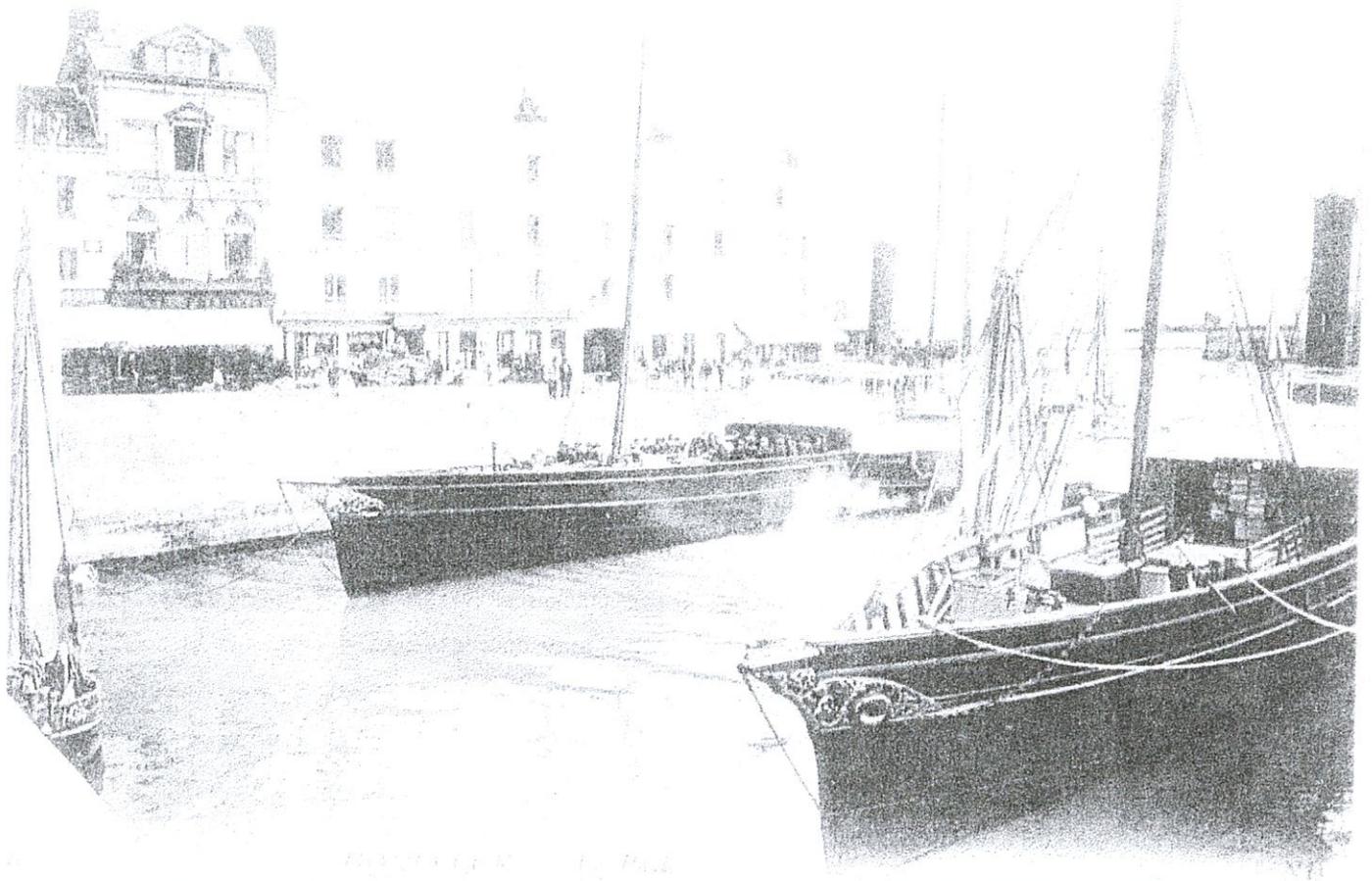
A son tour, à partir de 1843, le port de Trouville connut des liaisons maritimes régulières avec Le Havre grâce à des navires à vapeur qui débarquaient leurs voyageurs auprès de l'ancienne poissonnerie. Alors qu'entre temps, en 1837, un premier service régulier de bateaux à vapeur voyait le jour entre Le Havre et Caen.

La « Belle Epoque » fut sans nul doute la période d'apogée de ces lignes maritimes fréquentées essentiellement durant la période des bains de mer. En 1900, c'étaient quelques 160 000 passagers pour la ligne de Honfleur-Le Havre et 220 000 pour celle de Trouville-Le Havre, mais seulement 20 000 voyageurs osaient parcourir les 50 km séparant par l'Orne et la mer, Caen du Havre, et ce en trois heures de traversée pendant lesquelles, par forte houle, il était possible d'attraper le mal de mer. Contre ce désagrément, un pharmacien de Honfleur avait d'ailleurs mis au point un remède sous l'appellation *Passocéan*, lequel donna d'ailleurs son nom à l'établissement toujours existant à Honfleur et qui possède aujourd'hui un amusant petit musée dédié à Alphonse Allais !

Cependant, le passage de l'estuaire demeurait en règle générale un moment de plaisir et une fois débarqué sur les quais, il arrivait souvent qu'on continue à plaisanter. Pître Chevalier nous décrit avec beaucoup d'ironie l'arrivée au port de Trouville d'une passagère riche de bagages en tous genres. Nous sommes en juillet 1858, dans le port de Trouville. « *Le Chamois* [bateau à roues construit en 1853. Un superbe tableau de Charles Mozin exposé au musée de la Villa Montebello de Trouville le représente] *venait d'entrer dans la Touques (...) une Parisienne pose un pied sur le quai : une caisse la suit, puis une autre, puis une autre encore, puis une escouade, puis une escadron. Caisses sur caisses (...). Un habile arithméticien en compta quarante-trois ! La foule faillit applaudir* ».

A Trouville, le trafic des voyageurs allait d'ailleurs augmenter très sensiblement après la construction, en 1883, de la jetée promenade Harding (jetée métallique longue de 350 m, détruite en 1943) qui permettait aux bateaux, après un voyage d'une demie heure, d'aborder presque à toute heure de la marée.

Nos derniers vapeurs firent leur ultime traversée lors de la déclaration de la guerre au début septembre 1939 : à Honfleur, le commandant Huon pouvait alors s'enorgueillir des 57 ans de service



EXPO

Château de Bénouville

26 juin - 19 septembre

LAISSÉZ-VOUS TRANSPORTER !

Bateaux, petits trains
et autocars
dans le Calvados



ouverture tous les jours

de 14h à 18h sauf le mardi



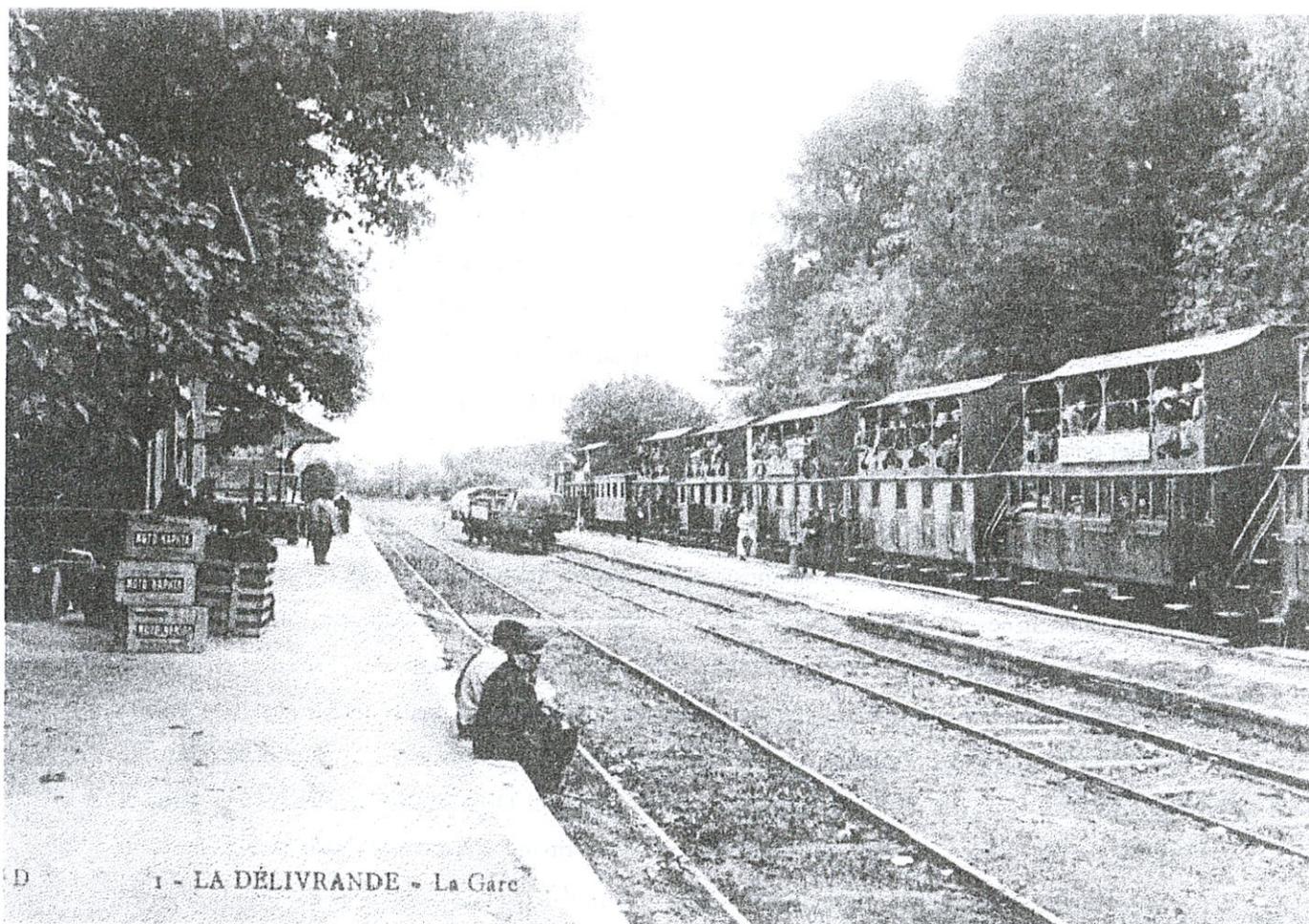
de son navire le « *Rapide* » qui avait assuré plus de 40 000 traversées, tandis que sur la ligne Caen-Le Havre., l'« *Emile Deschamps* » fut réquisitionné pour servir de dragueur de mines et coula le 4 juin 1940.

Les petits trains

Depuis 1855, le Calvados a été progressivement traversé par les grandes lignes de chemin de fer d'intérêt général : Paris-Cherbourg, (Lisieux et Caen atteints en 1855), Paris-Granville, Lisieux-Honfleur (ouverture en 1862), Lisieux-Trouville (ouverture en 1863), Mézidon-Le Mans...

Mais il fallait aussi desservir les campagnes. Le Conseil général du Calvados vota le 26 août 1864 le principe de l'établissement d'un réseau ferroviaire d'intérêt local dont il financerait la construction, l'exploitation étant confiée à des compagnies concessionnaires. En 1870, 129 km de lignes à écartement normal (1,44 m comme aujourd'hui) étaient ainsi concédés à M.M. Castor et Mauger pour la ligne Caen - Courseulles (Caen à la mer), à M. Watel pour celle de Lisieux à Orbec (ouverte en 1873), à M. Isouard pour la voie de Mézidon - Dives (ouverture en 1878) et pour celles de Caen - Aunay et Falaise - Berjou - Pont-d'Ouilly à MM. Guillet et Lepeltier. Une ligne Pont-l'Évêque - Corneilles (15 km) à écartement de 1 m vit même aussi le jour à cette époque. Ces lignes s'avérant très rapidement déficitaires, elles furent intégrées au réseau des chemins de fer d'intérêt général, à la Compagnie de l'Ouest qui deviendra Ouest-Etat en 1909.

Seule la ligne Caen - Courseulles, bénéficiaire, resta dans le giron du Département. Cette ligne répondait à la nécessité de développer le tourisme sur la côte de Nacre. Elle eut aussi un rôle d'importance dans l'acheminement des pèlerins fréquentant le sanctuaire marial de Douvres-la-Délivrande. Mise en service par tronçons en 1875 et 1876, cette ligne était exploitée par la compagnie de Caen à la Mer, devenue société anonyme en 1886. Sur ce réseau qui avait la particularité de faire rouler de nombreuses voitures à impériale, il fallait 1 heure et demie pour parcourir ses 25 km à la vitesse de croisière de 23 km/h ! Le réseau de l'Etat prit en charge la compagnie de Caen la Mer à partir de 1933 et en confia l'exploitation à la Société des Courriers Normands en 1937. Dans les années 1930, on y utilisa quelques Michelines de 24 ou 36 places. Le trafic cessa définitivement en 1951 pour les voyageurs et en 1952 pour les marchandises. Cette ligne a conservé jusqu'à nous des traces significatives. La gare la plus monumentale de ce tracé est sans nul doute la gare Saint-Martin à Caen, tête de ligne de ce réseau. Ce bâtiment a été édifié en 1883-1884 en haut de la place du Canada, à l'emplacement d'un embarcadère installé à cet endroit dès 1875. Sur cette ligne, des bâtiments de gare à un étage sont encore conservés à Douvres-la-Délivrande, Luc-sur-Mer, Bernières, Langrune et Courseulles (actuel cinéma).



1 - LA DÉLIVRANDE - La Gare



1 - LA DÉLIVRANDE - La Gare

Le Conseil général n'abandonna pourtant pas son projet de maillage plus complet de chemin de fer d'intérêt local ayant pour objectif de mieux desservir le littoral et l'intérieur des terres. Des débats passionnés agitèrent alors l'assemblée départementale pour définir le tracé des lignes, choisir l'écartement des voies et sélectionner la compagnie concessionnaire. A l'exposition universelle de 1889 à Paris (inauguration de la tour Eiffel), le petit chemin de fer monté sur voie de 60 cm, exploité par les Etablissements Decauville, remporta un vif succès ! C'est ce qui décida les conseillers généraux du Calvados à opter pour ce système. en sachant aussi que Henri Chéron soutenait un conseiller général. M. Delabre, époux de Mademoiselle Decauville...

En effet, ces lignes étroites installées sur le bord des routes, qu'elles partageaient avec les autres usagers, étaient très économiques à la construction, d'où le nom de tramways donnés à ces trains ruraux. Commencée en 1891 par Decauville puis reprise en 1893 par Edmond Caze et le baron Edouard Empain (avec en 1895, la fondation de la *Société anonyme des Chemins de fer du Calvados*) la mise en place du réseau départemental de voies étroites dura 15 ans. Les efforts portèrent sur trois secteurs distincts. Le littoral central tout d'abord avec l'ouverture échelonnée de 1891 à 1893 de tronçons de lignes de Caen à Luc-sur-Mer et Dives-Cabourg. Les petites gares et haltes y étaient toutes édifiées dans le style « néo-normand » avec colombages apparents et couvertures en tuiles plates surmontées par des épis de faitage. Comme l'illustre le dernier exemplaire conservé à L'Hôme-Varaville (actuel office du tourisme). Sur cette partie du réseau, circulaient notamment des voitures complètement ouvertes latéralement, les « baladeuses », celles qui avaient servi à l'exposition universelle de 1889. L'histoire de ces lignes est émaillée de nombreux incidents frôlant parfois presque la drôlerie. Ainsi dans le courant des années 1900, la manœuvre du pont tournant de Ranville sur l'Orne fut à l'origine d'un accident spectaculaire. Le mécanicien du train venant de Dives s'aperçut trop tard que le pont était ouvert pour laisser passer un bateau. La locomotive quitta les rails et plongea dans la vase. Par bonheur, il n'y eut aucun blessé !

Vers le nord-ouest, dans le Bessin, des lignes partant de Bayeux et d'Isigny, édifiées entre 1896 et 1906, allaient former un réseau relativement dense. Enfin, une ligne de Caen à Falaise était ouverte en 1902, Ainsi, à la veille de la Première Guerre mondiale, le Calvados détient le record du plus long réseau de France – 244 km - de voies de 60, soit 65% du kilométrage global des réseaux français de 60.

A partir de 1934, le Conseil Général arrêta toute subvention pour couvrir le déficit croissant des *Chemins de fer du Calvados* ce qui entraîna la fermeture des principales lignes. Seule la ligne touristique Caen – Ouistreham – Luc-sur-Mer resta en activité jusqu'au Débarquement.

Des premiers autocars aux Bus Verts



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX

Un Départ de Lisieux, Place de la Gare

Le premier essai de ligne régulière de transport en commun automobile dans Calvados semble débiter en 1900 avec une desserte de Condé-sur-Noireau à Vire. A partir de 1904, une ligne publique de voitures automobiles reliait Honfleur à Trouville. Le 30 avril 1909, une convention fut même passée entre le département et la *Compagnie des Messageries automobiles* assurant le trajet Trouville et Honfleur par Villerville et St-Gatien. Cette ligne subventionnée voyait passer 40 000 voyageurs par an dans ses omnibus à pétrole de Dion Bouton de 11 à 14 places.

En 1920, le Conseil général présidé par Henri Chéron, décida de soutenir la création d'un réseau départemental de transports automobiles consistant en 11 lignes d'un développement total de 650 km. Après soumissionnement, la *Société des Transports Départementaux du Calvados* démarra ses activités en août 1922 avec tout d'abord six lignes d'autocars. Caen devint rapidement le centre névralgique de ce nouveau réseau : en plein centre ville, on y construisit une gare routière moderne (actuel emplacement du centre Paul Doumer) qui ouvrit en 1938. Le succès de ces services fut très rapide. En 1933, ce réseau comptait 22 lignes.

-Au milieu des années trente, on assista à un phénomène de concentration des entreprises de transport par autocars. En 1936, parmi les 36 exploitants qui opéraient auparavant dans le département seules trois entreprises, dont la *Société des Transports Départementaux du Calvados*, subsistaient. Dès le début de l'année suivante, ces trois sociétés fusionnaient pour créer la *Société Nouvelle des Courriers Normands* qui prit le statut de société anonyme. Le réseau de cette nouvelle société comptait alors 40 lignes desservies par un parc de 185 cars. En situation de quasi monopole, les *Courriers Normands* se développèrent sans subvention d'aucune collectivité locale. Après l'anéantissement total de son parc pendant la Bataille de Normandie, la société se releva rapidement : 3 cars en juillet 1944, 73 en 1949 et 260 en 1970. Le développement des *Courriers Normands* accompagna la reconstruction et le renouveau économique du Calvados. A son apogée, le réseau des Courriers Normands rayonnait en Basse-Normandie sur une longueur de 4 655 km et desservait 105 lignes. Le département du Calvados fit appel à cette société privée pour assurer certains services de transport scolaire.

Pour stimuler la concurrence, le Conseil général souhaita une réorganisation de ces transports et élaborer le premier schéma départemental des transports, voté en mai 1979. La *Société des Transports du Département du Calvados*, la STDC, fut créée en décembre de la même année. Cette société lança ses premiers bus sur 4 lignes dès le 2 janvier 1981 et les Courriers Normands disparaissaient l'année suivante. Ce réseau prit très rapidement le nom de *Bus Verts* du Calvados dont la gestion est actuellement assurée par la société *Keolis Calvados*.

Pour en savoir plus :

Alain DIEULEVEULT, *Calvados pour les petits trains*, éditions Cénomane et la Vie du Rail & des transports, 1997.

Daniel LALIZEL, *De la voie à la vague en Normandie*, Album Souvenir, collection Belle Epoque, éditions OREP, 2006.

Jean MOISY, *La baie de Seine*, collection Mémoire en images, éditions Alan Sutton, 2008.

Jean MOISY, *Relations maritimes entre le Havre et la Côte Fleurie*, in Cahiers havrais de recherches historiques, n°59, 2001.

Françoise DUTOUR, Louis LE ROC'H MORGERE, *Images littorales du Calvados de 1850 à 1920*, conseil général du Calvados, direction des archives départementales, 1997.

Gabriel DESERT et alii, *Atlas historique et statistique de la Normandie occidentale à l'époque contemporaine*, vol. III, les communications, CRHQ, Caen, 2000.



L'équipe de conduite d'une locomotive à vapeur.

Le Mécanicien et le Chauffeur

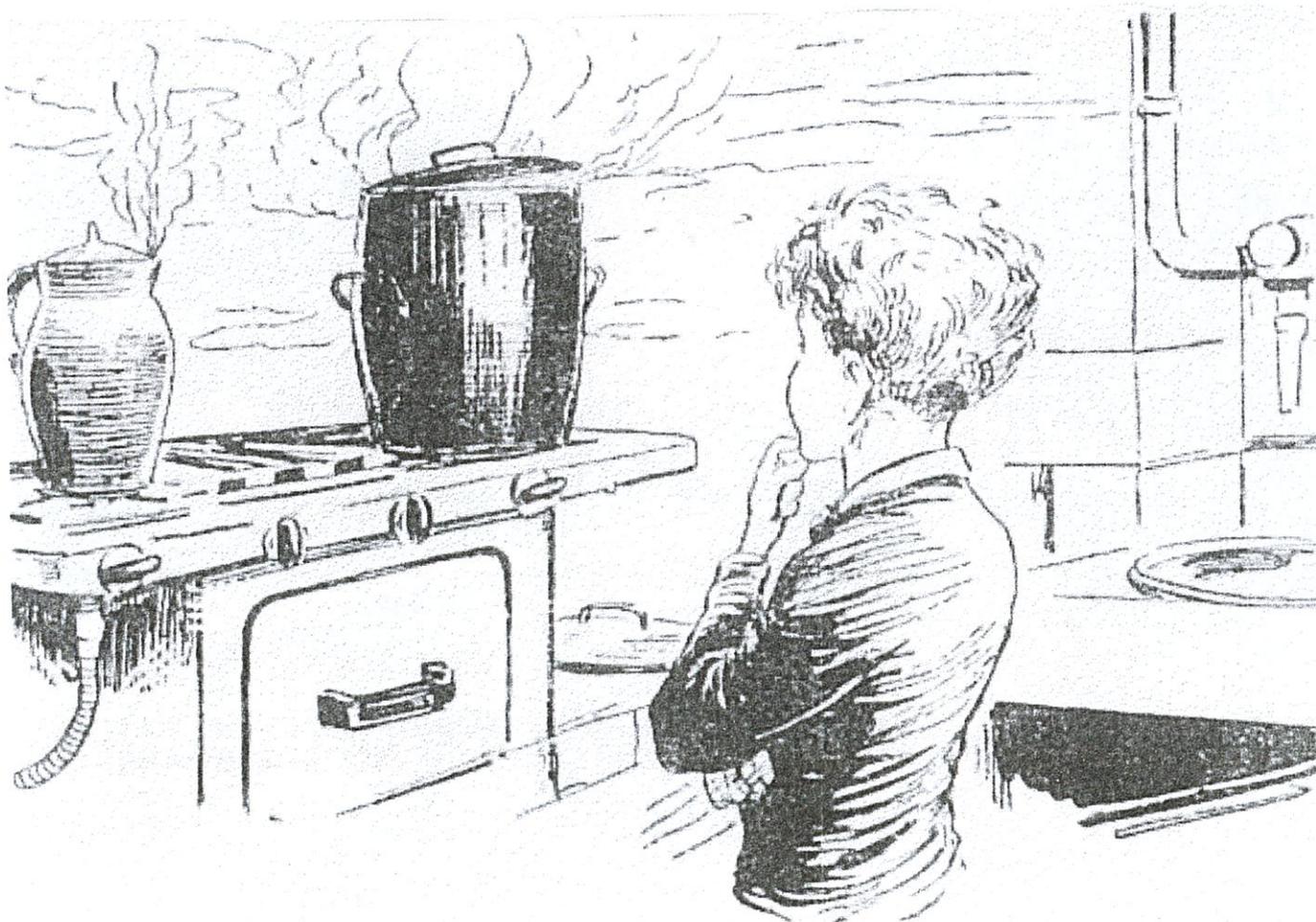
Daniel Lalizel

Voyons d'abord le principe de la vapeur :

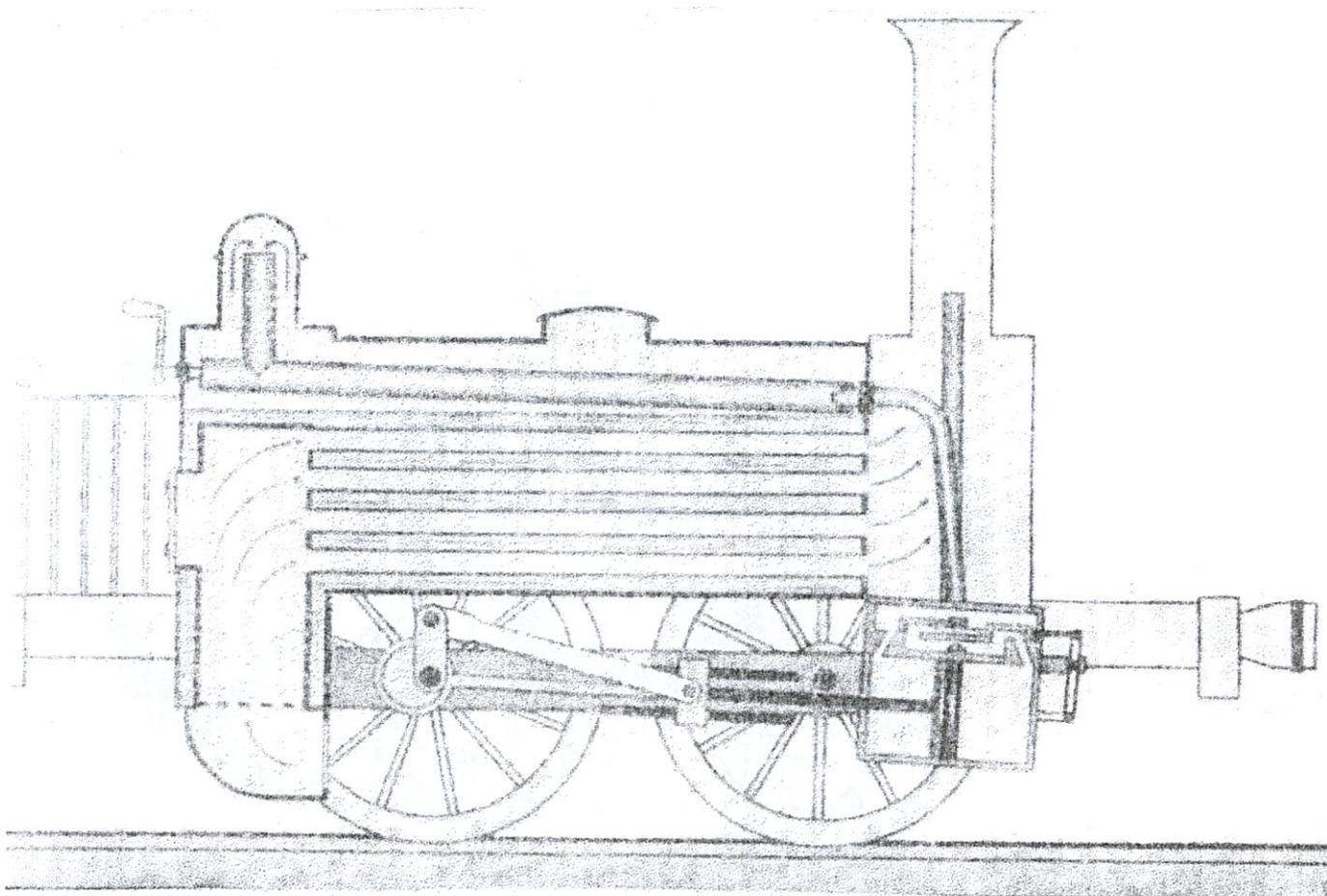
Inventions

1681 Denis Papin = marmite ...

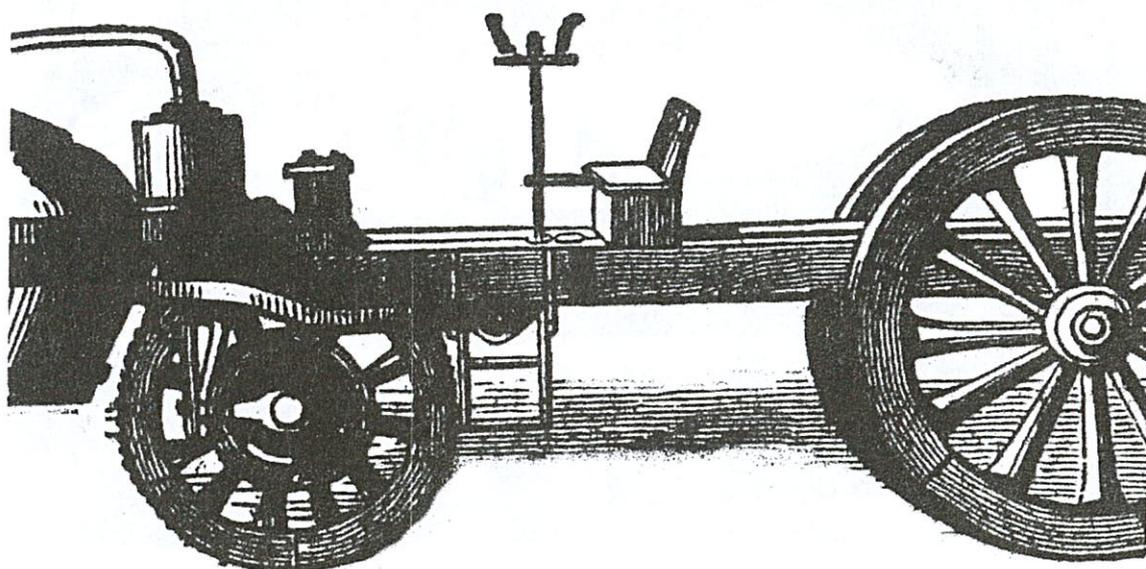
Eau + feu = vapeur = force motrice



1824 : Marc Seguin : chaudières à tubes sur un bateau à vapeur
Brevet validé en 1828.

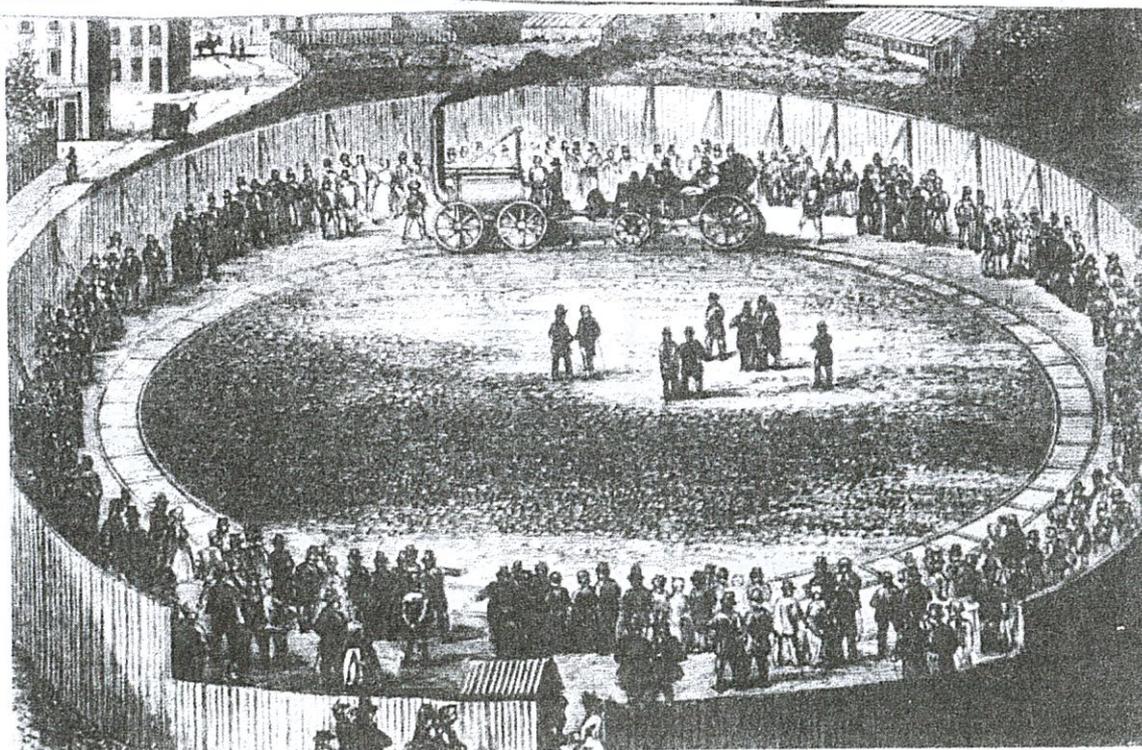
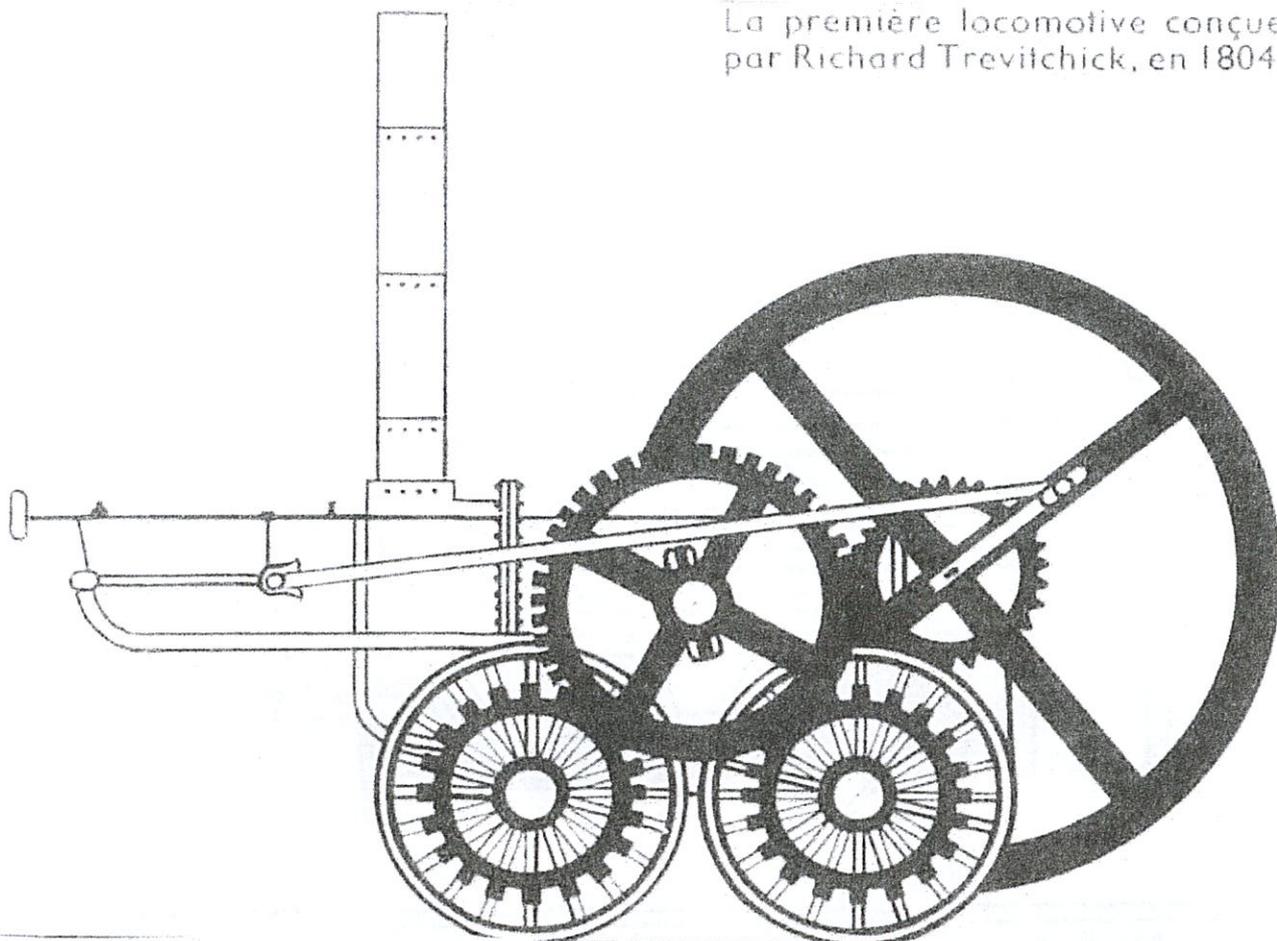


Applications : sur la route : le Fardier de Cugnot



1804 : Sur rails, en Angleterre, Richard Trevithick réalise une première locomotive et la présente au public en la mettant en scène dans une enceinte sorte de manège.

La première locomotive conçue par Richard Trevithick, en 1804.



La locomotive à vapeur :

La locomotive à vapeur est préparée au dépôt par une équipe affectée à cette opération : le **mécanicien** a en charge la conduite de la machine et le respect de la signalisation.

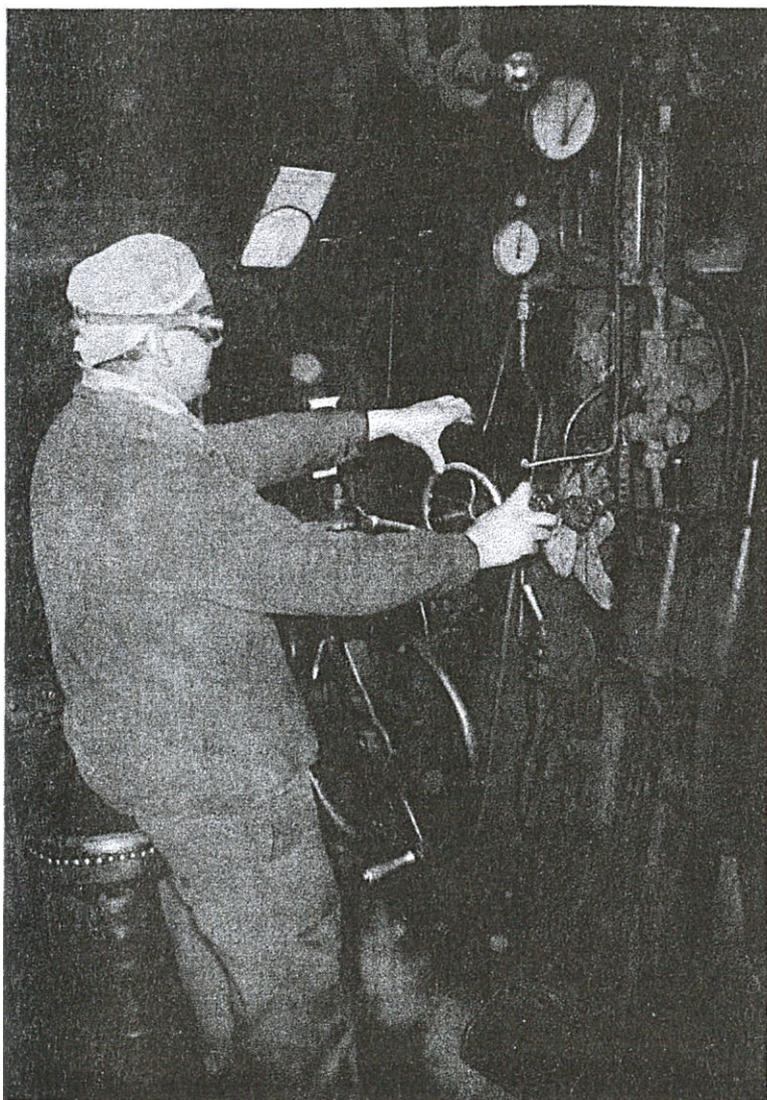
Le chauffeur : il assure la bonne production de la vapeur, la tâche la plus rude, le pelletage du charbon : *1,5 tonne aux 100 km*

Entre 7 et 8 tonnes entre Paris et Cherbourg sur une « Pacific »

Et environ 5 tonnes entre Paris et Argentan.

Le mécanicien et son chauffeur forment un duo, un couple quasiment. On partage tout, les bonheurs, les soucis, les fêtes de famille. La locomotive outil de travail devient un lieu de vie. Jusqu'aux années 50, l'équipe est titulaire de la machine, elle en a la charge, la responsabilité. Le jour de repos de l'équipe, la locomotive est aussi au repos. Bien souvent ces jours là, les hommes vont la nettoyer, la bichonner. C'est à qui aura la plus belle, la plus rutilante du dépôt. Il faut se souvenir que les machines sont peintes, que leur chaudière est cerclée d'anneaux en laiton, donc on les astique.

Pendant que le mécanicien va chercher sa feuille de route, le chauffeur veille au bon chargement du tender.



Faits de résistance

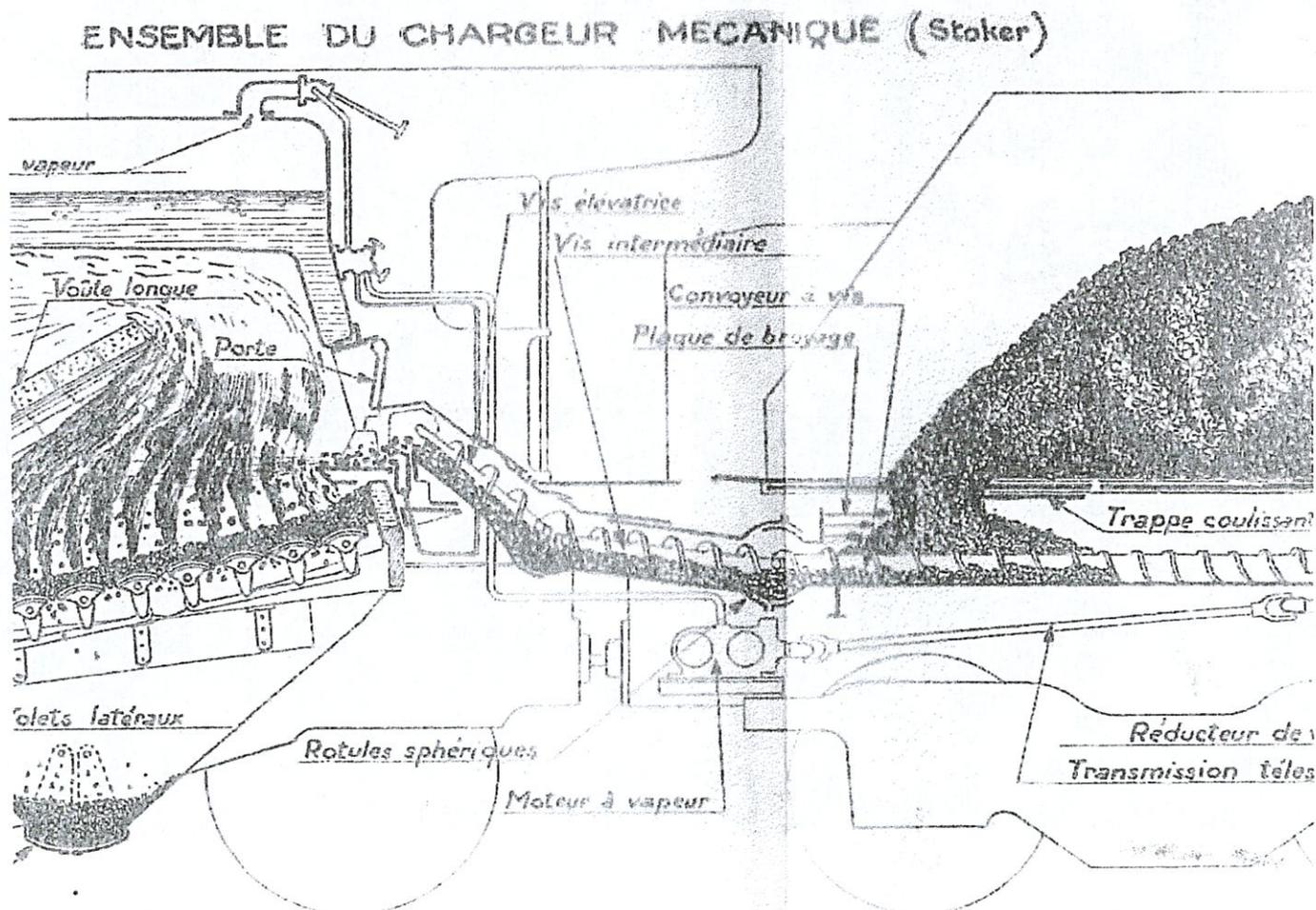
Les cheminots vont payer un lourd tribut lors des événements de la guerre 1939-1945. Les trains sont mitraillés aussi bien par l'ennemi que par les alliés. Le panache de fumée le jour et le foyer de la locomotive, la nuit, sont autant de cibles. Le tender de la locomotive servira à passer des courriers sous le charbon et parfois des hommes dans la soute à eau.

Hélas l'ennemi va déjouer cette forme de résistance, les voyageurs clandestins sont démasqués car l'ennemi oblige l'équipe de conduite à remplir la soute à ras bord. Pour ne pas mourir asphyxiés, les résistants sortent de leur cachette. Tous feront l'objet de représailles aussi bien les cheminots que les leurs voyageurs clandestins.

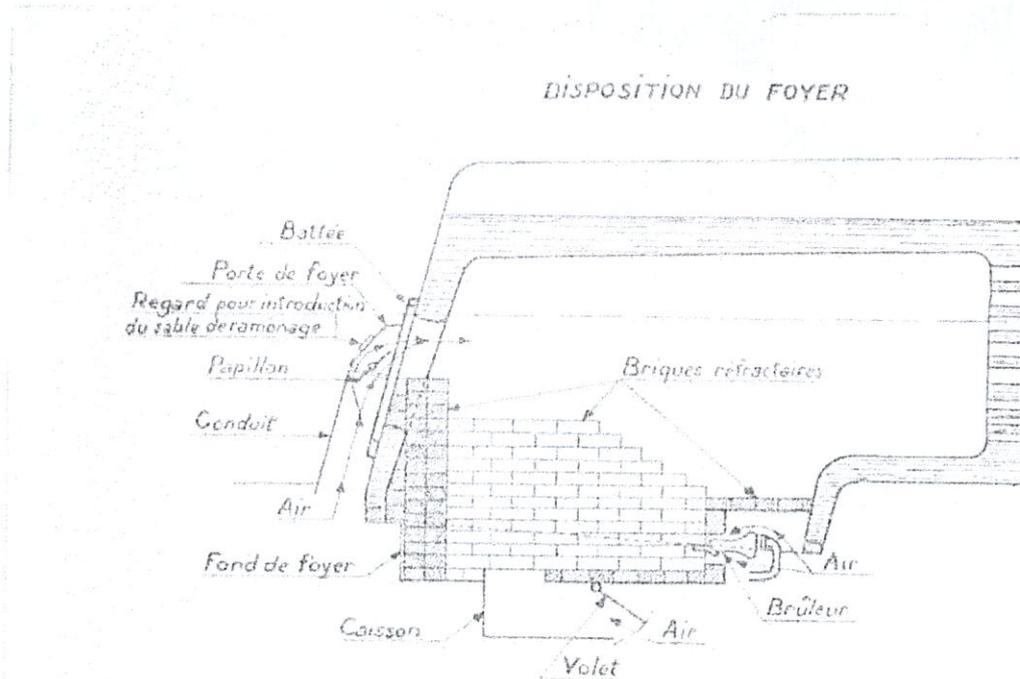
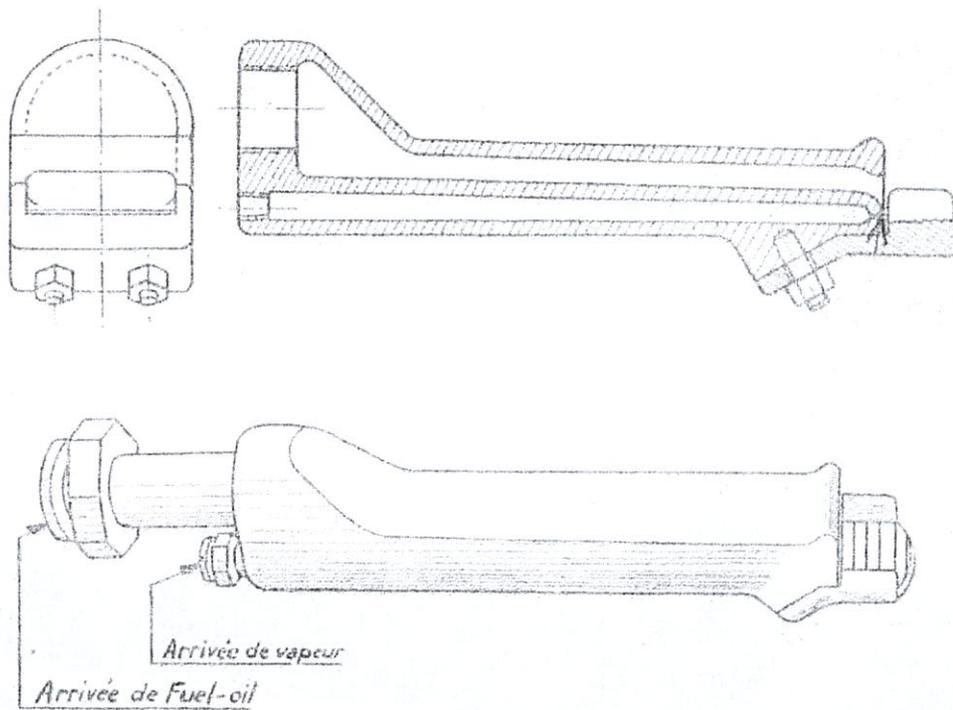
Evolutions et améliorations pour le chauffeur

Revenons à nos hommes et à leurs nouvelles machines. La banalisation des locomotives fait son apparition, c'est à dire que les machines roulent tous les jours, entre les révisions bien évidemment, l'équipe n'est plus titulaire de la locomotive mais roule au gré des engins préparés selon les trains. L'entretien s'en ressent, les machines sont poussiéreuses.

Dès 1942 les machines sont dotées d'un chargeur mécanique, vis sans fin qui amène le charbon directement dans le foyer.



Certaines sont équipées du chauffage au mazout au moyen d'un injecteur puissant orienté vers le foyer est fait en briques réfractaires



Alimentation des tenders

Le charbon ou le mazout sont chargés au dépôt.

Le remplissage de l'eau est fait soit au dépôt, soit en gare (grue hydraulique)

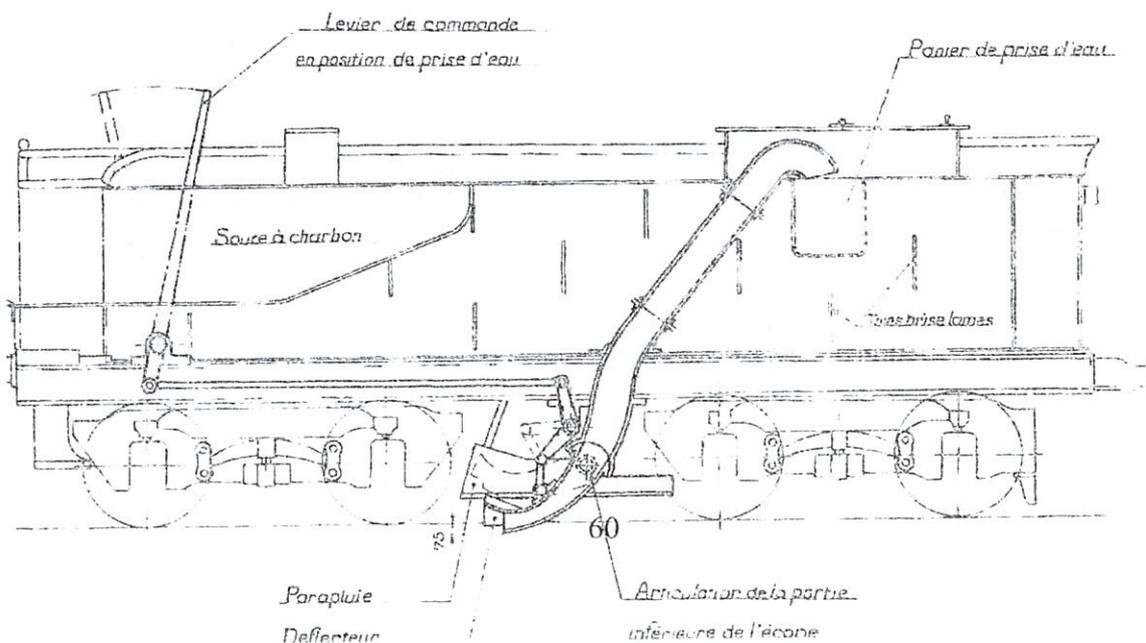
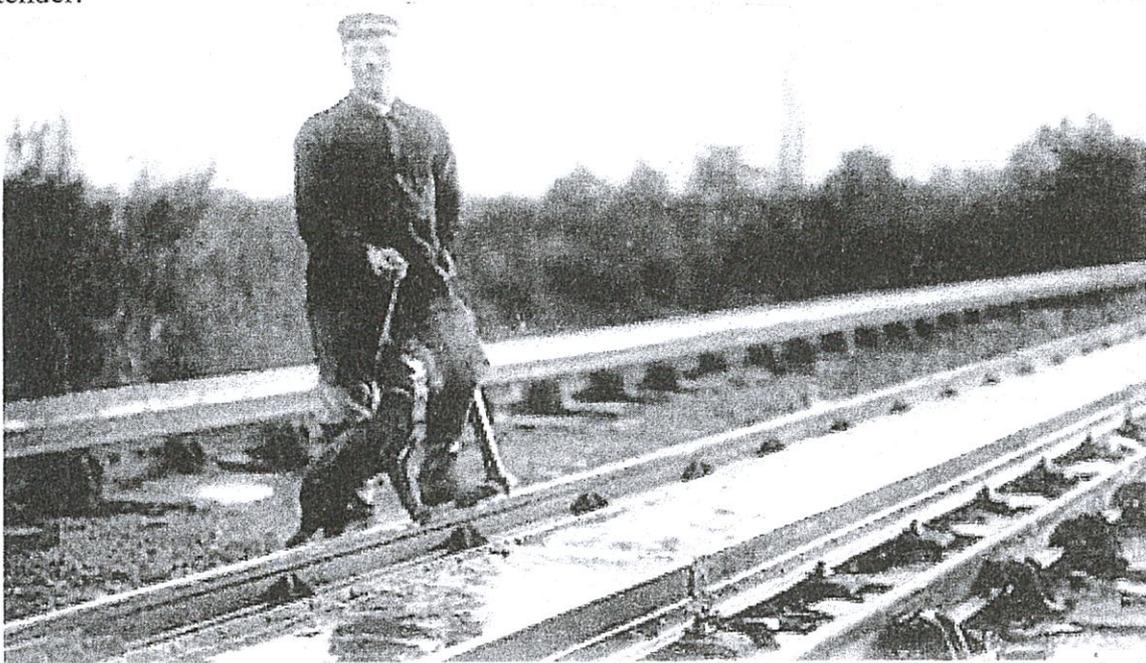
Et parfois en ligne, en 1866 l'ingénieur anglais Ramsbottom met au point un dispositif afin de capter de l'eau tout en roulant : il invente la prise d'eau en marche

En France, ce système est testé par la Compagnie Ouest-Etat sur PARIS CHERBOURG, PARIS LE HAVRE et PARIS BORDEAUX.

Mise en place d'une Rigole, un bac sur 600 m de long, 50 cm de large, pour un volume d'environ 30 m³

Transformation du tender par apposition d'une écope entre les roues.

Vitesse maintenue entre 70 et 80 kmh afin de permettre à l'eau de monter dans le tender.



Améliorations des performances dues aux ingénieurs :

ANDRE CHAPELON et la Pacific

Les modifications apportées par cet ingénieur sur les performances des Pacific Nord vont engendrer de nouveaux termes : désormais certaines de ces locomotives appartenant au dépôt de St Pierre des Corps seront baptisées les REINES DE TOURS et les équipes de conduite auxquelles elles sont confiées recevront le sobriquet de SENATEURS DU RAIL

En effet elles sont attribuées à des équipes d'expérience et souvent en fin de carrière. En 1958, l'électrification arrive sur le Nord. Des essais de pantographe sont effectués sur une machine tractée par la Pacific 231 E 19. Cette rame atteint la vitesse de 178 kmh, record absolu pour une machine à vapeur en France

MARC DE CASO et la 232 U 1

Il met au point la série des 232 R et S et la 232 U 1 exposée au musée de Mulhouse. Réalise les plans des Voitures Nord à tôle emboutie, et, détail moins connu, cette technique inspire André Citroën pour la « traction avant »

*

Le record du monde de vitesse pour une machine à vapeur est toujours détenu par une locomotive anglaise, La Mallard, c'est une Pacific. Elle a atteint 202.8 kmh le 3 juillet 1938

*

Fin de la vapeur : 1970.

*

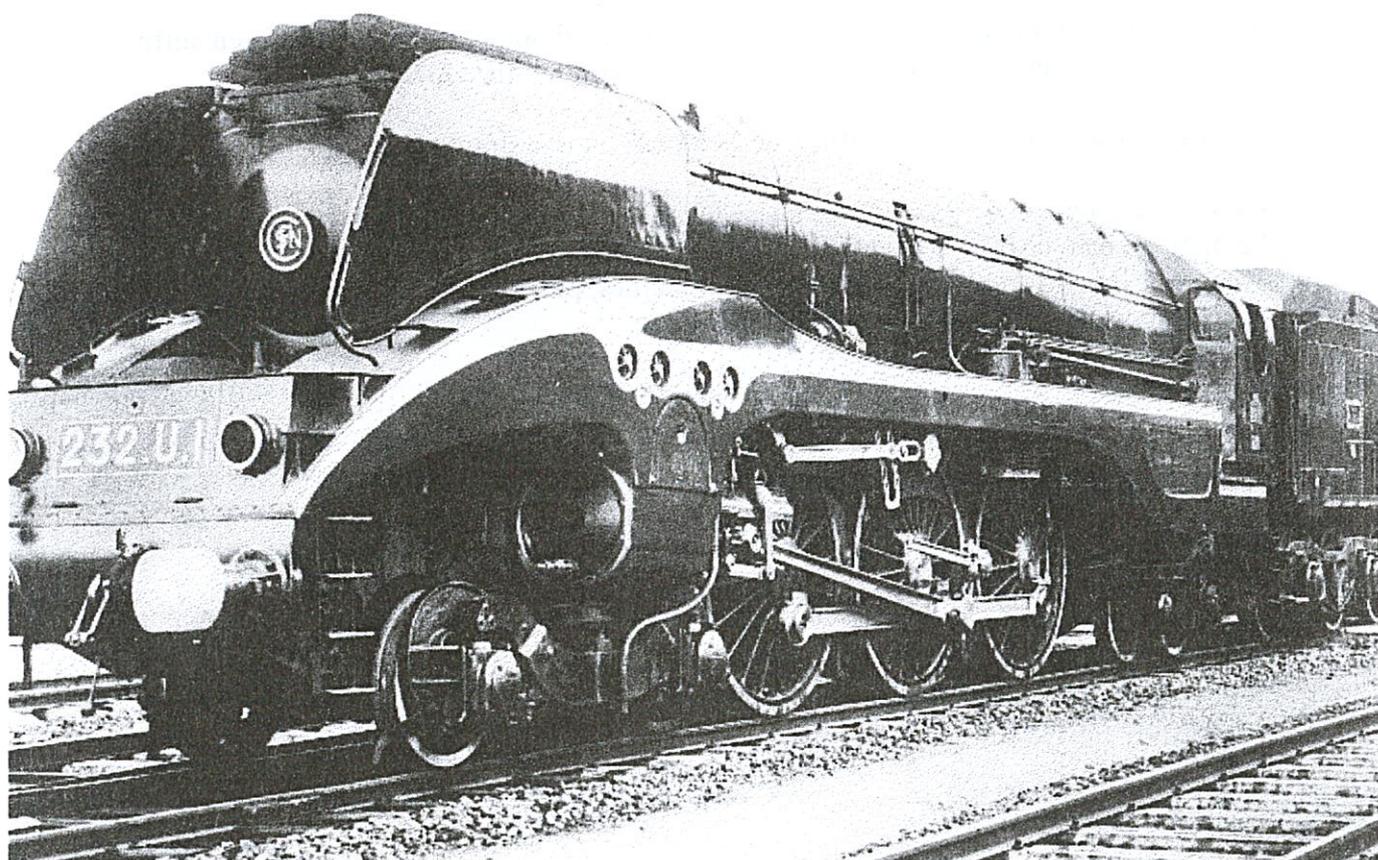
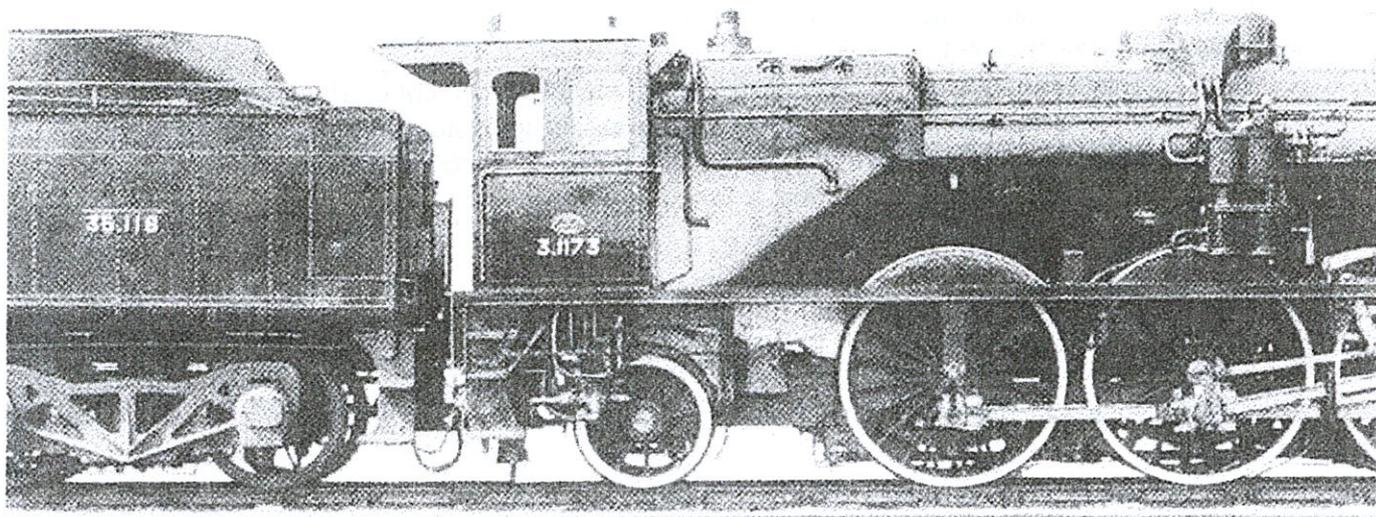
Avec l'arrivée des machines électriques, l'équipe est dissoute, un seul mécanicien suffit, d'ailleurs on ne parle plus de mécanicien ou de chauffeur mais d'AGENT DE CONDUITE.

Celui-ci a troqué le bleu de chauffe pour la blouse ou une simple veste

Il en est de même avec les motrices Diesel dans les années 70 ...

Le métier a bien changé, les conditions de travail aussi.

Toutefois, les performances des machines modernes, puissance et vitesse font appel à plus de concentration et donc de fatigue nerveuse.



ESSAI SUR L'ADMINISTRATION DE LA CIVITAS LEXOVIORUM PENDANT LA SECONDE MOITIE DU 1^{ER} SIECLE AVANT J. C.

Claude LEMAITRE
Septembre 2010

Le souvenir des Lexovii, nom d'une peuplade gauloise, se perpétue dans ceux de Lisieux, chef-lieu d'arrondissement du département du Calvados et du Lieuvin, vaste plateau qui s'étend à l'est de Lisieux, en grande partie sur le département de l'Eure.

I - LE CADRE GEOGRAPHIQUE :

On considère, traditionnellement, que l'ancien territoire lexovien correspond sommairement aux limites de l'évêché de Lisieux auquel il y aurait lieu d'ajouter un territoire compris entre le cours inférieur de la Risle et la rive gauche de la Seine. Il présente, au N-O, un front maritime axé sur la Basse-Seine. Ses limites latérales sont, approximativement, la Dives et ses marais au S-O, la Risle au N-E, tout en précisant que les cours d'eau ne constituent pas, nécessairement des frontières mais plutôt des espaces de contacts. Au sud, vers l'actuel département de l'Orne, les limites sont plus fluctuantes et varient selon les auteurs. Dans l'Antiquité les Lexovii avaient comme voisins les Aulerques Eburovices (région d'Evreux) au delà de la Risle, les Viducasses (région de Vieux près de Caen) au S-O. de la Dives, sous le Haut-Empire. L'axe médian du territoire lexovien est constitué par la Touques, rivière côtière comptant trois affluents principaux, l'Orbiquet et le Cirieux, dont le confluent est situé à Lisieux et la Calonne qui se jette dans la Touques à Pont-L'Evêque.

A l'époque de l'Indépendance, le pouvoir résidait au Castellier, oppidum de type murus gallicus, situé au centre du territoire, l'un des plus vastes de la Gaule avec ses 165 h. environ, datable vraisemblablement de la fin du II^e siècle ou au début du I^{er} av. (1). A titre de comparaison, celui du Mont-Beuvray (Saône-et-Loire) capitale des Eduens, grand peuple ami de Rome, occupe une surface de 200 h. Plus près de nous on peut signaler celui de Moulay dans la Mayenne, chef-lieu des Diablintes, avec ses 135 h. Un autre oppidum a récemment été identifié sur les hauteurs du Mont-Canisy qui domine l'agglomération de Bénerville (information aimablement communiquée par le Service Départemental d'Archéologie du Calvados). Le Castellier, à trois kilomètres au sud de Lisieux, sur les communes de Saint-Désir et Saint-Pierre-des-Ifs domine le cours du Cirieux. Peuple maritime, les Lexovii devaient obligatoirement posséder des quais et des entrepôts sur la Touques au confluent avec l'Orbiquet et le Cirieux. La navigabilité de la Touques et la présence d'un port à Lisieux, bien qu'attestées par le géographe Ptolémée, ont été sujet à controverses qu'il serait hors de propos d'aborder ici. Nous avons, toutefois, la certitude que la Touques était navigable jusqu'à Lisieux au XIX^e siècle et que d'importantes structures pré-romaines ont été observées à Lisieux même (2), certaines non encore publiées (notes manuscrites de F. Cottin sur des observations faites devant les locaux de l'ancienne Banque de France).

II - LE CADRE HISTORIQUE :

Les Lexovii entrent dans l'Histoire avec la Guerre des Gaules, pour la première fois en 56 av., lors de la campagne de César contre les Vénètes (Vannes) : « Ils (les Vénètes) s'assurent pour cette guerre l'alliance des Osismes, des Lexovii, des Namnetes, des Ambiliates, des Morins, des Diablintes, des Menapes (3 ; III, 9). Ils appartiennent aux « Peuples de l'Océan » dont César énumère certains (3 ; II, 34) (curieusement, les Aulerques qui n'ont pas de front maritime sont cités alors que les Lexovii sont absents). Les Lexovii entrent en campagne sous les ordres de Viridovix, chef des Unelles (Cotentin) dans les conditions suivantes : « ... peu de jours après l'arrivée de Sabinus (Q. Titurius Sabinus, lieutenant de César) les Aulerques Eburovices et les Lexovii ayant massacré leur sénat, qui était opposé à la guerre, fermèrent leurs portes (l'oppidum du Castellier pour les Lexovii) et se joignirent à Viridovix » (3 ; III, 17). A l'issue de l'année 56 av., César ramena son armée prendre les quartiers d'hiver chez les Lexovii, les Aulerques et les autres peuples qui lui avaient fait la guerre (3 ; III, 29). On retrouve une dernière fois les Lexovii, associés aux Aulerques Eburovices et aux Veliocasses (région de Rouen), dans l'envoi de 3000 hommes à l'armée de secours réclamée par Vercingétorix assiégé dans Alesia (3 ; VII, 75).

C'est avec le géographe grec Strabon en 17 ou 18 ap., sous le règne d'Octave devenu Auguste – le Premier des Sénateurs (princeps senatus) – que nous retrouvons nos Lexovii. Par deux fois Strabon les cite (4 ; IV, 1 – IV, 14) :

- « La Seine... conduit à l'Océan chez les Calètes et les Lexovii et delà en Bretagne ».

- « ...sur les rives de la Seine habitent les Parisii, les Meldes (Meaux) et les Lexovii, ces derniers riverains de l'Océan ».

Ces propos confirment ceux de César les classant parmi les peuples maritimes.

Outre le fait qu'ils devaient entretenir des relations économiques avec d'autres peuples maritimes comme les Vénètes (Vannes) et l'île de Bretagne, on soupçonne des liens étroits avec les Aulerques Eburovices, peut-être liés, entre-autre, à une activité métallurgique et à des relations politiques proches, l'assassinat de leur sénat étant là pour en témoigner. L'existence d'un sénat qui pourrait n'être qu'un terme générique pour désigner sous la plume de César une assemblée de circonstance, révèle l'existence d'une véritable structure sociale agitée de courants divers et opposés (5, p 129-169) .

César quitte définitivement la Gaule en 49 av. Exsangue, elle ne connaîtra qu'un seul soulèvement important, celui des Bellovaques en 46 av. étouffé par Brutus. C'est à Auguste, après avoir définitivement triomphé de ses adversaires à Actium en 31 av. d'entreprendre cette organisation. Tout d'abord, la Gaule fut partagée en deux. La Narbonnaise, conquise en 125 -118 av. et déjà largement romanisée, fut attribuée au Sénat romain et devint province sénatoriale, tandis qu'Auguste se réserva la Gallia Comata (Gaule chevelue) qui devint province impériale. Cette vaste entreprise fut menée, conjointement, à la répression de nombreux désordres et révoltes.

Outre la création de trois provinces – Tres Galliae – (Aquitaine, Belgique, Lyonnaise). Auguste procéda à des rééquilibrages territoriaux. Pour notre région, il rattacha les Calètes et le Veliocasses situés au nord de la Seine à la province de Lyonnaise. Il procéda au découpage de territoires jugés trop vastes et il n'est pas impossible que ce fût le cas pour les Esuvii cités à plusieurs occasions par César (II, 34 ; V, 24 ; III, 7) qui dans cette opération auraient perdu leur front maritime au profit de deux nouvelles civitates, les Baiocasses avec Augustodurum (Bayeux) comme chef-lieu et les Viducasses avec Aregenuae (Vieux) comme capitale, dont les noms n'apparaissent pas dans les commentaires de César concernant la campagne de 56 av. contre les Vénètes et qui

auraient pu constitué des pagii de l'ancienne entité ésuviennne. Ce silence ne peut évidemment constituer, à lui seul, un argument en faveur de cette hypothèse mais le problème mériterait peut-être une réflexion nouvelle et approfondie mais hors de notre propos. Notons seulement que si le nom de la capitale des Viducasses porte avec *Areghenuae* un nom à consonance gauloise, *Augustodurum* rejoint tous les noms de villes faisant référence à César ou à Auguste, sans que toutefois ces derniers n'aient été impliqués personnellement dans ces choix (tableau 1).

Les trois provinces, de l'ancienne Gaule chevelue, regroupèrent 60 civitates, selon Strabon ou 64 selon Plin l'Ancien (tableau 1), ayant souvent comme chefs-lieux des villes nouvelles, plus ou moins éloignées des anciens oppida comme se fut le cas pour *Noviomagus Lexoviorum* implanté au confluent de la Touques et de l'Orbiquet sur le site de la ville actuelle.

Ces opérations s'accompagnèrent de la construction d'un réseau de voies connu sous le nom de « réseau d'Agrippa », gendre et fidèle lieutenant d'Auguste. Elle s'appuie, comme le découpage des provinces, sur la vision géographique sommaire de la Gaule à cette époque (4) (figures 1, 2, 3).

Il apparaît clairement que les actuelles Bretagne et Normandie furent tenues à l'écart. Cela conduisit les historiens, dont Camille Julian, à considérer la romanisation de ces contrées comme secondaire et moins importante (16, livre V, chapitre VI, 13, Armorique et Normandie). J. J. Hatt y fait également allusion (17, p 25, note 1). Bien sûr, nous ne sommes ni en Narbonnaise ni en Aquitaine. Les monuments sont moins grandioses si on excepte *Juliabona* (Lillebonne) chez les Calètes avec son important amphithéâtre-théâtre. Les monuments épigraphiques sont rares, mais pas inexistant, si on veut bien prendre en considération le trésor de Berthouville (Eure) provenant du sanctuaire de Mercure chez les Lexovii.

Il n'y a pas, comme on pourrait le penser, manque d'intérêt d'Auguste pour notre région. Le rattachement des Calètes et des Véliocasses à la province de Lyonnaise et peut-être la création de nouvelles civitates, sont là pour le rappeler. La romanisation, terme générique et ambigu pour exprimer toutes les facettes de l'intégration de la Gaule chevelue au monde romain, prit chez les Lexovii un aspect original qui s'exprima à travers son important monnayage, postérieur à la Conquête.

III - LES MONNAIES GAULOISES LEXOVIENNES :

Les monnaies gauloises des Lexovii sont bien connues des spécialistes et les articles de référence sont nombreux (6 à 15) dont les plus récents concernent directement les Lexovii (5, 14, 15). Ces monnaies, postérieures à la Conquête, nous documentent sur les institutions locales, sous le règne d'Auguste et peuvent par leurs caractéristiques originales être qualifiées de « gallo-romaines ». Leur émission s'inscrit entre 27 et - 12 av. période qui correspond à l'organisation de la Gaule Chevelue.

J.B. Colbert de Beaulieu a classé ces monnaies en deux types : série épigraphique de style celtique et série épigraphique de style romain (7). Elles mettent en scènes plusieurs personnages, *Cisiambos* et *Maupennos* dont les noms apparaissent sur les deux types et un troisième, *Cattos*, plus tardivement, associé à *Cisiambos*. Elles sont le témoignage de l'existence d'un atelier prospère et pérenne, comme le suggère la présence des mêmes personnages sur les deux séries. Cet atelier n'a pu fonctionner qu'avec l'accord du pouvoir

romain, voire de son aide, avec comme objectif de conduire les notables lexovii vers un processus d'intégration tout en ménageant leur susceptibilité et leur égo.

Dans l'abondant matériel nous n'utiliserons que celui nécessaire à notre propos. Rappelons que ce monnayage est en bronze, Auguste ayant confisqué « l'or et l'argent » à son profit.

A – Monnaies de style celtique (non illustrées) :

Ce sont des monnaies de faible poids, autour de 3 grammes.

1 – au droit, visage de face, légende ECOA LIXOVIO.

Au revers, cavalier vers la droite, terrassant un homme, légende MAGUPE.

2 – Au droit, visage tourné à droite, légende MAUPENNU.

Au revers, cheval courant à droite.

3 – Au droit, tête de profil vers la droite, légende CISIAMBOS.

Au revers, lion surmonté d'un épi de blé (plutôt que d'un pin) et d'un motif en forme de pique, une étoile sous le ventre du lion (variante avec une roue sous le lion) (BN 7152 – 7153).

Selon J. B. Colbert de Beaulieu, ces monnaies auraient pu être frappées (au plus tôt) en 57-56 av., contemporaines de la venue de César chez les Vénètes (7) mais cette date paraît trop haute si l'on prend en considération la présence de Cisiambos et de Maupennos sur la série de style romain qui ne peut être antérieure à 27 av.

La légende ECTA (ECOA) s'observe sur des monnaies lexoviennes, eburovices et veliocasses (10). ECTA, terme gaulois, désignerait une monnaie publique (14) et témoignerait de relations fortes entre les trois peuples (15). MAGUPE[NNOS] serait une forme primitive de MAUPENNOS (14).

B - Monnaies de style romain (tableau II) :

Ce sont des monnaies en bronze, poids moyen 6 à 9 gr. Environ, développant des légendes en caractères romains, mais de consonance gauloise, réparties en deux groupes, I et II, eux-mêmes divisés en deux types A et B.

I, A - Au droit, visage tourné vers la gauche, quadrifeuil en arrière de la tête, légende CISIAMBOS face au visage.

Au revers aigle aux ailes éployées, légende CIMISSOS. LEXOVIQ. PUBLICA (BN 7156).

I, B - Au droit, visage tourné vers la gauche, légende CISIAMBOS face au visage.

Au revers, aigle aux ailes éployées, légende ARCANTODAN[...] (frappe décentrée), monnaie signalée en mauvais état (BN 7158).

II, A- Au droit, quadrifol dans un cercle de grènetis, légende SIMISSOS. PUBLICOS. LIXOVIO., dans un cercle de grènetis.

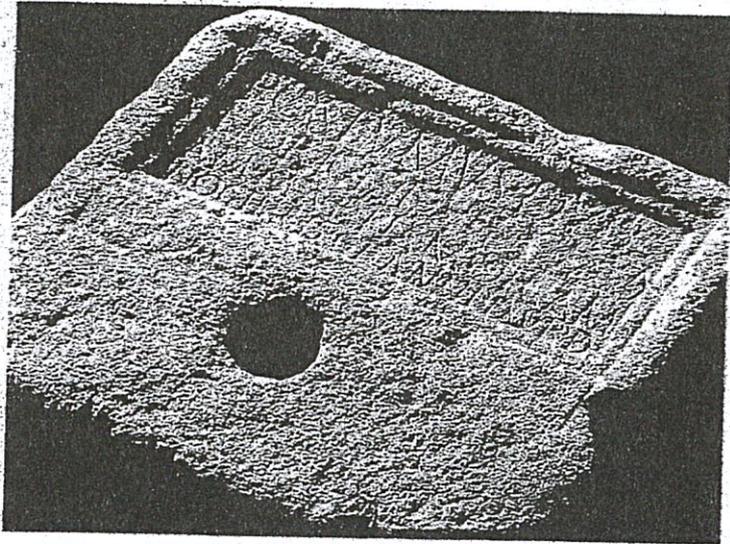
Au revers, aigle aux ailes éployées, légende ARCANTODA. MAUPENNOS. (BN 7166, 7167, 7168).

II, B - Au droit, quadrifol dans un cercle de grènetis, légende SIMISSOS. PUBLICOS.

LIXOVIO., dans un second cercle de grènetis.

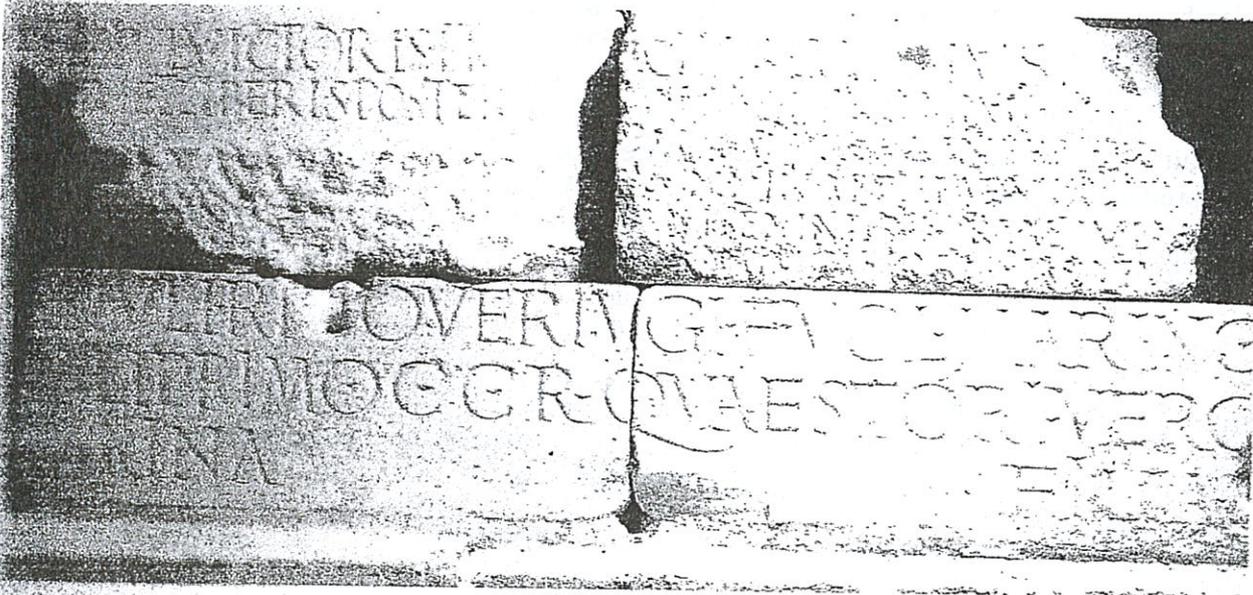
LIRE OBRITTO S RA ADD MS

Développement
de l'inscription
du vergobret
en 1937



Médaille des Lémovices mentionnant
le vergobret : **VERCOSRETO CISIAMBOS**
CARTON. Diamètre : 1,9 cm.

"Postumus, fils de Dumnorix, vergobret, a offert et payé de ses deniers
l'aqueduc de l'Aqua Martia, dédié à (...) Grannus." Trouvée à Limoges en 1937,
cette inscription présente un triple intérêt. Elle mentionne un vergobret
chez les Lémovices, fournit un exemple de romanisation des élites – le père
de Postumus porte un nom typiquement gaulois – et enfin témoigne d'un acte
d'évergétisme. La perforation visible sous l'inscription permettait le passage
d'un tuyau dans lequel l'eau s'écoulait (hauteur 0,63 m). Musée de l'Évêché - Limoges



Épave
de l'Aqua Martia
à Limoges
d'origine
gauloise en vergobret
de la Cité
des Sarrons
Les lettres de cette
inscription sont
régulières
et agrées
sur une base
de 12 cm
Ces inscriptions
en bronze du règne
de l'empereur Trajan
117-125
ont été
découvertes par
le Sarron

Au revers, aigle aux ailes éployées, légende VERGOBRETO CISIAMBOS. [CATTOS] (BN 7159, 7160).

Il existe une variante de la monnaie ARCANTODA. MAUPENNOS. Au revers, au lieu de la référence aux Lexovii on lit SIMISSOS. PUBLICOS. GAL.

* BN : Cabinet des médailles, Bibliothèque Nationale, Paris.

Deux exemplaires sont connus, l'un au musée d'Evreux, découvert au fanum de Cracouville (Eure), l'autre au musée de Lisieux, découvert par F. Cottin lors des travaux de reconstruction de la ville. On notera l'utilisation du terme PUBLICA-PUBLICOS, emprunté au latin publice (publicus) qui signifie ce qui est fait au nom de l'Etat, ou pour l'Etat, ou officiellement.

Ces monnaies ont toutes la caractéristique de présenter sur une face le même aigle aux ailes éployées (serait-ce là une marque d'allégeance à Rome ou s'agit-il d'un autre symbole si on se réfère aux monnaies veliocasses où l'aigle domine un oiseau ?). Le groupe I présente au droit un portrait traité à la façon des monnaies romaines (C) qui se veut être la représentation de Cisiambos et qui symbolise l'expression du pouvoir..

Les monnaies des groupes I et II se définissent comme monnaies publiques lexoviennes. Selon M. Lejeune (12) à qui nous empruntons ces données, par « Semis Publicus Lixovius » il faut comprendre « Semis Republicae Lixoviorum ». L'auteur poursuit en proposant pour « Gal » la restitution « Republicae Gallica Lexoviorum ». Toujours selon M. Lejeune « ... la présence de Gallica garantit ici que c'est bien à une entité politique que se réfèrent nos monnaies ». Les légendes colportent le nom des dirigeants et font connaître leur fonction. Par « Arcantodan » il faut entendre « Argantodanos », terme désignant un magistrat monétaire, fonction connue chez les Meldes (Région de Meaux), chez les Suessones (région de Soissons) et chez les Mediomatrics (région de Metz). Les Meldes et les Suessones sont cités par Pline l'Ancien parmi les civitates liberae dotées par Rome d'un statut privilégié (18).

Cisiambos a-t-il exercé cette fonction ? C'est ce que voudrait laisser entendre un certain nombre d'historiens (dont l'un des derniers, 19, p 221) qui considèrent la lecture de la monnaie BN 7158 par J. B. Colbert de Beaulieu (droit CISIAMBOS, revers ARCANTODA M[AUPENOS]) comme fautive. En fait, cette monnaie dont l'exemplaire BN 7158 serait toujours le seul connu, ne devrait pas être prise en considération, ou tout au moins avec prudence et plutôt, selon nous, en faveur de J. B. Colbert de Beaulieu et d'A. Blanchet (6, T I, p 81, n° 107) qui lisaient un M derrière ARCANTODA. En effet, l'illustration montre que la frappe de cette monnaie est décentrée et que la légende pourrait fort-bien être incomplète. La démonstration voulant faire de Cisiambos un arcantodan paraît ainsi, pour le moins très hypothétique. Il semblerait en comparant les revers des monnaies I B et II A (tableau II) que nous soyons en présence, sinon du même coin pour le revers, d'un type très proche, ARCANTODA ayant strictement, dans les deux cas la même disposition. Seule, la découverte d'un exemplaire avec légende complète permettrait de trancher définitivement le débat et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Mais pourquoi une telle controverse ?

Sur les monnaies II B, apparaît une nouvelle légende, VERGOBRETO CISIAMBOS . CATTOS avec au droit SIMISSOS. PUBLICOS. LIXOVIO. comme sur les monnaies II A. C'est le seul exemple de monnaie faisant référence au vergobret, magistrat suprême chez les Gaulois, mais ici, s'emble-t-il, et si on veut bien s'en tenir à la stricte lecture de la

légende en commençant par la fonction, on se trouve en présence de deux vergobrets et non d'un seul. Il y aurait alors collégialité, ce qui est en contradiction avec la tradition.

César fait par deux fois allusion au vergobret. Au livre I, 16 à propos des Eduens, il précise « ... parmi eux se trouvaient DIVICIACOS et LISCOS ; ce dernier était le magistrat suprême que les Eduens appellent vergobret ; il est nommé pour un an et avait droit de vie et de mort sur ses concitoyens ». Toujours chez les Eduens (livre VII, 32) César a la charge de régler un conflit entre deux prétendants à la magistrature suprême, CONVICTOLITAVIS et COTOS. « ... alors que l'antique usage veut qu'on ne nomme qu'un magistrat suprême qui détient pendant un an le pouvoir royal ... ». On apprend, en outre, que les lois des Eduens interdisaient « ... à ceux qui géraient la magistrature suprême de franchir les frontières ... ». Cette désignation s'effectuait sous la présidence des prêtres (druides). Ces événements concernent l'année 52 av. . Strabon, (livre IV, 4, 3) délivre, sous le règne de Tibère, la même information « ... les régimes aristocratiques prévalaient, autrefois, chez eux (les Gaulois), depuis la plus haute antiquité, ils élisaient chaque année un chef, et pour la guerre aussi le commandant en chef était désigné par la foule. Aujourd'hui (en 17-18 ap.) ils relèvent le plus souvent de l'autorité romaine ». Ces propos de César et de Strabon sont confortés par trois inscriptions découvertes dans la province d'Aquitaine, à Saintes, Limoges et Argenton-sur-Creuse (Argentomagus) (figure 4) mettant en évidence l'unicité des vergobrets (inscriptions datées des années 20-30 ap.).

Face à ces textes et documents, les monnaies lexoviennes posent pour l'historien moderne un sérieux problème. R. Mowat (20, p 121-124) a enseigné l'existence d'une magistrature bicéphale chez les Lexovii où Cisiambos, après avoir exercé la fonction d'arcontodan (toujours la monnaie BN 7158 !) aurait accédé à la magistrature suprême en partage avec un nouveau venu, Cattos. D'autres auteurs, dont P. Ch. Robert (24, p 336-339) et E. Ernault (22, p 158-161) notamment, ont rejeté la proposition de Mowat.

Toujours dans cette optique, M. Lejeune précise « ... mais il semble probable que le terme (vergobret), après avoir désigné un souverain indépendant unique, a désigné le détenteur unique du pouvoir suprême dans la civitas devenue vassale de Rome » (12, p 276). En dernier lieu L. Lamoine (19, p 106-108) emploie le terme « obsessionnel » en se référant à l'article de S. Lewillon (23) et précise « ... les sources épigraphiques de l'époque impériale ne contredisent pas cette information (magistrature non collégiale) y compris les légendes monétaires des Lexoviens depuis que l'hypothèse de Robert Mowat sur le « duel » a été abandonnée ».

IV – POUR UNE REINTERPRETATION DU MONNAYAGE LEXOVI DE STYLE ROMAIN :

Reconsidérons le problème sur le plan numismatique en lisant les légendes telles qu'elles se déroulent sous nos yeux, en excluant les considérations d'ordre purement linguistique ou qui tendraient à faire disparaître, par manque de place le « s » de vergobreto[s] et confinerait Cisiambos dans la seule fonction d'arcontodan . Dans cette hypothèse, le développement de la légende serait le suivant : CISIAMBOS [ARCANTODAN] CATTOS VERGOBRETO[S]. On remarquera en examinant la monnaie reproduite figure 4, qu'il existe un espace pour placer un « s » et que l'existence de légendes monétaires faisant appel, par abstraction à des sous-entendus, en dehors du cas d'espèce lexovien, reste, s'embles-t-il à démontrer. Il faut respecter le sens de lecture, en se référant à la proposition de J. B. Colbert de Beaulieu (7, p115) :

« ... Est-il indifférent sur une monnaie de commencer la lecture par un mot plutôt que par un autre, lorsque la légende est disposée circulairement de manière ininterrompue, sans qu'on y remarque aucun signe ou motif indicatifs ? . Comme il faut choisir par

nécessité, nous adopterons une habitude, que, nous ne le dissimulons point, ne laisse pas d'être, en apparence, assez subjective. Lorsqu'on tient une pièce devant soi, axée de telle sorte que le type soit disposé bien en face, il semble naturel de déchiffrer la légende en allant de la gauche vers la droite. Cela est d'autant plus vrai dans cette suite que le mot empreint au bas du champ, c'est-à-dire à l'exergue, ne peut être lu sans faire tourner la pièce de 180 degrés. Il y a donc dans notre choix, en fin de compte, plus de logique que d'arbitraire ».

En appliquant cette règle la lecture de la légende de la face présentant l'aigle aux ailes éployées, est facilitée par la position de ce dernier, ce qui permet de proposer, en commençant aux niveaux des serres :

- I A – SIMISSOS. LEXOVIQ. PUBLICA
- I B – ARCANDOTA [...]
- II A – ARCANTODA. MAUPENNOS.
- II B – VERGOBRETO CISIAMBOS [CATTOS]
- II C – VERGOBRETO. CISIAMBOS. CATTOS. (variante avec un point après chaque mot (24, p 242).

La fonction précédant le nom de celui qui l'exerce est, généralement, reconnue pour Maupennos, pourquoi n'en serait-il pas de même pour celle de vergobret ?. Ainsi cette nouvelle proposition conforterait Cisiambos dans sa fonction de vergobret en association avec Cattos qui, rappelons le, apparaît comme un nouveau venu dans le monnayage lexovien.

Ces observations conduisent à envisager l'existence d'une magistrature suprême collégiale chez les lexovii, une quarantaine d'années seulement après la Conquête et préfigurant, sous un habillage gaulois, ce qui sera la règle dans les civitates gallo-romaines. Plutôt que de réfuter ce qui semble bien être une évidence, posons-nous la question : Pourquoi ?

L'utilisation du terme Simissos ou Semissos semble indiquer que les Lexovii aient tenu à faire référence au semi romain réintroduit par Auguste et représentant la faible valeur d'un demi As pour que leurs monnaies soient compatibles avec le monnayage romain. Leur large répartition, bien au delà des limites de l'actuelle Normandie, en porte témoignage. Elles expriment la volonté des élites lexoviennes d'intégrer la « Pax Romana » facteur de prospérité, tout en conservant formellement des fonctions en usage à l'époque de l'Indépendance. En quelque sorte l'Indépendance dans l'Interdépendance !

Ces émissions ne peuvent donc se comprendre que dans le cadre d'un accord avec Rome. Elles ont valeur de traité et sont l'expression de la politique pragmatique menée par Auguste dans le cadre de l'organisation des Trois Gaules, rentabiliser plutôt que piller, démarche qui s'inscrit sur le long terme et exclue tout engagement militaire couteux et négatif. C'est dans ce cadre que prennent place les opérations de recensement, rarement bien acceptées par la population, menée en – 27 et – 12 av., en vue de l'instauration de Base d'impositions pérennes.

Avant de quitter définitivement la Gaule en 49 av., César lui infligea le tribut fixé à quarante millions de sesterces, somme assez dérisoire selon certains historiens (25, p 156). Les civitates sont dites « stipendiaires » à l'exception des cités fédérées, amies de Rome qui n'ont pas pris part à la guerre et celles qui bénéficient du statut de « liberae et immunes » - libres et exemptes de tribut - dont Straton et Pliny l'Ancien donnent la liste.

Toutes les autres, dont les lexovii, sont dites pérégrines, c'est à dire soumises à Rome mais libres à l'intérieur de leur territoire où elles conservent leurs propres lois.

Rome n'avait guère le choix, elle ne pouvait poster un légionnaire romain derrière chaque Gaulois et était contrainte de négocier, au cas par cas (?), l'intégration de sa conquête dans le moule romain. Les propos de Mécène, ami d'Auguste, rapportés par Dion Cassius (52, I, 96) vont dans ce sens « ... loin de traiter (les peuples soumis ou alliés) il faut (leur) accorder le droit de cité afin ... qu'ils soient des alliés fidèles comme s'ils n'habitaient avec nous qu'une seule ville ... tandis que leurs patries n'en seraient que les territoires et les bourgs ».

S'ils ne furent ni fédérés, ni les Lexovii bénéficièrent en battant monnaie d'un privilège politique important qui leur permit peut-être, de maintenir, du moins pendant un certain temps, un rapport de force avec les civitates de la Basse-Seine, avec qui ils entretenaient naguère des liens étroits.

Il semble que l'on puisse proposer une évolution de la gouvernance de la jeune civitas selon le processus suivant :

- 1° / Monnaies de style celtique = émission de monnaies de chefs de clans ?
- 2° / Monnaies de style romain = émissions en deux phases :
 - a / Groupe I, où Cisiambos paraît être investi d'une fonction supérieure ; aurait-il exercé seul celle de vergobret tandis que Maupennos aurait assumé celle d'arcantodan ?
 - b / Groupe II, Maupennos conserve ses attributions, tandis que Cisiambos partage celle de vergobret avec Cattos.

Cisiambos et Maupennos, à défaut d'être des rescapés du massacre de 56 av., pourraient être les descendants des partisans de la paix avec Rome. Les monnaies de style romain témoigneraient de l'évolution d'une magistrature suprême unique, pour une durée d'un an vers une magistrature collégiale calquée sur le modèle romain désignée elle aussi pour un an, que l'on peut résumer ainsi :

- a / arcantodan = questeur ?, fonction non limitée dans le temps, groupes I et II.
- b / vergobrets = duumvir fonction collégiale exercée pour un an.
- c / vergobret = système en usage du temps de l'Indépendance, groupe I.

Les termes, de questeurs et de duumvir, remplaceront peu à peu à la tête des curies gallo-romaines, ceux d'arcantodan pour désigner les magistratures suprêmes des civitates.

Pour répondre aux exigences de cette évolution et respecter le caractère annuel de désignation, faut-t-il évoquer l'hypothèse de l'émission des monnaies des groupes I et II sur le laps de temps très court d'une année ? Rien ne s'oppose à cette suggestion.

Faisant référence au semi elles ne peuvent être antérieures à - 27 av. et postérieures à - 12 av., date des premières émissions de sesterces à l'effigie de l'autel fédéral édifié à Condate, au confluent du Rhône et de la Saône, situé à proximité de la colonie de Lugdunum (Lyon) et consacré à Rome et au Auguste. Peut-être même, n'est-il pas interdit de penser que la frappe des monnaies lexoviennes se situe dans une fourchette plus étroite

et que l'on pourrait fixer entre 16 -15 av., date considérée par de nombreux historiens comme celle de l'organisation de la Gaule par Auguste, et – 12 av.

C'est, vraisemblablement dans le même temps, qu'il faut placer le transfert du chef-lieu de la civitas de l'oppidum du Castellier (enceinte surdimensionnée avec ses 165 h., considérée par Y. Le Bohec, comme pseudo-oppidum (27, p 112-113), au site de l'actuelle ville de Lisieux alors que Noviomagus Lexoviorum n'en comptera qu'une trentaine, non compris le suburbium cultuel du Vieux-Lisieux.

Le démantèlement partiel du mur de l'oppidum à l'époque augustéenne (information de Pierre Giraud du SDAC, que je tiens à remercier ici) accrédite le propos de R. Bedon, « ... il convient de penser à eux (Cisiambos, Cattos et Maupennos) comme ayant pu contribuer à créer cette ville ... » (28, p 238). Cette opération fut d'autant plus facilitée, qu'à cet endroit devait se trouver, avant la Conquête, le port fluvial des Lexovii (cf. les observations de F. Cottin).

Nous aimerions connaître l'évolution de l'administration de la Civitas Lexoviorum sous le Haut-Empire. Malheureusement, seule la stèle de VOSTRUS (29) nous informe sur le niveau d'adoption du modèle romain au milieu du 1^{er} siècle ap. Il faudra attendre la fin du 2^e siècle ou le début du 3^e, avec l'érection de la colonne votive (28) pour relever une allusion sur son fonctionnement, sous la forme de l'abréviation S. C. L. que nous avons restituée par Senatus Civitatis Lexoviorum (30).

Mais, en conclusion, pour accréditer formellement, l'existence d'un collège de vergobrets chez les Lexovii, la découverte de monnaies du type I B, avec légende complète au revers, serait la bienvenue. S'il s'avérait, pour répondre par avance aux esprits chagrins, que Cisiambos ait bien exercé la fonction d'arcantodan, rien n'interdit de penser, comme le proposait R. Mowat, qu'il ait accédé ensuite à celle de vergobret. Il aurait ainsi gravit l'échelle sociale, que l'on trouve exprimée en épigraphie sous le Haut-Empire selon la formule omnibus honoribus.



Revers d'une monnaie représentant l'autel de Rome et d'Auguste à Condate

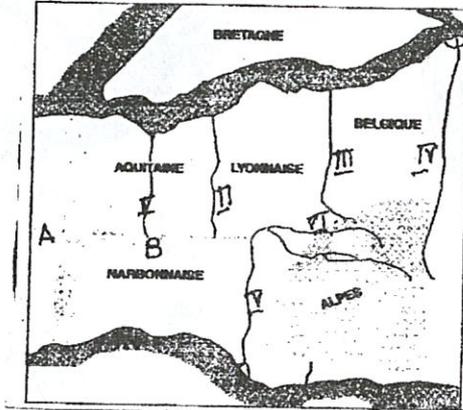


Figure 1 : Principe de répartition de la Gaule au Haut-Empire, I. La Garonne, II. La Loire, III. La Seine, IV. Le Rhin, V. Le Rhône, VI. La Saône. A. Les Pyrénées, B. Les Cévennes.

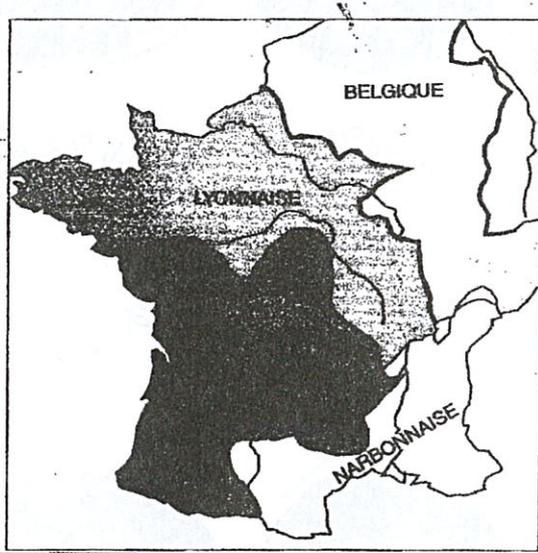


Figure 2 : Répartition des provinces de Gaule au début du Haut-Empire.

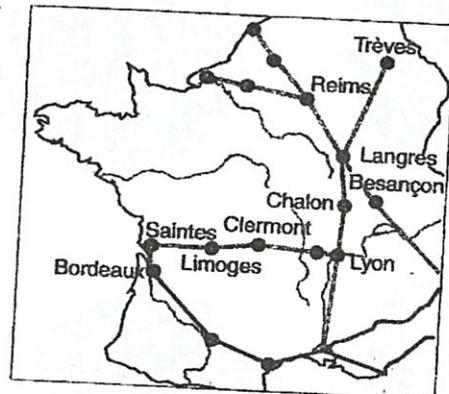
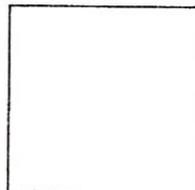


Figure 3 : Le réseau routier d'Agrippa.



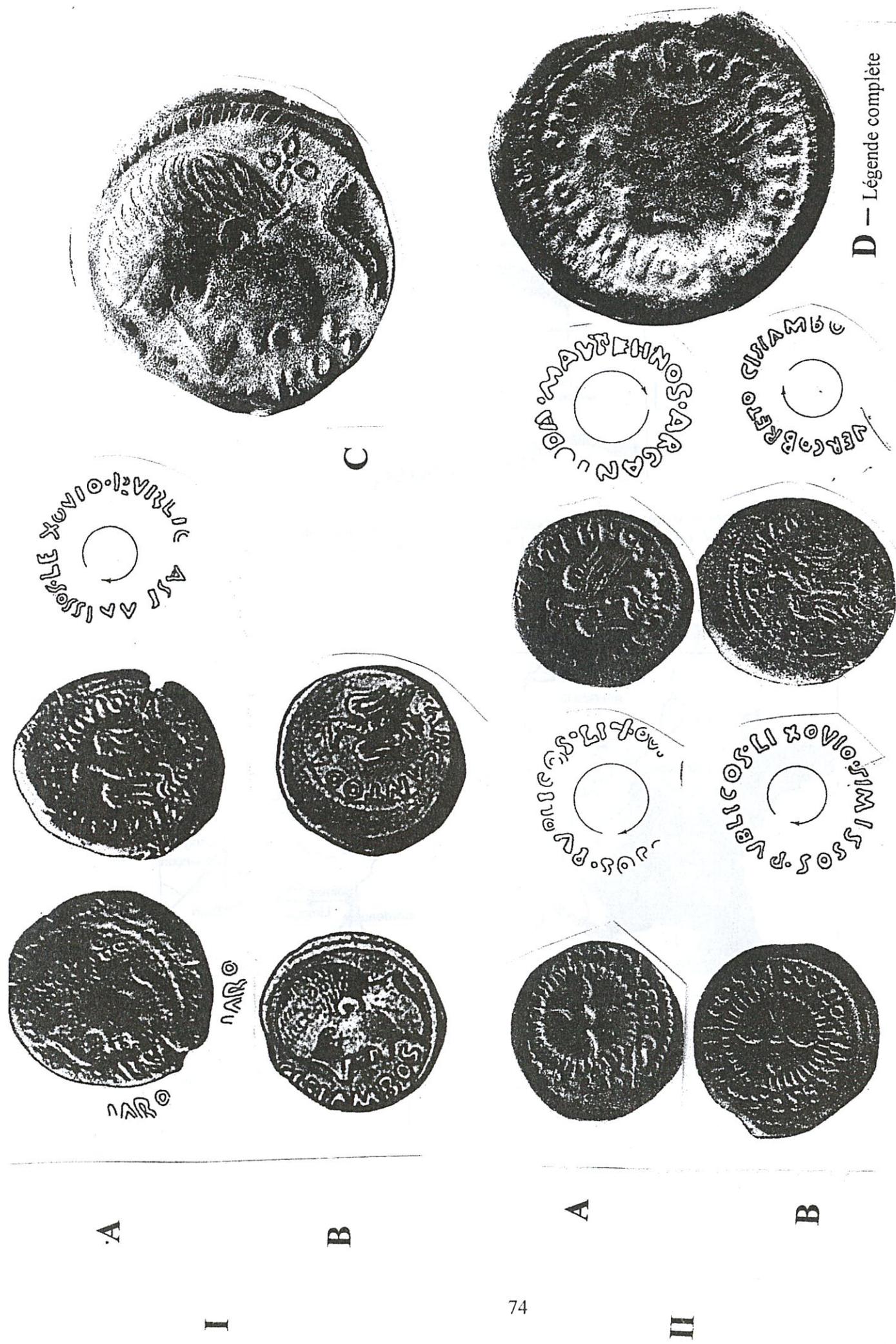


Tableau II : Monnaies de style romain. I - A et B - II - A et B, d'après J. B Colbert de Beaulieu (13, p191 et suivantes), C et D d'après C. Goudineau (24, p242).

BIBLIOGRAPHIE

- 1 GIRAUD Pierre, COULTHARD Nicolas : « *L'oppidum du Castellier, chef-lieu des Lexovii* » Bulletin de la Sté Historique de Lisieux, n° 69, premier semestre, 2010.
- 2 LEMAITRE Claude : « *Les cours d'eau à Lisieux à l'époque gallo-romaine* » Bulletin de la Sté Historique de Lisieux, n° 47, décembre 2000.
- 3 CESAR : « *Guerre des Gaules* » Paris, les Belles Lettres, 14^{ème} édition, 2002.
- 4 STRABON : « *Géographie, livres III, IV* » Paris, les Belles Lettres, 1966.
- 5 GARCIARIAZA Enrique, LAMOINE Laurent : « *Les réunions politiques des Gaulois (I^{er} siècle avant J.C. - I^{er} siècle après)* » in. *Le quotidien municipal dans l'occident romain* » C.H.E.C. Clermont-Ferrand, 2008.
- 6 BLANCHET Adrien, DIEUDONNE A. : « *Manuel de numismatique française* » Forni Editore – Bologna, réédition de l'ouvrage de 1912-1936.
- 7 COLBERT de BEAULIEU Jean-Baptiste : « *Notes d'épigraphie monétaire gauloise (III)* » Etudes celtiques, 1960 – 1.
- 8 COLBERT de BEAULIEU Jean-Baptiste : « *Traité de numismatique celtique. I - Méthodologie des ensembles* » Centre de recherches d'histoire ancienne, volume 5. – série numismatique. Paris, les Belles Lettres, 1975.
- 9 SCHERS Simone : « *Traité de numismatique celtique II la Gaule Belgique* » Centre de recherches d'histoire ancienne, volume 24. Paris, les Belles Lettres, 1977.
- 10 SCHERS Simone : « *Monnaies gauloises de Seine-Maritime* » Musée des Antiquités de Seine- Maritime, Rouen. 1978.
- 11 SCHERS Simone : « *Les monnaies gauloises du Musée d'Evreux* » Connaissance de l'Eure, n° 41-42, 1981.
- 12 LE JEUNE Michel : « *Sur les légendes monétaires des Gaulois, Lixoviens* » Latomus, Revue d'études latines, p 271-280, Avril-Juin 1985.
- 13 COLBERT de BEAULIEU Jean-Baptiste, Brigitte FISCHER : « *Recueil des inscriptions gauloises* » - RIG, volume IV, les légendes monétaires, XLVe supplément à Gallia. CNRS Editions. 1998.
- 14 GUIHARD Pierre-Marie : « *Le monnayage gaulois des Lexovii* » Bulletin de la Sté Historique de Lisieux, n° 59, p 5-34, décembre 2005.
- 15 GUIHARD Pierre-Marie, LAJOYE Patrice : « *la légende ECTA chez les Lexovii, les Aulerci Ebuovices et les Veliocassi* » Cahiers numismatiques, 42^e année, n° 166, décembre 2005.
- 16 JULLIAN Camille : « *Histoire de la Gaule* » Hachette, Paris. 1920-1926.
- 17 HATT Jean-Jacques : « *La tombe gallo-romaine* » Presses Universitaires de France, Paris. 1951.
- 18 PLINE L'Ancien.

- 19 LAMOINE Laurent : « *Le pouvoir local en Gaule romaine* » Presses universitaires Blaise Pascal. CHEC. Clermont-Ferrand. 2009.
- 20 MOWAT Robert : *Revue Celtique*. V, 1881.
- 21 ROBERT P. Ch. : *Revue archéologique*. 1885, II.
- 22 ERNAULT E. : *M. S. L.* VI ,1889.
- 23 LEWUILLON Serge : « *Le syndrome du vergobret à propos de quelques magistratures gauloises* » *Bibracte* V, Glux-en-Glenne. 2002, p 242 (que je n'ai pas encore consulté!)
- 24 GOUDINEAU Christian : « *Regard sur la Gaule* » Editions Errance, Paris. 1998.
- 25 FERDIERE Alain : « *Les Gaulois, IIe s. av. J.C, Ve s. ap. J.C* » Armand Colin, Paris. 2005.
- 26 DION CASSIUS
- 27 LE BOHEC Yann : « *La Gaule Lyonnaise Gallia Lugudunensis* » Editions Faton. 2008.
- 28 BEDON Robert : « *Les villes des trois Gaules de César à Néron* » Picard, Paris. 1999.
- 29 LEMAITRE Claude : « *l'archéologie au secours de l'épigraphie : le cas de la stèle de Vostrus* » *Histoire et traditions populaires*, n° 99, septembre 2007. Foyer rural du Billot. 14170 l'Oudon.
- 30 LEMAITRE Claude : « *La colonne votive de Lisieux* » *Bulletin de la Sté Historique de Lisieux*, n° 67, 1^{er} semestre 2009.

* * * *
 * * *
 * *
 *